

VILLE DE LANESTER

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18 h, sous la présidence de Madame Thérèse THIERY, Maire et Conseillère Générale.

Etaient présents : Mme COCHE. MM. L'HENORET. MM. LE STRAT. LE GAL. Mmes JANIN. ANNIC. DE BRASSIER. PEYRE. MM. LE MAUR. M. JESTIN. Mmes GUEGAN. M. LE GUENNEC. Mme DOUAY. M. NEVE. Mme GALAND. MM. MAHE. GARAUD. CILANE. FLEGEAU. Mme DUMONT. M. LE BLE. Mmes LOPEZ-LE GOFF. HEMON. HANSS. M. BERNARD. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. IZAR. Mme NOVA. M. MUNOZ. Mmes LE BOEDDEC. RISSEL. M. SCHEUER. Mme GUENNEC

Absents excusés : Mme GAUDIN donne pouvoir à M. IZAR
Mme LOPEZ-LE GOFF à Mme HEMON à partir de la page 326
Mme NOVA à M. MUNOZ à partir de la page 315

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Claudine DE BRASSIER est désignée pour assurer cette fonction.

Mme Le Maire : Avant de commencer nos débats, je souhaite aborder avec vous un dossier qui fait l'actualité de notre Commune, à savoir le dossier STX. Je pense que les uns et les autres vous avez suivi cette annonce d'abord lourde de conséquences pour les salariés mais lourde pour le territoire, à savoir l'annonce de la suppression de 47 emplois pour cette société. Je tenais à évoquer cette situation très préoccupante d'abord pour les salariés auquel je renouvelle mon soutien, le soutien du Maire, de toute l'équipe majoritaire, de tous les Elu(es) de Lanester, de leur témoigner de notre solidarité et de notre soutien et leur dire que nous sommes bien entendu à leurs côtés. Nous les avons rencontrés, nous les avons reçus avec Jean-Yves LE GAL, adjoint aux affaires économiques. Nous avons reçu également Laurent CASTAING, Directeur de STX France, en présence de Myrienne COCHE et Jean-Yves LE GAL. Donc une situation préoccupante d'abord pour les salariés mais au-delà une situation préoccupante pour le site du Rohu, une situation préoccupante pour la situation de la construction navale sur le territoire du pays de Lorient.

Mme LOPEZ-LE GOFF entre en séance.

Mme Le Maire continue : Ce que je veux dire ici, à la fois avec la prudence qui s'impose, car étant dans le cadre de marchés publics nous devons être réservés en la matière, nous ne pouvons pas dire n'importe quoi. En même temps, je veux dire ici notre mobilisation et notre détermination pour travailler à préserver les emplois locaux, pour travailler à préserver ce site industriel de qualité qu'est l'entreprise STX, un site qui a fait ses preuves, dans la construction entière de navires. Il s'agit bien de consolider ici la vocation maritime du Rohu et il s'agit bien de travailler avec STX, autant que faire se peut, pour consolider l'avenir industriel du site. Donc à la fois si vous le voulez bien d'abord une approche humaine sur ce dossier et en même temps une approche stratégique d'un développement économique du territoire auquel nous sommes attachés, de cette vision maritime que nous avons de la Commune de Lanester, une vision maritime qui se traduit bien sûr par la construction navale, mais au-delà par d'autres projets industriels. Je pense aux énergies marines renouvelables par exemple sur lesquelles aujourd'hui c'est encore à l'expérimentation et de prototypes mais qui demain pourrait devenir un projet industriel plus structurant.

Voilà ce que je voulais exprimer en ce début de séance. Cela me paraissait légitime que nous l'abordions de manière collective et que nous partagions cette question ensemble avant d'ouvrir l'ordre du jour. Y a-t-il des interventions ?

Mme RISSEL : Nous souhaitons aussi intervenir sur ce sujet de la Société STX et pour le soutien des salariés qui est important pour eux. 47 suppressions d'emplois, vous l'avez dit, la crainte c'est la fermeture du chantier, malgré la construction de 7 bateaux, ainsi que des comptes à l'équilibre. Et une recapitalisation en 2015 qui avait été perçue comme une marque de confiance en l'avenir. Ce chantier, avec ses **90 salariés** et ses **200 sous-traitants** quand il est en pleine charge, a des **atouts** pour continuer. Tout d'abord une partie des **5,5 millions d'heures** annuelle de STX France pourrait alimenter le Rohu. Puisqu'à St-Nazaire, ils ont obtenu la construction de gros paquebots de luxe. Il suffirait de 150 000 heures à STX pour maintenir son activité sur l'année. Bien sûr, il y a aussi la construction du **nouveau navire pour Groix qui pourrait être décidée**, et c'est un an et demi de travail pour les salariés et la sous-traitance.

D'ici fin 2016, d'autres commandes peuvent garnir le plan de charge : des **navires électriques** comme celui de Cap Lorient ou des navires pour la Marine Nationale.

Les pouvoirs publics, en tant qu'actionnaires à 33,34 % du chantier, et les élus locaux doivent **soutenir les salariés** qui participent au **développement économique** du pays de Lorient au lieu de laisser le chômage s'envoler.

Ce chantier contribue au développement du service au public dans le cadre de la construction des navires pour les îles du Morbihan.

Samedi dernier, nous étions avec les salariés, et d'autres Elu(es) étaient présents aussi, pour les soutenir et demain encore ils seront dans l'action.

Je pense que oui, il faut les soutenir. Pour le mois de février, nous pourrions aussi préparer un vœu, ce qui serait plus solennel. Il aurait été souhaitable qu'il soit présenté là, mais c'est quelque chose qui n'est pas perdu.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. LE BLE : En complément à ce que vient de dire Christelle, sur le volume d'activités annuel d'STX St-Nazaire, la grosse commande qu'ils viennent de recevoir récemment, selon les salariés du Rohu, représente un volume de 30 millions d'heures.

Mme Le Maire : D'autres interventions ?

M. IZAR : Bien sûr que notre Groupe est très triste et très solidaire, mais hélas nous ne sommes pas étonnés puisque nous en avons parlé il y a quelques mois. Le chiffre de 47 ouvriers est annoncé mais malheureusement je pense que nous serons plus près des 85 personnes, d'après mes sources. Malgré tout c'est toute la politique actuelle qui fait que toutes ces entreprises sont tellement endettées par leurs charges, voilà où nous arrivons. Donc bien sûr que nous sommes tous très solidaires et très tristes pour les salariés d'STX.

Mme Le Maire : Juste un point sur la question du vœu évoqué par Christelle, ce qui n'empêche en rien de le faire au mois de février. En souhaitant que d'ici février, nous ayons des nouvelles plus positives. Ce que je veux rappeler, c'est que par rapport à cette question des vœux, le vœu bien sûr est symbolique et solennel. En même temps, ce qui compte dans un vœu, c'est ce qui se passe après. C'est-à-dire que cela nous rassure et en même temps, ce qui est important, c'est que le travail de réseau qui peut être enclenché par un vœu soit mis en œuvre. Et j'allais dire que ce travail de réseau est déjà en œuvre. A savoir que nous avons

rencontré les organisations syndicales, nous avons rencontré le Directeur de STX France. Nous sommes en lien direct avec le Sous-Préfet sur ce dossier, nous sommes en lien direct bien entendu avec le Président de Lorient Agglomération et le Député. En la matière, nous jouons collectif parce que c'est vrai que 47 emplois sur le territoire, ce n'est pas rien et lourd en terme de paysage économique. C'est vrai que le bon sens « populaire » ne comprend pas. On parle à la fois d'énormes commandes, de paquebots à l'échelle d'STX France et en même temps de suppression d'emplois à Lanester. Nous avons le sentiment d'être un peu lésés. C'est dans ce sens que nous avons porté notre interrogation à Laurent CASTAING, tout en disant quand même qu'STX France est à vendre aujourd'hui. Cela veut dire quand même que la banque coréenne veut s'en séparer. A la fois, il y a les commandes qui rassurent et en même temps, nous voyons bien que c'est un colosse aux pieds d'argile.

Ce que je peux dire aussi pour clore momentanément le sujet car au cours du débat des Orientations Budgétaires, nous reviendrons sur la situation économique, vous dire que je viens d'écrire à M. Laurent CASTAING, à la suite du rendez-vous qui a eu lieu en début de semaine, pour lui demander un accord de méthodes parce qu'en la matière, il est urgent de se donner le temps, d'avoir à la fois le temps de travailler avec les salariés pour examiner la situation et faire en sorte que des solutions soient trouvées. Une solution collective serait l'idéale avec l'opportunité de nouvelles commandes mais au-delà des solutions individuelles, y compris dans la formation, c'est ce que j'ai demandé à Laurent CASTAING sous la forme d'un courrier qui est partie en cette fin de journée.

Je vous propose de revenir à notre ordre du jour.

II – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 3) Procès-verbal de la séance du 6 Novembre 2014

AFFAIRES FINANCIERES

- 4) Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2015
- 5) Décision modificative du budget principal et des budgets annexes
- 6) Passage en investissement des factures inférieures à 500 €
- 7) Garantie d'emprunt à la Société Bretagne Sud Habitat
- 8) Garantie d'emprunt à la Société Le Logis Breton
- 9) Vote des tarifs municipaux pour l'année 2015
- 10) Vote des tarifs des Pompes Funèbres pour l'année 2015
- 11) Vote des tarifs du cimetière pour l'année 2015
- 12) Appel d'offres pour la fourniture et la livraison de carburant et de combustibles pour l'année 2015
- 13) Information au Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales – renouvellement du bail de police nationale

RESSOURCES

- 14) Modification du tableau des effectifs
- 15) Modification des conditions d'attribution des chèques vacances

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- 16) Projet d'aide locale à l'accession à la propriété
- 17) Campagne de ravalement 2015
- 18) Tarification des emplacements pour le marché de Noël des créateurs

CADRE DE VIE

- 19) Dénomination de voie : route du théâtre de Kerhervy

AFFAIRES SCOLAIRES

- 20) Restauration Scolaire – tarifs 2015
- 21) Garderies et études surveillées – accueils pré et postcolaires – tarifs 2015
- 22) Bus activités – tarifs 2015
- 23) Projets d'actions culturelles dans les écoles
- 24) Modification de la composition des conseils d'administration – collège Jean Lurçat – collège Henri Wallon – lycée Jean Macé

ENFANCE

- 25) Centre de loisirs mercredi et petites vacances – tarifs 2015
- 26) Tarifs 2015 et convention pour l'accueil de groupes et de classes extérieures à la ferme de St-Niau
- 27) Accueil d'enfants et d'adultes sur le site de Saint-Niau – signature de conventions – tarifs 2015
- 28) Séjour de neige – tarifs 2015
- 29) Convention entre la Ville de Lanester et l'Association Les Petits Débrouillards dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires

JEUNESSE

- 30) Centre de Loisirs Passeports Petites Vacances – tarifs 2015
- 31) Centres Municipaux d'hébergement collectif Locunel et Pen Mané – tarifs 2015
- 32) Autorisation à donner au Maire pour la signature d'une convention avec l'Association CHOUFF MC DARTS (Club de fléchettes) – mise à disposition du préau de la salle de Locunel

AFFAIRES SOCIALES

- 33) Renouvellement de la convention avec l'Association GEPETTO
- 34) Modification de la convention de partenariat entre la Ville de Lanester et l'Association des Aveugles et Handicapés Visuels (AAHVB) et mise en place d'une convention avec l'Association CessiWebFormation
- 35) Tarification des logements d'urgence

AFFAIRES SPORTIVES

- 36) Aide à l'encadrement – Foyer Laïque de Lanester
- 37) Halte-Nautique de St-Guénaël – barème n° 33 – tarifs 2015
- 38) Piscine – tarifs 2015

CULTURE

- 39) Appel d'offres pour la construction d'un Equipement Culturel et de Loisirs
- 40) Demande de subvention au Conseil Général du Morbihan – option Théâtre collège Jean Lurçat
- 41) Demande de subventions au Conseil Général du Morbihan - Conservatoire à Rayonnement Communal Musique et Danse – Atelier d'Arts Plastiques
- 42) Conservatoire Musique et Danse – Atelier Municipal d'Arts Plastiques – tarifs année scolaire 2014/2015
- 43) Médiathèque Elsa Triolet – tarifs année 2015

VOEUX

- 44) Vœu pour lutter contre le frelon asiatique

Mme Le Maire : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Adopté à l'unanimité.

III – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

Mise aux voix, le procès-verbal de la séance du 6 Novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

IV – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2015

M. JESTIN : Bonsoir à tous, donc nous allons attaquer pour un certain nombre d'entre vous le premier débat d'orientations budgétaires.

Avant de commencer, et surtout pour ne pas oublier, je voudrais remercier le Directeur du Service Financier et toute son équipe pour le travail effectué. Ce sont de nombreuses heures passées sur la présentation de ce document, à le travailler, à le retravailler pour réussir à avoir un document lisible pour tout le monde et j'espère pédagogique.

Nous allons donc procéder à la lecture de ce document :

SOMMAIRE

CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Sur le plan national et international.....	287
Au niveau local.....	288

EQUILIBRES FINANCIERS

Dépenses de fonctionnement.....	289
Recettes de fonctionnement	291
Marges de manœuvre	294

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Stratégies budgétaires.....	296
Choix de développement.....	299

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet d'engager, dans le cadre du Conseil Municipal, une réflexion autour de la situation financière de la collectivité. Il doit permettre d'enrichir les échanges au sein de l'assemblée délibérante, qui aboutiront à la construction du budget de l'année à venir.

Le « DOB » doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

La mise en débat des orientations s'exerce au regard de la conjoncture nationale, de la situation économique et sociale locale et des caractéristiques budgétaires de la collectivité.

Il permettra d'établir les priorités financières de la ville au regard de son développement et de son niveau de service public. Il s'agira notamment de fixer les prévisions en termes de

ressources et de dépenses qui permettront à la collectivité de fonctionner et de mobiliser des fonds pour investir.

M. Philippe LE STRAT entre en séance.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Sur le plan national et international

La situation économique du pays demeure stable. Les indicateurs financiers ne permettent pas, à l'heure actuelle, d'anticiper une reprise de la croissance française, qui sera quasi nulle au second semestre 2014 et de près de 0,4 % sur l'année. L'inflation ne dépassera pas quant à elle, 0,6 % cette année.

Le nombre de demandeurs d'emploi (A,B,C) est en hausse de 5,6 % sur un an et s'établit à 5,154 millions de personnes. Le climat des affaires, mesuré par l'Insee, traduit la faible confiance du secteur privé quant à l'évolution des marchés dans un environnement international peu porteur (inquiétudes sur la zone euro, ralentissement de pays comme la Chine et le Brésil etc.). Seules les perspectives de croissance aux Etats-Unis ont fait l'objet d'une réévaluation à la hausse par le FMI, élément qui pourrait, s'il se confirme, influencer favorablement le climat économique dans la zone euro.

Pour l'heure, la recherche de solutions nationales face à la crise s'effectue dans le cadre contraint des gardes fous européens. L'Europe est confrontée à la difficulté de mener une politique économique globale, pour des Etats dont les maux nécessitent des remèdes propres à chacun. Ainsi l'opportunité d'une relance à l'échelle européenne, ne semble pas s'imposer face aux nécessités annoncées de rigueur budgétaire, notamment au regard du niveau d'endettement et de déficit des pays.

Afin d'aboutir aux engagements de réduction de son déficit (sous la barre des 3 % d'ici à 2017), l'Etat français programme notamment une réduction de la dépense publique de 50 Md€ sur 3 ans. Le tableau suivant présente la répartition des économies nécessaires pour atteindre cet objectif :

Programme d'économie (En milliards d'euros)	2015	2015 - 2017
État et agences	7,7	19,0
Collectivités locales	3,7	11,0
Protection sociale	9,6	20,0
<i>dont dépenses d'assurance maladie</i>	3,2	10,0
<i>dont autres dépenses de protection sociale</i>	6,4	10,0
TOTAL	21,0	50,0

Les dotations aux Collectivités vont ainsi passer de 56,84 milliards d'euros en 2014 à 53,17 milliards l'an prochain (près de 7 % de baisse).

La traduction de cet effort devrait prendre forme dès le vote des budgets primitifs : cette baisse de recettes se traduira auprès des communes, soit par un recours à la dette, soit par une hausse de la fiscalité, ou enfin par un désengagement en matière d'action publique ou d'investissement public.

...CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

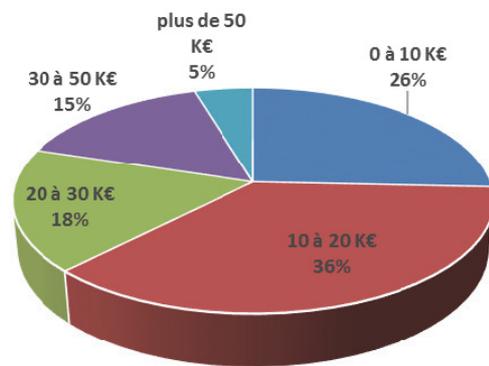
Au niveau local

La population mesurée par l'INSEE se stabilise en 2013 à hauteur de 22 696 habitants (- 48 personnes sur un an)

Le revenu moyen par habitant 2013 s'établit à 11 094 €, en progression de 1,42 %, contre + 4,92 % en 2012.

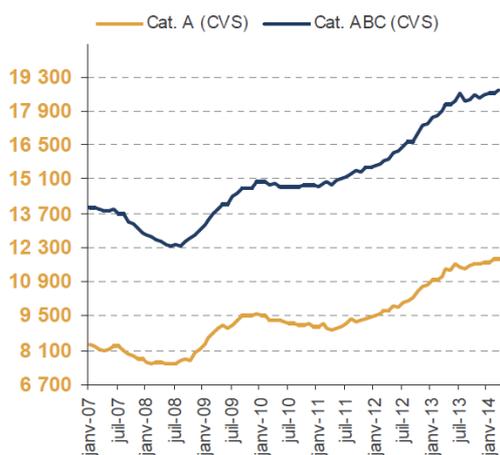
En 2013, le nombre de foyers fiscaux imposables a progressé de 10 % (+ 624 foyers), s'inscrivant ainsi dans la tendance nationale, liée au maintien du gel du barème de l'impôt sur le revenu initié en 2011.

52,71 % des foyers lanestériens étaient, en 2013, soumis à l'impôt sur le revenu contre 47,72 % en 2012.



Répartition des foyers lanestériens par niveau de revenu fiscal de référence

La commune recense 61,19 % de personnes actives et 38,81 % de retraités.



Fin 2013 le taux de chômage au sein de la zone d'emploi de Lorient, s'établissait à 9,7 % (8,6 % en Bretagne, 9,8 % en France Métropolitaine).

Le graphique ci-contre présente l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois : en progression annuelle de 6,4 % pour la catégorie A et de 4,6 % en incluant les catégories B et C.

Cat. A : tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi
 Cat. B : tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant effectué une activité réduite courte (<78 h au cours du mois)

En 2013, on dénombre **10 295 logements** à Lanester soit 37 unités supplémentaires par rapport à 2012. Le nombre de logements sociaux au sens de la loi SRU s'élève à 2 987, soit 29,01 % du nombre de logements. Plusieurs projets immobiliers sont en cours de réalisation et

viendront étoffer l'offre de logements sur le territoire : Lann Gazec, Kergreis, Les jardins de Kerdano, Panoramic 1. A l'étude également, le projet « Les Hunes du Scorff » en entrée de ville (pont Saint-Christophe).

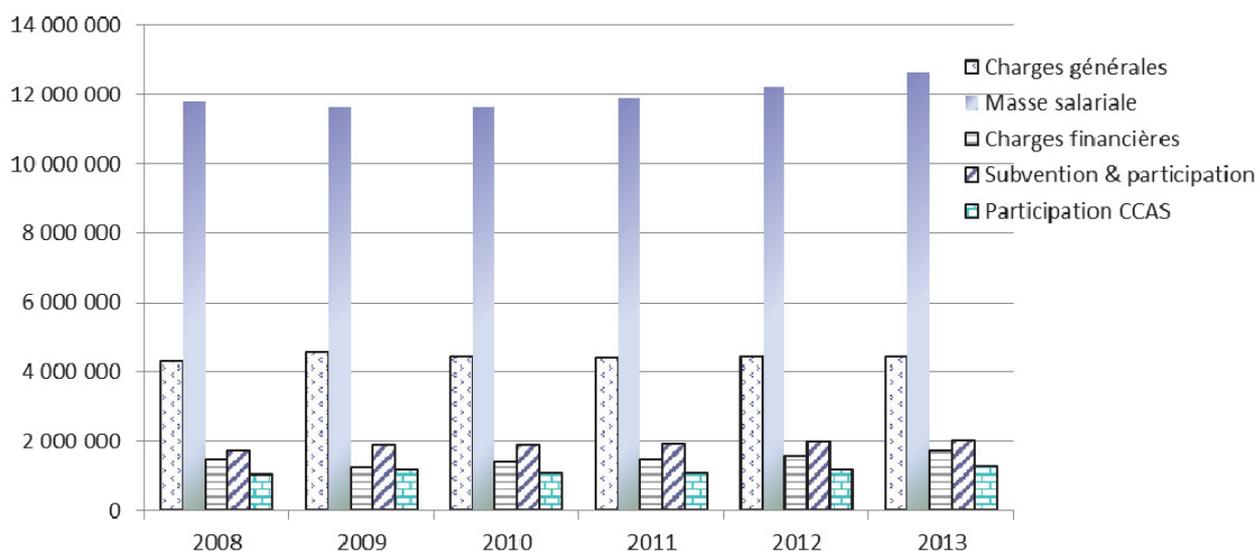
L'effectif scolaire en école élémentaire publique s'établit à la rentrée 2014 à **1 732 élèves** inscrits, en baisse de 27 élèves. La ville accueille 75 % des enfants en école primaire sur le territoire.

Globalement la collectivité recense 4 221 élèves ou étudiants inscrits sur la Commune.

EQUILIBRES FINANCIERS

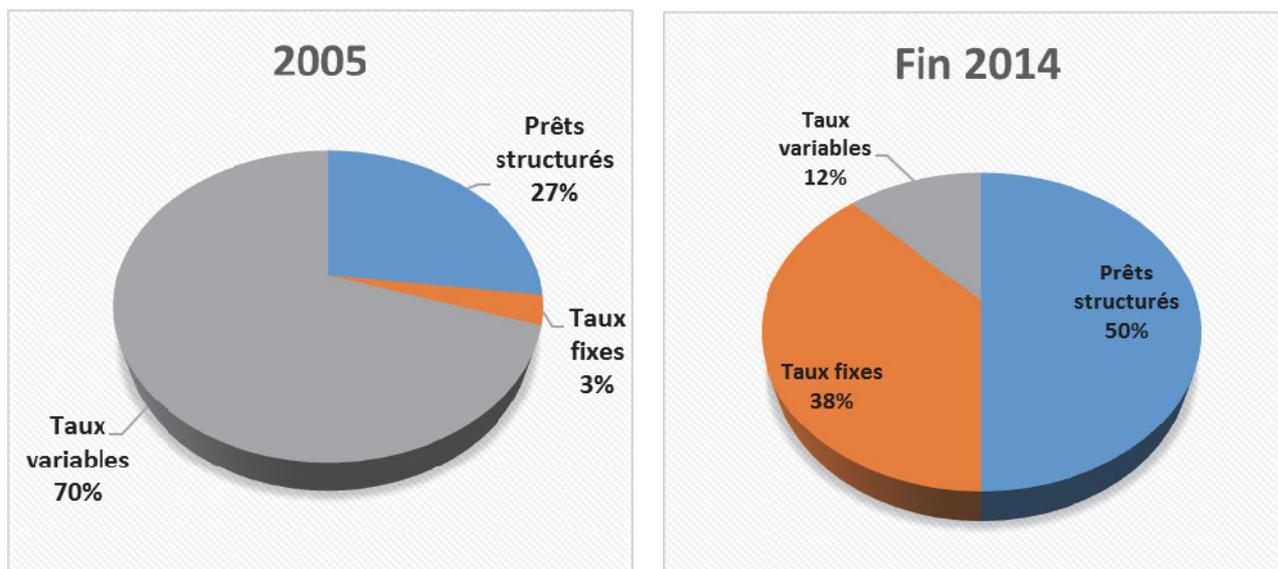
Dépenses de fonctionnement

Evolution et répartition des chapitres de dépenses



C'est essentiellement sur les deux dernières années que la **masse salariale** affiche des taux de progression important. Les raisons de cette augmentation sont connues : programme de titularisations et validation de services, mise à niveau du régime indemnitaire, hausse des cotisations sociales, embauche de jeunes en contrat d'avenir, mise en place des Temps d'Activité Périscolaire etc.

Egalement en progression sur les dernières années, le niveau de **charge financière** est tributaire de la dégradation des emprunts structurés. La dépense devrait se stabiliser en 2015 ou baisser dans le cadre d'une renégociation. Evolution de la structure de l'encours :

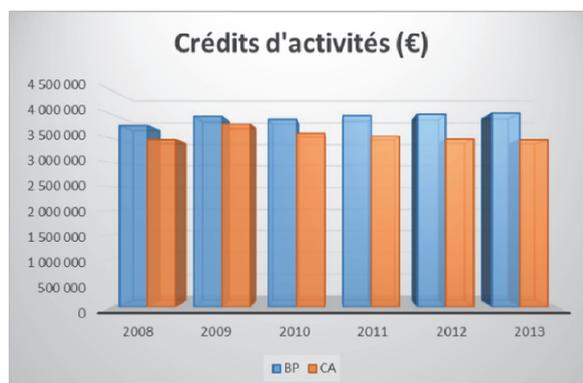


M. JESTIN intervient : Avant que certains me posent la question, je vais tenter de vous expliquer les graphiques ci-dessus. Nous pourrions nous poser la question pourquoi nous sommes passés de 70 % de taux variables en 2005 à 12 % pour 2014. C'est parce que les prêts structurés ont augmenté énormément. Et à l'époque, ils ne présentaient pas de risque. Donc en 2008, les taux d'intérêt des prêts structurés ont été très défavorables en augmentant. Ce que l'on peut dire sur ces taux, c'est que concrètement nous avons 35 % de la dette qui est touchée par des emprunts sensibles parce que tous les prêts structurés ne sont pas sensibles. C'est vrai que le camembert peut faire croire que nous sommes dans une mauvaise passe mais nous n'avons que 16 % qui sont à risques élevés.

...EQUILIBRES FINANCIERS

La mobilisation de la **subvention au CCAS** est aujourd'hui proche du montant maximum ouvert au budget (1,3 million d'euros). L'équilibre délicat des budgets annexes et le peu d'appui de la part des partenaires financiers, nécessite d'être vigilant quant à la progression de cette participation dans les années qui viennent.

Enfin, l'évolution des **dépenses d'activité** (charges générales hors énergies et fluides) est globalement stable sur les cinq dernières années. On observe que l'écart entre les crédits votés au Budget Primitif (BP) et ceux réellement consommés (CA) s'accroît (cf. graphique).



Récapitulatif – évolution des dépenses de fonctionnement

	Croissance 2013	Moyenne annuelle sur 5 ans	impact de 1% de croiss
Charges générales	0,2%	0,6%	44 455
Masse salariale	3,4%	1,4%	126 322
Charges financières	8,7%	3,3%	17 012
Subventions & participations	2,3%	3,3%	20 246
Participation CCAS	7,6%	4,5%	12 650

TROIS CLES D'ENTREE A IDENTIFIER EN MATIERE DE DEPENSES

- *Réalisation de l'équipement culturel et de loisirs*

Le budget de fonctionnement de l'Equipement Culturel et de Loisirs montera en puissance dès 2015 avec notamment l'embauche d'un directeur pour la structure.

- *Fin de la Délégation de Service Publique pour la Piscine*

La délégation de service public peut se poursuivre jusqu'en 2016. A cette date, des travaux de rénovation pourraient être engagés ; la collectivité réajustera alors la participation qu'elle verse au délégataire.

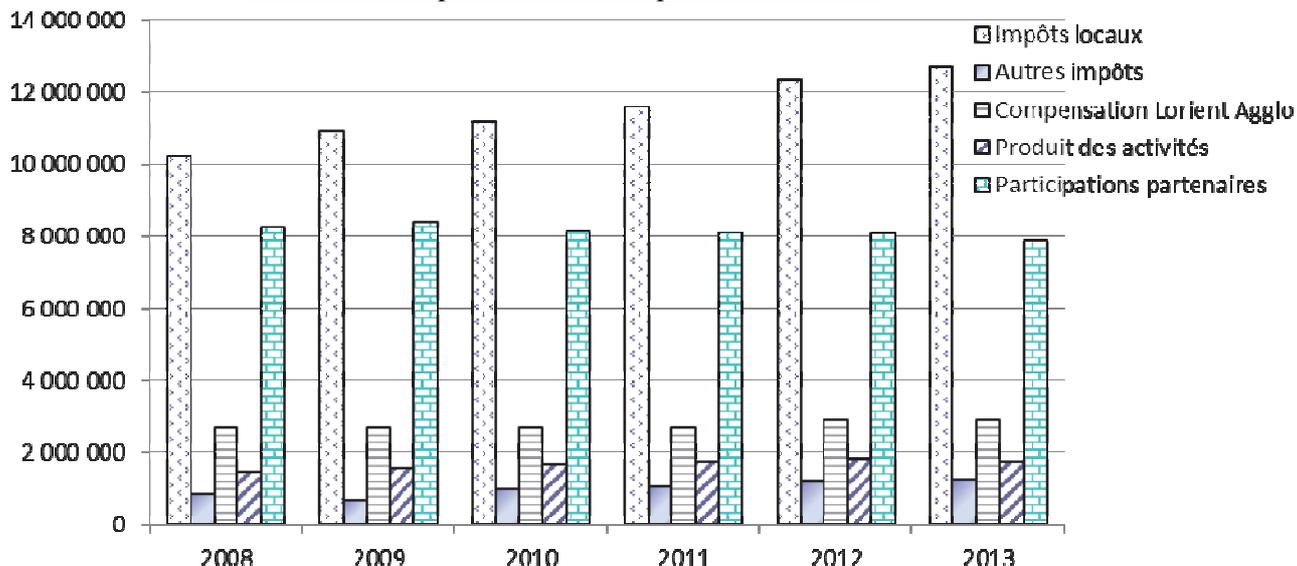
- *La renégociation de la dette*

Le réaménagement des prêts structurés permettrait à la ville de diminuer le risque de dégradation de ses charges financières. Les solutions de négociations dans le cadre du fond de soutien proposé par l'Etat, permettraient d'aboutir dès 2015 à une sécurisation de l'encours de dette et d'améliorer sensiblement le résultat de la section de fonctionnement.

M. JESTIN : Le Service Financier travaille sur ce désendettement. Nous avons mis du temps à avoir connaissances de tous les éléments nécessaires mais cela commence à venir. Nous commençons à être un peu plus avertis des possibilités que nous aurons.

...EQUILIBRES FINANCIERS**Recettes de fonctionnement**

Evolution et répartition des chapitres de recettes



Impôts locaux et dotations de partenaires (Etat, CAF...), sont les deux principales masses financières en matière de recettes. La première évoluait en moyenne de +4,8 % par an (+ 490 000 €/an) sur les cinq dernières années, quand la seconde diminuait en moyenne de 1 % par an (- 81 000 € /an).

	Croissance 2013	Moyenne annuelle sur 5 ans	impact de 1% de crois
Impôts locaux	2,7%	4,8%	123 320
Autres impôts	3,7%	9,5%	12 385
Compensation Lorient Agglo	0,0%	1,5%	29 216
Produits de service	0,9%	3,9%	18 218
Participations partenaires	-2,6%	-1,0%	80 720

Les autres catégories de recettes ne sont pas sans impact financier, notamment les *autres produits liés à l'impôt*. Néanmoins ces leviers financiers sont peu manœuvrables par la ville :

- la collectivité bénéficie depuis 2010 de la *Taxe Locale sur la Publicité Extérieure*, soit 300 000 € de recettes annuelles. La progression de cette taxe est aujourd'hui limitée à l'inflation.
- Les *droits de mutations*, traduisent le niveau de dynamisme du marché de l'immobilier sur le territoire. Il s'agit d'une recette de près de 500 000 € par an, mais qui subit des fluctuations importantes (écarts de 100 000 € d'une année sur l'autre).
- Le FPIC, Fonds de péréquation Intercommunal et Communal est conçu comme un système de redistribution « horizontal », c'est-à-dire de collectivités (les plus riches) à collectivités (les plus fragiles). Le dispositif montant en puissance, la collectivité pourrait disposer de près de 60 000 € supplémentaire en 2015.

...EQUILIBRES FINANCIERS

Seules les recettes issues des trois taxes (TH, FB et FNB) et de la tarification des activités sont réellement ajustables d'une année sur l'autre par la collectivité.

La revalorisation dite « traditionnelle » des **tarifs** demeure toutefois un levier budgétaire modeste, s'il ne s'accompagne pas d'une ré-interrogation structurelle de la grille tarifaire. La ressource totale se chiffre à près d'1,5 million d'euros.

L'impôt est, quant à lui, fonction des taux (fixés par les communes) et des bases fiscales. Ces dernières évoluent d'une part, en lien avec le patrimoine immobilier du territoire (habitat, commerce, industrie) et d'autre part, dans le cadre d'une revalorisation annuelle nationale :

	2010	2011	2012	2013	2014	Hyp 2015
Revalorisation nationale	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	1,01%	0,90%
Base de TH - évol^o physique	0,82%	0,90%	1,85%	1,89%	0,59%	0,70%
Base de FB - évol^o physique	1,51%	1,98%	0,78%	6,26%	2,04%	1,90%
Base de FNB - évol^o physique	-0,57%	-15,72%	-4,35%	-2,50%	20,82%	-0,90%

A taux constant, la recette fiscale 2015 supplémentaire pour la ville se chiffrerait à environ **310 000 €**, soit +2,39 % d'augmentation.

Enfin, Les **dotations des partenaires** sont versées à 88 % par l'Etat, 11 % par la CAF et le solde par le Département (75 000 €) et la Région (25 000 €). C'est autour de l'évolution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat que se focalisent les inquiétudes des collectivités et notamment de Lanester pour les années à venir :

DEUX CLES D'ENTREE A IDENTIFIER EN MATIERE DE RECETTES

- *La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat*

Afin d'aboutir à la baisse programmée de la dotation globale, l'Etat calcule une « contribution de la commune au redressement des finances publiques ». Ce calcul est basé sur les recettes réelles de la section de fonctionnement de chaque collectivité. En 2014, le taux de contribution était de 0,75 % soit près de 200 000 € de baisse.

L'effort national de 11 milliards annoncé d'ici à 2017, se traduirait par 500 000 € de baisse chaque année d'ici à 2017.

En trois ans, la CAF nette annuelle chuterait de 1,5 million d'euros (1,7 million si on inclut la baisse de 2014).

- *Financement des TAP*

La CAF et l'Etat sont partenaires de la ville pour le financement des TAP dans le cadre d'un « fonds d'amorçage ». La CAF a mobilisé des fonds jusqu'en 2017. L'Etat a renouvelé son aide sur l'année scolaire 2014-2015. L'aide 2014 totale attendue pour Lanester se chiffre à environ 250 000 €, pour un coût total de 300 000 €. La question demeure sur le financement de ces activités pour les années à venir.

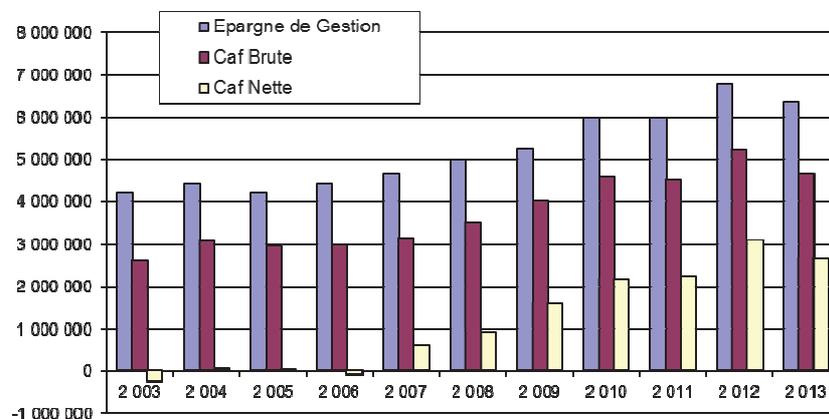
M. JESTIN : Le 1^{er} Ministre, lors du Congrès des Maires, a annoncé que cette aide serait prolongée. Nous attendons de voir le résultat.

...EQUILIBRES FINANCIERS

Marges de manœuvre

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la capacité d'autofinancement (CAF) de la ville :

Epargne de gestion = *Recettes – Dépenses (hors remboursement de la dette)*
CAF Brute = *Epargne de gestion – intérêts annuels de la dette*
CAF Nette = *CAF Brute – remboursement annuel du capital des emprunts*



Sur la dernière décennie, la ville a su restaurer ses marges de manœuvre, sous l'effet d'une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et d'une dynamique fiscale favorable, notamment sur le secteur industriel et commercial.

M. JESTIN : Je dois remercier mes prédécesseurs pour le travail effectué pour arriver à une capacité d'autofinancement la plus importante de ce que nous avons auparavant, qui a même été négative certaines années.

En 2003 et 2006, la ville présentait une CAF nette négative, c'est-à-dire qu'une fois ses emprunts annuels remboursés, elle ne disposait pas de fonds propres pour investir. L'essentiel des investissements était financé par l'emprunt et le subventionnement extérieur.

L'évolution financière des dernières années a permis de dégager des fonds propres pour l'investissement : Le recours à l'emprunt a pu être minoré (désendettement structurel de près de 2,5 millions depuis 2008), tout en conservant une capacité d'investissement d'environ 5 millions d'euros.

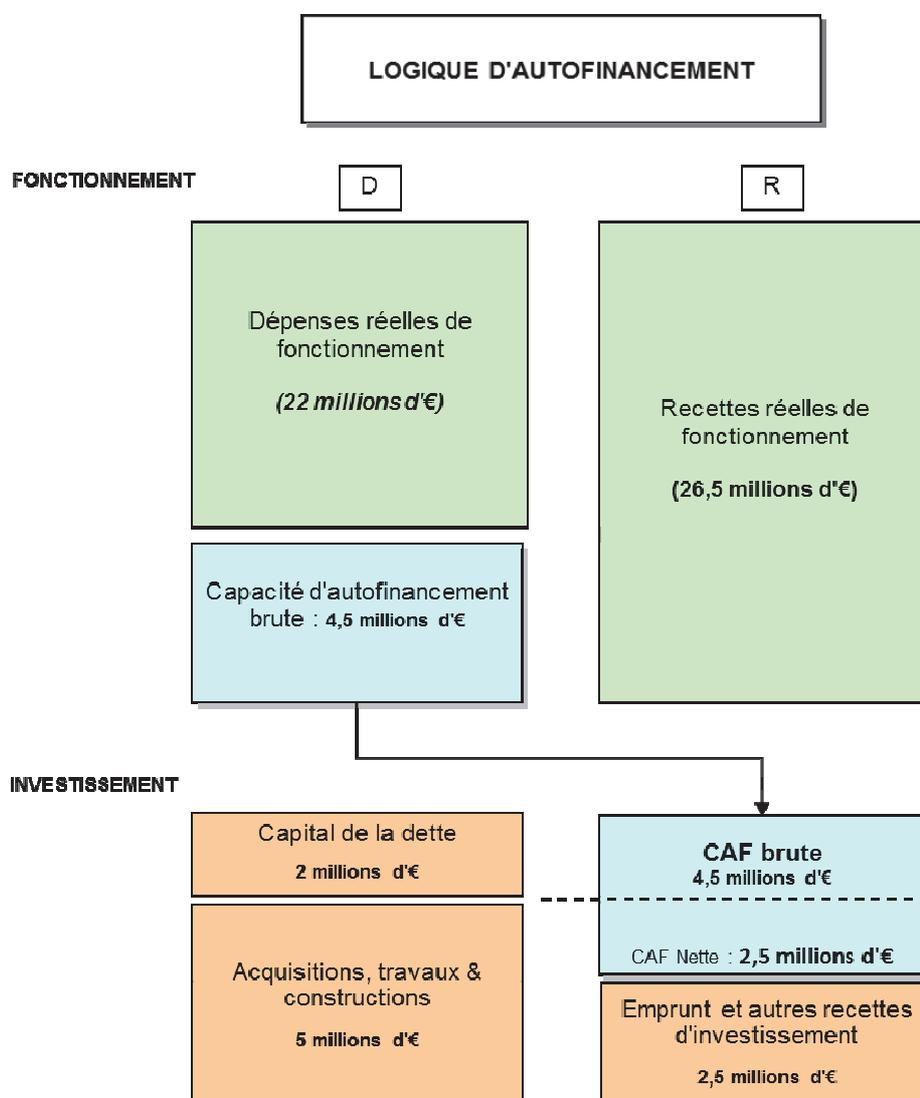
2013 a marqué un retournement attendu de la situation budgétaire, sous la forme d'un effet ciseau : les dépenses ont progressé plus vite que les recettes. Cette évolution traduit d'une part la difficulté, de plus en plus prégnante, de mobiliser des ressources sur la section de fonctionnement (levier fiscal limité, désengagement de partenaires...) et d'autre part

l'importance de maîtriser la progression des dépenses de fonctionnement, notamment de la masse salariale.

Progression des dépenses et recettes réelles de fonctionnement :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses réelles de fonctionnement (dont travaux en régie)	20 386 713	20 498 756	20 472 110	20 818 787	21 373 554	22 132 589
<i>tx de croissance</i>	0,71%	0,55%	-0,13%	1,69%	2,66%	3,55%
Recettes réelles de fonctionnement (hors report et op° except / cessions)	23 903 440	24 512 080	25 064 364	25 336 619	26 575 251	26 779 060
<i>tx de croissance</i>	2,21%	2,55%	2,25%	1,09%	4,89%	0,77%

...EQUILIBRES FINANCIERS



La capacité d'autofinancement, actuellement de 2,5 millions d'euros, pourrait subir une baisse de plus de 500 000 € par an sur les trois prochaines années.

Sur les quatre dernières années, la ville était en mesure d'investir entre 5 et 5,5 millions d'euros par an à niveau de dette constant. Durant cette période elle a réduit ce chiffre d'1,5 million d'euro pour d'une part, provisionner l'Equipement Culturel et de Loisirs et d'autre part se désendetter de 500 000 €. Elle disposait donc d'un niveau d'investissement (hors ECL) situé entre 3,5 et 4 millions d'euros.

Si aucune mesure n'est engagée d'ici 2017, face à la baisse de ressources annoncée, c'est « structurellement » et non par choix, que la collectivité disposera de 3,5 à 4 millions d'euros d'investissement annuels (hors paiements ECL).

Mme Le Maire prend la suite de la lecture pour évoquer la ligne politique de la Commune de LANESTER : Philippe JESTIN le rappelait, nous sommes bien dans un débat d'orientations budgétaires qui n'appellera pas de notre part un vote, mais qui néanmoins est bien le moment où nous pouvons échanger, nous exprimer sur les choix politiques qui sont les nôtres dans le contexte avec les équilibres que Philippe vient de rappeler :

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le désengagement de l'Etat dans le cadre de la *contribution au redressement des finances publiques*, L'émergence de nouvelles charges de fonctionnement dans les années à venir, implique d'anticiper une stratégie budgétaire qui s'inscrit dans la durée.

La question des *solutions de financement* des projets et des activités est au cœur de la construction budgétaire 2015 : **il est proposé, de ne pas impacter les baisses de dotation de l'Etat sur le niveau d'investissement de la ville.**

Pour cela il faut agir sur la section de fonctionnement. Deux axes traditionnels d'intervention sont à disposition : le renforcement des recettes et la mise en place d'un plan d'économies sur les dépenses.

Tous les acteurs de la vie locale seront impliqués : usagers, associations, entreprises...

En recette :

- Stratégie fiscale
- Stratégie tarifaire
- Recherche de partenariats (subventions etc.)

En dépense :

- Maîtrise des dépenses d'activités
- Diminution des charges financières dans le cadre d'un désendettement
- Optimisation de la masse salariale
- Réajustement de l'intervention publique

Poursuivre une dynamique locale :

Dans le cadre de ses actions et de ses projets, la ville doit veiller à la sauvegarde d'une dynamique de territoire, garantissant ainsi les conditions les plus favorables à une reprise économique et au maintien d'une cohésion sociale sur la commune.

...ORIENTATIONS BUDGETAIRES

STRATEGIES BUDGETAIRES

Les mesures à mettre en œuvre doivent être équilibrées et porteuses de sens.

Fiscalité

La ville présente aujourd'hui une pression fiscale à la moyenne des Communes de l'agglomération, mais supérieure à la moyenne nationale des villes de même strate (20 à 50 000 hbts). **Dans le cadre du soutien au pouvoir d'achat des lanestériens, il est proposé de construire le budget 2015 sur la base de taux d'impôts communaux stables.**

Les choix opérés pour les années qui suivent s'effectueront au regard de l'évolution financière de la ville, dans le souci d'une maîtrise des taux sur le territoire communal.

Politique tarifaire

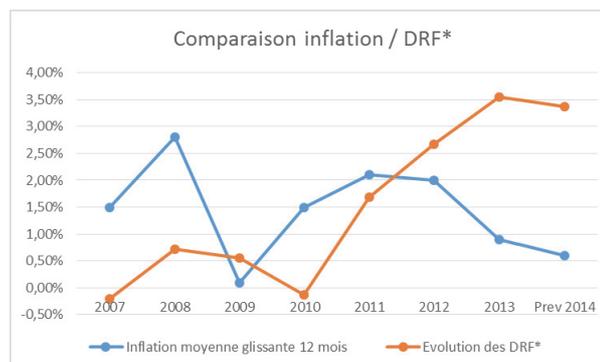
Le choix de la ville de Lanester depuis de nombreuses années, est de proposer une grille tarifaire de ses activités adaptée à chaque situation familiale. Chaque habitant doit être en mesure d'accéder au service public de manière équitable, c'est-à-dire proportionnée à son niveau de ressources.

Les principales activités (restauration, activités périscolaires et culturelles) sont donc facturées sur la base d'un quotient familial auquel est appliqué un taux d'effort. Ces deux éléments de calcul du tarif n'évoluent que très rarement : dans le cas d'une refonte structurelle des grilles tarifaires.

Aussi, l'augmentation annuelle des tarifs municipaux ne touche que les tarifs maximum et a pour effet d'intégrer un plus grand nombre de familles dans la fourchette des tarifs sur quotient.

Traditionnellement indexés sur l'indice des prix à la consommation, les tarifs municipaux évoluent en général plus faiblement que le coût réel du service. En effet, l'indice des prix calculé par l'INSEE n'intègre pas les dépenses spécifiques des collectivités : masse salariales, contrats de maintenance, intérêts de la dette...

L'inflation prévisionnelle pour 2014 tend vers 0,6 %.



DRF : Dépenses réelles de fonctionnement

Afin de maintenir une dynamique sur les recettes issues des activités, il est proposé de fixer un seuil de progression des tarifs municipaux de +1 % pour 2015. Cette augmentation occasionnera près de 12 000 € de recettes supplémentaires annuelles.

Par ailleurs, les études de restructuration tarifaire se poursuivront (activités de loisirs, périscolaire etc.)

Evolution des crédits d'activité

On entend traditionnellement par « crédits d'activités », l'ensemble des enveloppes budgétaires utilisées pour l'activité des services publics. Sont ici exclues de ce chapitre : les énergies et fluides, la masse salariale, les subventions, participations et indemnités d'élus, les intérêts de la dette.

Il est proposé pour les années qui viennent, de renforcer l'optimisation de ces dépenses, dont on constate déjà par ailleurs, une tendance baissière sur les derniers exercices. Pour cela la collectivité procédera par étapes.

Dès 2015, les crédits seront réajustés à la moyenne des consommations identifiées sur les années 2011-2013. Ce travail devrait permettre de dégager près de 400 000 € d'inscription budgétaire en section de fonctionnement (baisse d'environ 8 %).

Suite à cette première étape d'optimisation, servant à l'équilibre du budget 2015, il conviendra de préparer au cours du premier semestre de l'année un plan d'économies, mettant en lien les baisses de charges et leur impact sur le niveau de service public proposé aux lanestériens.

Subventions versées auprès du monde associatif

La « contribution de la commune au redressement des finances publiques » pour l'année 2015, se chiffre à près de 500 000 €, **soit 1,9 %** des recettes réelles (2013).

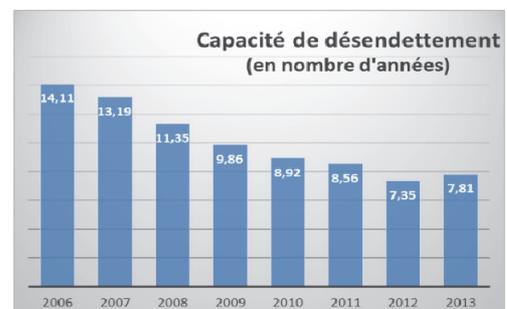
Afin de généraliser l'effort d'économie sur la section de fonctionnement, il est proposé d'appliquer cette diminution aux enveloppes de subventions destinées aux associations.

Par ailleurs, la ville s'engage dans une réflexion visant la valorisation et la mutualisation des locaux à l'usage des associations.

Gestion de la dette

En 2015, la ville poursuivra son effort de **désendettement structurel à hauteur de 500 000 €.**

La réalisation de l'Equipement Culturel et de Loisirs nécessitera de débloquer de nouvelles lignes de prêts, financement anticipé depuis cinq ans, par un désendettement conjoncturel.



Ces stratégies budgétaires doivent s'accompagner d'une vigilance constante sur l'évolution de la masse salariale, principal chapitre de dépenses de la collectivité, et traduisant le niveau de

service public fourni. La GPEC sera au cœur du dialogue social. Les nouvelles organisations et les optimisations qui en découleront, traduiront notamment l'évolution des métiers de la fonction publique territoriale.

Enfin, l'optimisation de la section de fonctionnement du budget passe par la modernisation systématique des outils de travail, notamment en faveur de la dématérialisation des procédures et donc de la rapidité et de l'efficacité du service public pour un coût final moindre.

CHOIX DE DEVELOPPEMENT

Les orientations et engagements du Contrat de Mandature 2014-2020 vont guider la construction budgétaire 2015 pour répondre aux enjeux de Lanester. Pour anticiper sur les besoins de la commune et prendre en compte la réduction des dotations de l'Etat en 2015, 2016 et 2017 la municipalité proposera un plan pluriannuel d'investissement prolongé par un plan stratégique de fonctionnement. En parallèle le travail avec Lorient agglomération et les communes voisines va s'intensifier pour identifier et mettre en œuvre des solutions de mutualisation.

Tout en mesurant les contraintes budgétaires la municipalité fait le choix stratégique de maintenir son niveau d'investissement. En 2015, l'enveloppe consacrée à l'investissement pourrait s'établir à près de 4,5 millions d'euros (inclus 500 000 € de désendettement). L'année 2015 va permettre de poser les bases de l'action de la municipalité à partir de schémas structurants (patrimoine, numérique), de documents cadres existants (Agenda 21, charte Ville Handicap) de planifications (PPI, plan stratégique de fonctionnement) et de critères (subvention, tarifs) élaborés dans la concertation avec les acteurs concernés. Les enjeux, les contraintes et les décisions seront partagés avec les habitants dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte de la Démocratie Participative.

Pour répondre aux enjeux économiques et sociaux de l'avènement de l'outil numérique la ville s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma de développement du numérique. En parallèle les travaux d'installation de la fibre optique se poursuivront depuis le centre-ville vers le secteur de St-Guénaël.

Le schéma du patrimoine validé en 2015 hiérarchisera les travaux prioritaires pendant le mandat. Pour agir en faveur de la transition énergétique et réduire les coûts de gestion la ville va concentrer ses investissements sur les bâtiments dont la structure et l'usage justifient un entretien qualitatif. Le travail d'analyse sur le patrimoine communal permettra de recenser les cessions potentielles et d'identifier les opportunités en matière d'aménagement (logements, bureaux...).

Les moyens financiers et humains de la commune seront optimisés (procédures d'achats, GPEC...) et engagés pour renforcer l'attractivité en matière d'emploi, de logement et de déplacements, pour donner les meilleures chances à chacun, améliorer notre cadre de vie, accompagner la transition énergétique et renforcer les services publics de proximité. Le travail de fond pour renforcer l'attractivité de la ville sera accompagné par une démarche de communication spécifique pour améliorer l'image de la ville.

Le maintien de la qualité des services publics municipaux sera une priorité pour renforcer l'attractivité de la commune. Une attention particulière sera portée aux jeunes générations. La priorité sera donnée à l'enfance et à la jeunesse avec la poursuite des travaux de rénovation des écoles, des centres de loisirs et le maintien d'une offre de grande qualité pour les temps d'activités péri-scolaires. L'accompagnement des plus démunis et des lanestériens touchés par la crise se traduira par le soutien financier au CCAS à hauteur de 1,3 million d'euros. La volonté de maintenir un service public de qualité et de proximité répond également à cet objectif de solidarité pour l'ensemble des lanestériens. Cet effort de solidarité se traduit par une politique tarifaire juste et progressive qui fera l'objet d'un nouveau travail spécifique en 2015.

La municipalité sera attentive aux acteurs du territoire et aux initiatives qui contribuent au mieux vivre ensemble. La redéfinition des critères d'attribution des subventions permettra de conforter le rôle majeur des associations pour la cohésion sociale et l'animation de la ville. Les échanges avec les partenaires associatifs vont s'intensifier pour valoriser leur action et optimiser l'utilisation des locaux. Les conditions d'accueil des locaux à usage sportif seront améliorées (hygiène, sécurité) notamment pour la salle Ihuel.

Les réalisations permettant de renforcer l'attractivité de la commune seront prioritaires pour attirer de nouveaux habitants et favoriser l'installation de nouvelles entreprises et commerces.

Au centre-ville les travaux de construction de l'Équipement Culturel et de Loisirs vont s'accélérer. Le projet d'établissement et la programmation culturelle permettront de favoriser le lien social et d'inscrire ce nouvel équipement en complémentarité avec les autres lieux de culture du pays de Lorient. L'espace Mandela-Dulcie September fera l'objet d'une étude paysagère pour valoriser cet espace stratégique et emblématique, améliorer les circulations et connecter les différents pôles d'activités du centre-ville, en cohérence avec les futurs aménagements des Rives du Scorff. Les animations commerciales destinées à renforcer la dynamique commerciale du centre-ville seront renouvelées.

La commune accompagnera la production de nouveaux logements (première tranche de Lann Gazec, livraison du Panoramic 1, construction de l'opération Jardins de Kerdano, les Hunes du Scorff...) et favorisera l'accession à la propriété des jeunes ménages par la création d'une prime complémentaire des aides attribuées par Lorient agglomération.

Les études pour les aménagements de voirie dans le secteur du Zulio vont préparer l'installation de nouveaux espaces commerciaux. La commune poursuivra ses actions favorisant les activités maritimes. Les aménagements du port régional du Rohu feront l'objet d'une enquête publique. Les études pour l'ouverture d'une cale de mise à l'eau seront poursuivies.

Les investissements sur le Pont Saint-Christophe contribueront à la sécurisation des circulations et des déplacements doux. 140 000 € sont engagés sur les travaux sur le passage à niveau de Kervido. Les budgets alloués à la promotion des déplacements doux seront maintenus (bandes cyclables, jalonnement, arceaux pour stationner les vélos). Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général du Morbihan pour participer au financement d'une voie verte desservant les entreprises de Manébos.

Dans un contexte financier contraint, face à une crise économique qui perdure et dans l'attente des clarifications attendues en matière de compétences des collectivités territoriales, la municipalité a décidé de maintenir le niveau d'investissement, de financer les services publics sans augmenter les taux d'imposition communaux. Ces orientations budgétaires ont pour objectif de poursuivre le développement équilibré de Lanester tout en soutenant l'économie locale. Cette stratégie suppose une forte implication des élus et de services pour dégager des marges de manœuvre afin de mettre en œuvre les engagements du Contrat de Mandature.

ANNEXES

POTENTIEL FISCAL ET POTENTIEL FINANCIER

Le *potentiel fiscal* représente la recette par habitant des impôts locaux, si la ville appliquait les taux moyens nationaux. En ajoutant la dotation forfaitaire de l'Etat s'obtient le *potentiel financier*.

L'*effort fiscal* correspond au rapport entre le produit communal des impôts locaux et le potentiel fiscal de la ville (produit théorique si application des taux moyens).

Ces chiffres mesurent la richesse potentielle du territoire communal, par l'impôt et le soutien de l'Etat. Toutefois ces dernières années, les réformes fiscales et les changements de mode de calcul de ces ratios viennent limiter leur pertinence pour une comparaison rétrospective.

Il convient de retenir que le potentiel de richesse fiscale de la collectivité, demeure inférieur de près de 20 % à celui de la strate nationale, un écart qui tend à se réduire sous l'effet de la dynamique fiscale sur le territoire et notamment des zones d'activités.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Effort fiscal	1,45	1,44	1,46	1,28	1,36	1,36
<i>Evolution</i>	-0,5%	-0,7%	0,9%	-12,0%	6,3%	0,2%
Potentiel fiscal (3 taxes)	368	392	411	442	565	596
<i>Evolution</i>	4,1%	6,4%	5,0%	7,5%	27,9%	5,4%
Potentiel fiscal (4 taxes)	646	680	702	774	819	841
<i>Evolution</i>	3,4%	5,3%	3,2%	10,2%	5,8%	2,7%
Potentiel fiscal (4 taxes) de la strate						1032
Potentiel financier / hb	847	881	903	973	1018	1043
<i>Evolution</i>	2,6%	4,1%	2,5%	7,8%	4,6%	2,4%
Potentiel financier de la strate	968	1017	1038	1171	1204	1225
<i>Evolution</i>	0,1%	5,1%	2,0%	12,8%	2,8%	1,8%

La mobilisation du potentiel fiscal (effort fiscal) est égale à 1,36 (base égale à 1) contre une strate nationale à 1,20.

L'effort fiscal se situe par ailleurs dans la moyenne des chiffres de l'agglomération. Le recours au levier fiscal demeure toutefois limité.

FISCALITE

Taux de TH	
Caudan	11,93%
Languidic	12,14%
Larmor	14,13%
Guidel	15,00%
Quéven	15,60%
Lanester	15,82%
Ploemeur	17,34%
Hennebont	17,45%
Inzinzac	17,84%
Lorient	18,12%
Kervignac	19,30%

Produit de TH / hbt	
Languidic	131
Caudan	154
Inzinzac	180
Lanester	185
Kervignac	194
Quéven	213
Hennebont	221
Guidel	241
Lorient	260
Ploemeur	265
Larmor	274

Taux de FB	
Kervignac	13,64%
Caudan	16,20%
Languidic	19,78%
Guidel	25,00%
Larmor	25,46%
Lanester	28,46%
Ploemeur	30,83%
Lorient	32,78%
Quéven	33,69%
Hennebont	36,27%
Inzinzac	39,92%

Produit de FB / hbt	
Kervignac	113
Languidic	168
Caudan	226
Inzinzac	257
Guidel	283
Hennebont	337
Quéven	338
Larmor	354
Ploemeur	356
Lanester	367
Lorient	402

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

	2010	2011	2012	2013
Maisons, appartements	234	235	191	220
Commerces	14	13	17	12
Terrains	39	21	28	46
Autres	2	8	3	5
TOTAL	289	277	239	283

LOGEMENTS

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Logements	10 105	10 135	10 158	10 219	10 258	10 295
	94	30	23	61	39	37
Logts sociaux - SRU	2 849	2 884	2 880	2 936	2 955	2 987
Logts sociaux - DGF	2 584	2 583	2 599	2 646	2 651	2 649
Nombre d'APL	5 772	5 826	5 829	5 699	5 706	5 683

EDUCATION

	2010	2011	2012	2013	2013
Elèves secteur public	3 357	3 300	3 330	3 341	3 306
<i>Evolution</i>	-191	-57	30	11	-35
Elèves secteur privé	973	941	919	908	915
<i>Evolution</i>	10	-32	-22	-11	7
Nombre d'élèves total	4 330	4 241	4 249	4 249	4 221
<i>Evolution</i>	-181	-89	8	0	-28
dont maternelles et élémentaires	2409	2371	2326	2319	2309
<i>Evolution</i>	-33	-38	-45	-7	-10
dont élémentaires publiques	1 052	1 049	1 021	1 023	1 009
<i>Evolution</i>	-50	-3	-28	2	-14
dont maternelles publiques	763	732	749	736	723
<i>Evolution</i>	-9	-31	17	-13	-13

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : De la même manière que nous parlions de clés tout à l'heure, je vous propose finalement dans nos orientations budgétaires, d'évoquer 3 clés, qui me paraissent essentielles pour le travail qui est devant nous ; d'abord la 1^{ère} clé, c'est la clé de la durée, comme nous l'avons dit, c'est le 1^{er} débat d'orientations budgétaires du mandat, nous sommes bien dans une stratégie de long terme. Il ne s'agit pas de regarder uniquement 2015 mais plutôt de voir loin.

Une 2^{ème} stratégie qui est celle que nous souhaitons porter, c'est la stratégie de jouer collectif, à savoir de mobiliser tous les acteurs de la vie locale autour de ce défi qui est devant nous, quand je dis tous les acteurs de la vie locale, ils sont tous impliqués, de près ou de loin, qu'ils soient usagers, associations, entreprises dans cette vision que sont les orientations budgétaires de la Ville.

Et 3^{ème} clé d'entrée qui me paraît essentielle et j'allais dire peut-être même prioritaire, parce que c'est une clé d'optimisme, une clé d'énergie, une clé de confiance que nous souhaitons garder, que nous souhaitons renforcer, que nous souhaitons développer, c'est la clé du dynamisme local. Une clé que nous appelons et vous retrouverez le mot à plusieurs reprises,

que nous appelons aussi attractivité, pour faire en sorte que notre Commune puisse garantir des conditions les plus favorables possibles pour attirer de nouveaux habitants et attirer de nouvelles entreprises et dans cette vision dynamique bien entendu, renforcer la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble.

Une fois que nous avons visualisé cette vision stratégique, il nous faut rentrer dans la technicité du sujet et regarder quelles mesures nous allons prendre dès 2015 et quelles mesures nous prendrons au-delà. Vous verrez que dans les 5 grandes mesures pages 14 et 15 de votre document, il y a dans chacune des grandes mesures, à la fois une vision d'un présent immédiat pour l'année 2015, et en même temps, une perspective pour les années qui suivent.

Fiscalité d'abord : et c'est peut-être aussi un élément fort de ces orientations budgétaires, c'est le choix des Elu(es) de maintenir la base de taux d'impôts communaux stables. On ne bougera pas les taux d'impôts communaux en 2015. Et pour les années qui suivent, vous mesurez la prudence qui est la nôtre sur les choix opérés, nous n'avons pas de boule de cristal, les choix opérés pour les années qui suivent s'effectueront au regard de l'évolution financière de la Ville mais dans le souci, et c'est inscrit dans notre contrat de mandature, d'une maîtrise des taux sur le territoire communal.

2^{ème} mesure, c'est la politique tarifaire et nous y reviendrons dans notre ordre du jour d'aujourd'hui, c'est une des clés de notre attractivité, pourquoi ? La Ville de Lanester est une des communes qui est particulièrement bien située, même la Chambre Régionale des Comptes le dit, en terme d'offre de service, des services publics de qualité, des services publics de proximité et des services publics accessibles au plus grand nombre. C'est bien de cela dont il s'agit lorsque nous faisons des choix en matière de politique tarifaire. Et je dirais qu'en matière de solidarité, qu'elle s'exerce pour tous les Lanestériens. Il faut toujours être attentifs à cette question parce que l'on peut laisser penser quand on parle de solidarité que nous sommes dans une vision un peu « paupérisme » des choses, c'est-à-dire et certains le disent, que l'on accueille trop de population fragile, etc... donc nous sommes amenés à avoir une solidarité qui à la longue a un coût.

Je voudrais rappeler ici et nous aurons l'occasion de le dire par exemple sur la restauration scolaire. Que même si l'on paie le tarif maximum, la population est aidée par la collectivité. Ce qui veut dire que la collectivité exerce la solidarité pour l'ensemble des Lanestériens, c'est une volonté politique, c'est aussi une des clés de notre attractivité et nous y reviendrons plus précisément encore une fois avec le bordereau sur la restauration.

Que va-t-il se passer en matière de tarifs pour l'année 2015 ? La volonté des Elu(es) c'est d'augmenter les tarifs municipaux de 1 %. Vous allez me dire que l'inflation est de 0,6 %. Oui, mais nous savons bien que l'indice des prix calculé par l'INSEE n'intègre ni les masses salariales, ni les contrats de maintenance, ni les intérêts de la dette. Donc nous fixons le seuil de progression des tarifs municipaux à 1%. Je rappelle qu'en la matière que ce n'est que le tarif maximum qui est touché par cette augmentation de 1 %.

La suite, ce sont des études de restructuration tarifaire qui ont été entamées lors du dernier mandat, qui seront poursuivies autour des activités de loisirs, du périscolaire, qui seront poursuivies dans une volonté d'équité, de justice et de juste valeur de nos prestations.

La 3^{ème} mesure, c'est l'évolution des crédits d'activités. Il s'agit là de renforcer l'optimisation de nos dépenses et nous allons là aussi procéder par étapes. Encore une fois nous nous inscrivons aujourd'hui dans une contrainte qui nous amène à regarder, à anticiper sur une baisse des dotations de l'Etat et aussi sur une évolution de nos charges en matière de dépenses de fonctionnement.

En 2015, qu'allons-nous faire ? Nous allons réajuster les crédits des services, c'est-à-dire les crédits d'activités, à la moyenne des consommations identifiées sur les 3 dernières années. Cela doit nous permettre de dégager près de 400 000 euros d'inscriptions budgétaires soit une baisse d'environ 8 %. Parallèlement et compte tenu de ce qui est devant nous et de la

nécessité d'anticiper, nous allons préparer au cours du 1^{er} semestre de l'année, un plan d'économie, c'est-à-dire revisiter nos politiques en quelque sorte pour faire mieux avec moins. C'est cela l'équation, quand je vous disais qu'il fallait relever le défi, c'est bien de cela dont il s'agit.

4^{ème} mesure, ce sont les subventions versées auprès du monde associatif. Le choix qui est celui des Elu(es), est de jouer collectif. Les Associations sont nos partenaires depuis longtemps et pour longtemps. Nous le montrons au quotidien, à travers des subventions directes mais aussi à travers des subventions indirectes telles que les aides techniques. Le choix de jouer collectif s'exerce en période facile, il doit s'exercer aussi « dans l'adversité ». C'est cela qui nous conduit à baisser les subventions destinées aux associations. Vous allez me dire : pourquoi ce montant ? Parce que 1,9 % représente la contribution de la commune au redressement des finances publiques, à savoir les 500 000 euros représentent aujourd'hui 1,9 % des recettes réelles de 2013. Par ailleurs nous travaillons déjà aux côtés de Bernard LE BLE qui suit ce dossier et l'ensemble des Elu(es), dans une réflexion visant la valorisation et la mutualisation des locaux à l'usage des associations et nous travaillons aussi à travailler sur les critères des subventions aux associations.

La gestion de la dette : c'est la 5^{ème} mesure. Nous allons poursuivre notre effort de désendettement structurel. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous avons engagé lors du mandat précédent un plan de désendettement de l'ordre de 500 000 euros par an et bien nous le poursuivons en 2015. Parallèlement d'un point de vue conjoncturel nous débloquerons de nouvelles lignes de prêts puisque nous les avons provisionnées pour faire face à la montée en puissance de la construction de notre équipement culturel et de loisirs. J'en profite d'ailleurs comme bonne nouvelle pour dire à ceux qui ne l'ont pas encore lu dans la presse que le Conseil Général a voté hier matin l'attribution d'une subvention à la ville de Lanester de l'ordre de 10 % du montant de nos travaux, à savoir 680 000 euros qui viendront compléter le million d'euros que nous devons recevoir du Contrat de Pays avec la Région.

Au-delà de ces 5 mesures bien entendu, rappeler la vigilance constante qu'il nous faut avoir sur l'évolution de la masse salariale. Nous sommes ici engagés avec les organisations syndicales dans un dialogue social qui fonctionne, que nous souhaitons poursuivre. Néanmoins il nous faut regarder de nouvelles organisations, de nouvelles optimisations et regarder aussi l'évolution des métiers. Regarder aussi et c'est l'objet du dernier paragraphe de cette double page, l'impact du numérique sur les métiers de nos agents. Cette nouvelle vision dans la place du numérique à la fois dans les services et dans nos procédures doit nous amener à plus de rapidité, plus d'efficacité et doit nous amener à dématérialiser encore davantage les procédures et à les moderniser.

Ces 5 mesures peuvent paraître très techniques, c'est pour cela qu'il faut ensemble se rappeler que finalement cette mécanique financière qui est essentielle j'allais dire tous les ans, mais encore plus dans cette période un peu de contraintes, n'a de sens que pour dégager des moyens pour agir, pour trouver des solutions pour les Lanestériens, pour faire en sorte que nous puissions donner les meilleures chances à chacun, pour faire en sorte que nous puissions mieux vivre ensemble.

Cette mécanique financière doit nous permettre aussi de garder un niveau d'investissement maintenu : 4,5 million d'euros, qui permettront de mettre en œuvre ce début de mandature et évidemment mettre en œuvre aussi une méthode. Vous aurez sûrement remarqué qu'en la matière, nous allons nous engager à la fois dans un plan pluriannuel d'investissements que nous aurons l'occasion de partager dans les premiers mois de 2015, mais aussi un plan stratégique de fonctionnement. Nous nous engagerons vers plus de mutualisation à condition qu'elle soit pertinente avec Lorient agglomération et avec les communes riveraines. Au-delà les documents cadres existants tels que l'Agenda 21, la Charte Ville Handicap seront bien entendu la base de notre action. Nous lancerons, même si certains sont déjà lancés, les

schémas Patrimoine et Numérique, qui font déjà l'objet d'un travail partagé à la fois sur le numérique, vous l'aurez sûrement suivi avec les habitants. C'était notre premier engagement dans la mise en œuvre de la charte de démocratie participative. Nous aurons aussi l'occasion de travailler sur les critères de subvention et d'une politique tarifaire, tout cela avec la volonté de partager ce pouvoir d'agir dans le cadre de la mise en œuvre de notre charte de démocratie participative.

Toujours dans un débat d'orientations budgétaires, nous sommes toujours amenés à se demander : est-ce que c'est le même débat que nous avons eu l'an dernier ? C'est sûr qu'il est différent, ce sont de nouvelles données budgétaires et je souhaiterais que l'on soit attentifs à ce qui est nouveau aussi dans notre débat en terme de mise en œuvre avec le numérique bien sûr, avec le schéma de développement numérique, en même temps poursuite de la fibre optique et les travaux d'installation de ce progrès en matière de numérique.

Nous agissons en faveur de la transition énergétique notamment à travers le schéma du patrimoine qui nous permettra aussi de repérer des opportunités en matière de cession potentielle et en matière d'aménagement. Nous optimiserons nos moyens financiers et humains. J'allais dire dans les procédures d'achat, la GPEC, c'est la poursuite et la continuité, par contre, ce qui est nouveau, c'est qu'en matière d'attractivité de la ville, j'avais insisté sur cette question dès le début, c'est que nous aurons l'occasion en 2015 d'accompagner une démarche de communication ce qui nous permettra de renforcer l'image de la Ville.

Nous poursuivrons, et en matière d'attractivité c'est une des clés de lecture aussi de notre Commune, notre politique Jeunesse et Enfance. Nous aurons là aussi l'occasion d'y revenir dans notre Conseil de ce soir.

Et nous poursuivrons aussi notre objectif de solidarité pour l'ensemble des Lanestériens. Je m'en suis expliquée tout à l'heure. Nous serons attentifs au mieux vivre ensemble et donc aux Associations. Bien entendu là aussi nous sommes sur une volonté collective d'attractivité. L'équipement culturel et de loisirs, on parlait de nouveauté et bien les travaux vont démarrer en 2015. En matière de Centre-Ville, cela marquera sûrement une nouvelle étape, structurante dans notre centre-ville et donc attractive aussi pour un centre-ville que nous souhaitons voir renforcer.

2015 sera l'occasion de lancer une étude paysagère sur l'espace public Mandéla-Dulcie September, étude paysagère qui verra bien entendu son analyse sur l'ensemble du centre-ville, centre-ville que nous voulons maritime, c'est-à-dire d'un centre-ville qui va jusqu'aux Rives du Scorff, et là aussi il s'agira de regarder comment les Rives du Scorff seront aménagés.

En matière de nouveauté, l'année 2015 sera l'occasion de voir de nouveaux logements finalisés : je pense à Lann Gazec, je pense à la livraison du Panoramic. Nous verrons la construction des Jardins de Kerdano, c'est déjà en cours et ce sera prolongé, le lancement des Hunes du Scorff et nous verrons l'accession à la propriété des jeunes ménages favorisée. Le bordereau qui sera présenté par Myrienne Coché, Adjointe à l'Urbanisme, le confirmera tout à l'heure.

En matière d'économie nous développerons bien entendu notre volonté d'être aux côtés des entreprises pour favoriser leur implantation et leur développement à Lanester. C'est le cas des entreprises commerciales sur le Zulio et Lann Sévelin. C'est le cas aussi des activités maritimes, le Rohu fera l'objet d'une enquête publique et les études concernant la piste d'une cale de mise à l'eau seront poursuivies. En matière de déplacements, c'est aussi une des clés d'attractivité de la ville, nous verrons la poursuite de notre politique de déplacements doux, une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Général pour la voie verte de Manébos.

Tout cela pour dire que la volonté d'un niveau d'investissement très fort sera aux rendez-vous en 2015, que les services publics de proximité et de qualité et accessibles à tous seront là, tout cela sans augmenter les taux d'imposition communaux. Nous sommes bien dans un défi que

nous allons relever ensemble avec nos services et il faudra bien sûr la mobilisation de tous. Et j'en profite déjà pour vous remercier parce que c'est aussi l'occasion toujours lors du débat d'orientations budgétaires de remercier les uns et les autres. Je voudrais remercier ici d'abord les services financiers pour ce document qui est toujours un document majeur dans la vie politique de la ville, mais remercier l'Elu aussi chargé des finances, remercier l'ensemble des Elus et des services qui ont contribué à la qualité de ce travail.

Je vais maintenant donner la parole à ceux qui souhaitent la prendre. J'ai vu que les lumières des micros clignotent déjà avant même que j'ai fini, il y a une impatience, je comprends, et donc je passe la parole à François-Xavier Munoz.

M. MUNOZ : Merci Mme Le Maire.

Mme le Maire, Cher(e)s collègues,

Pour ne pas faillir à une règle coutumière, nous tenons tout d'abord à remercier le service financier en la personne de son directeur présent ce soir pour la clarté et la qualité du document qui nous a été soumis pour ce débat sur les orientations budgétaires 2015.

La situation économique de notre pays s'étant encore dégradée, la pression fiscale aujourd'hui est une nouvelle fois forte, pénalisant particulièrement les classes moyennes et les moins riches de nos concitoyens. Accablées de charge, les entreprises manquent de stabilité et de visibilité financière et restent dans l'expectative, attendant des jours meilleurs. Ce manque de confiance des entrepreneurs les conduit à différer les embauches et ainsi augmenter le chômage en particulier celui des jeunes et des seniors.

C'est donc avec regret que nous constatons que notre discussion a lieu dans un contexte particulièrement inquiétant pour les finances des collectivités territoriales mais plus globalement pour la grande majorité de nos concitoyens. Nous savons qu'il y a une amputation des dotations aux collectivités locales de 3,65 milliards et nous ne pouvons que nous interroger sur les conséquences que va entraîner pour les trois versants de la Fonction Publique la réduction annoncée et confirmée par le Gouvernement de 11 milliards des dépenses publiques sur la période 2015-2017. Alors qu'il faudrait, à notre sens, renforcer les moyens des services chargés de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, c'est exactement l'inverse qui se produit à la suite de décisions politiques.

Par ailleurs et cela n'a échappé à personne que le nombre de nouveaux contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu a considérablement augmenté ces dernières années, ce qui engendre des conséquences en matière d'impôts locaux et d'aides sociales.

Si le contexte socio-économique national n'est pas bon, il en va de même localement. Le taux de chômage du bassin d'emploi de Lorient est en augmentation (9,7 %), même si ce dernier reste légèrement inférieur à la moyenne nationale (9,8 %). A Lanester, les chantiers STX, liés à ceux de Saint-Nazaire, risquent de connaître des remous et une mort lente annoncée avec le communiqué du Groupe STX France d'engager une procédure de licenciement collectif au chantier STX Lorient au Rohu à Lanester avec à la clef, 47 emplois directs sur 90 menacés, ainsi qu'environ 200 emplois en comptabilisant les sous-traitants, souvent locaux. De quoi alourdir derechef un taux de chômage croissant d'année en année...

Si le nombre de logements (+ 37 unités) et le revenu moyen par habitant progressent, il n'en demeure pas moins que la ville malheureusement se paupérise avec une nette augmentation de la fréquentation de l'Épicerie Solidaire par les foyers lanestériens et une enveloppe plus importante attendue par la collectivité (+ 60 000 euros supplémentaire en 2015) dans le cadre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), preuve en est que la 3^{ème} ville du Morbihan et 8^{ème} ville de Bretagne est considérée comme une collectivité moins favorisée et fragile financièrement.

Compte tenu de la situation et malgré les marges de manœuvre budgétaires limitées avec une capacité d'autofinancement nette diminuant, nous approuvons le maintien des taux des impôts

locaux, la revalorisation des bases fiscales de l'Etat non connue à ce jour étant bien suffisante en termes d'augmentation des impôts locaux payés par nos concitoyens, et saluons la décision politique prise par la majorité de revoir l'enveloppe des subventions allouées aux associations tout en demandant que toutes les Associations Lanestériennes soient reçues pour leur présenter le projet et discuter avec elles de leurs situations, et que les baisses de subventions envisagées ne touchent ni les centres sociaux, ni les centres de loisirs.

Pour terminer, nous vous soumettons quelques questions et positionnements :

- Comment expliquez-vous la baisse envisagée, limitée je vous l'accorde, en matière de foncier non bâti (- 0,90 %) alors qu'un certain nombre de terrains sont désormais passés dans la catégorie « terrain à bâtir », nous étions un peu surpris de cette évolution mais peut-être s'agissait-il d'un simple rééquilibrage compte tenu de l'augmentation en 2014 (+ 20,82 %) ?
- S'agissant des dépenses de fonctionnement, le document nous indique une certaine prudence à l'égard des chapitres de dépenses et notamment la masse salariale qui croît fortement due à des décisions locales (plan de titularisation, mise à niveau du régime indemnitaire, etc.) mais aussi nationales (hausse des cotisations sociales, mise en place des Temps d'Activité Périscolaire, etc.). Et pourtant, vous envisagez dans un proche avenir de recruter entre autre 2 cadres de catégorie A (un poste supplémentaire de Directeur Général Adjoint des Services et un poste de Directeur du futur Equipement Culturel et de Loisirs) qui, à notre sens, ne sont pas primordiaux tout en mettant en exergue l'optimisation de la masse salariale et la mutualisation des moyens, deux notions que nous partageons en termes d'orientations budgétaires surtout dans le but du maintien d'un service public de qualité, d'un service destiné à nos concitoyens.
- La réforme des rythmes scolaires coûtent de l'argent à notre collectivité et nous considérons anormal, au-delà du débat sur le bien-fondé de cette réforme, que cette décision entraîne des dépenses supplémentaires pour la collectivité. C'est l'Etat qui a décidé cette réforme, nous trouvons donc légitime qu'il assume le financement intégral de cette mesure et non les collectivités territoriales. En outre, les aides de l'Etat et de la CAF seront-elles au rendez-vous pour la rentrée scolaire 2015/2016 sinon il faudra prévoir une dépense supplémentaire de l'ordre de 250 000 €uros ?
- Certes la stratégie de désendettement ne peut pas être une stratégie en soi affirmeront certains en précisant que comme il y a du bon et du mauvais cholestérol, il y a de la bonne et de la mauvaise dette. A condition, toutefois, qu'elle reste dans les limites raisonnables, et c'est bien là le problème car la situation de la dette lanestérienne est préoccupante puisque la commune est classée au 1.771^{ème} rang des villes françaises les plus endettées sur les 36.767 communes et à la 2^{ème} place des villes morbihannaises les plus endettées. Par ailleurs, bien que la dette ait baissé de 1,60 % sur les trois dernières années, là où la dette de la moyenne de la strate a augmenté de 4,10 %, la dette de Lanester est supérieure de 46,15 % à la moyenne de la strate, de quoi être perplexe.
- L'Espace Culturel et de Loisirs sortira de terre prochainement mais dans le cadre de cette opération, la collectivité va souscrire un nouvel emprunt qui va nécessairement augmenter l'encours de dette de la ville. Alors certes investir c'est une vitalité mais maîtriser l'endettement c'est aussi une nécessité pour ne pas faire peser la charge financière sur les prochaines générations : « Gouverner c'est prévoir ; et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte ! » selon la formule d'Emile de Girardin.

En conclusion, si nous partageons des orientations contenues dans ce document, nous regrettons un certain nombre de manques que nous venons de caractériser et qui nous conduirons probablement à exprimer notre désaccord sur certains points lors de la discussion du budget au prochain Conseil.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

Ce que je propose, c'est que nous écoutions d'abord les interventions des uns et des autres, et qu'ensuite nous passons aux réponses. J'ai bien noté que Bernard LE BLE souhaitait répondre concernant les Associations, mais je pense qu'il vaut mieux regrouper les questions.

Christelle peut commencer.

Mme RISSEL : Merci. Nous tenons aussi à remercier les services pour ce document clair et lisible qui nous permet de nous inscrire dans ce débat d'orientations budgétaires. Je tiens à dire qu'il a été bien modifié par rapport aux mandats précédents, et que les modifications sont très appréciées et très appréciables. J'aime bien cette nouvelle version.

Donc en 2017, les collectivités devront réaliser plus de 11 milliard d'économies soit une perte cumulée sur 4 ans de 28 milliards soit au total près de 30 % de l'ensemble des dotations aux Collectivités : Communes, Intercommunalités, Département et Régions.

Cette année, la baisse de 1,5 milliards de dotations de l'état se traduit par une diminution de 3 % de leurs investissements. Effet négatif pour l'emploi, les entreprises locales et les salariés car les collectivités assurent près de 70 % de l'investissement public du pays. Porter un tel coup aux collectivités, c'est asphyxier encore plus l'économie. C'est dégrader la qualité des services publics reçus par 66 MILLIONS d'usagers, c'est fragiliser le tissu associatif, accentuer les inégalités entre les villes, supprimer les moyens pour la transition écologique génératrice d'emploi.

Cette baisse des dotations a pour objectif de supprimer l'emploi public statutaire et de donner des garanties à la commission de Bruxelles. Pour l'ensemble des collectivités, cette politique d'austérité est néfaste, sans compter qu'elles n'y sont pour rien, dans le déficit du budget national et de la dette de l'Etat. C'est aux banques et aux multinationales de rembourser les cadeaux qu'elles ont reçus de l'Etat avec par exemple, le crédit recherches.

Qui doit payer ? Les habitantes et les habitants qui subissent déjà l'austérité dans tous les domaines, telle que la fiscalité, en tant qu'usager par l'augmentation des tarifs de l'énergie et l'augmentation de la TVA début 2014 et des salaires bloqués depuis trop longtemps.

Pour en revenir aux documents qui nous sont présentés :

-L'annonce d'une baisse de 500 000 euros pour Lanester

Sur la page 6, on peut voir le renversement entre taux variables et taux fixes sur les 9 derniers années par une renégociation de l'encours, ce qui est une bonne chose.

Le maintien de la subvention CCAS à hauteur de 1,3 millions est essentielle car nous devons continuer à aider les habitantes et les habitants par le biais de l'Epicierie Solidaire ou bien d'autres aides d'urgence par exemple.

Concernant l'évolution des crédits d'activités, on observe une différence non négligeable entre le projet et le budget réalisé (graphique p 7). Il est proposé de réajuster afin de dégager 400 000 euros. Même si cette optimisation n'est pas négligeable, elle ne pourra se faire qu'une fois, la baisse de 8 % sera effective pour les services, elle s'accroîtra dans les années à VENIR.

Notre Groupe ne partage pas le choix de la baisse de 1,9 % pour les subventions aux Associations. La richesse du tissu associatif est une spécificité lanestérienne qui permet à chacune et chacun de trouver sa place dans la cité, et il est essentiel de la préserver.

Est-il nécessaire de rappeler ici le travail des Associations qui répondent largement aux besoins de la Collectivité avec leur participation depuis deux ans aux Temps d'Activités Périscolaires ?

Par ailleurs, le choix du désendettement nous paraît peu judicieux, en effet dans mon introduction, je disais que les collectivités jouent un rôle essentiel dans l'activité locale par un

investissement non négligeable. Dans les pages 16 et 17, la liste des différentes actions sont présentées :

-Maintien de 4,5 millions d'investissement

-Maintien de 1,3 millions de la dotation au CCAS

Et bien sûr la construction de l'Espace Culturel et de Loisirs

Malgré tout, ces 500 000 euro permettraient de :

- maintenir les tarifs 2014 pour les familles,

- de rénover et d'améliorer les établissements publics, tel que l'EPHAD Jean Le Coutaller ou le Foyer Aragon dont les évaluations présentées ces dernières semaines ont montré des manques et des points à améliorer rapidement afin de garantir le bien-être de nos anciens.

Ces différents travaux offrirait un soutien à l'emploi dans une économie locale atone où le taux de sans emploi s'élève à 9,7 %.

Pour terminer, notre Groupe s'opposera à l'augmentation des tarifs liés à la famille et aux enfants tels que la Restauration Scolaire entre autre, les Centres de Loisirs et les bus d'activités.

Nous nous opposerons aussi, même si cette question ne fait pas l'objet du débat d'orientations budgétaires, au versement de subventions aux écoles privées hors contrat d'association qui seront présentées sur le budget 2015, je n'en doute pas.

Mme Le Maire : Merci Christelle. D'autres interventions ?

M. LE STRAT : Session après session, aucun chiffre ou indicateur ne viennent contredire le dur constat auquel nous devons faire face : la crise est multidimensionnelle et structurelle. L'INSEE publiait le mois dernier son portrait social de la France après 6 années de crise et voici les réalités auxquelles nous devons nous confronter :

Le chômage de longue durée a explosé : sur près de 3 millions de chômeurs en France 40.2% sont des chômeurs de « longue durée » (un chiffre qui a augmenté de 56% en 4 ans).

-les bénéficiaires de minima sociaux se sont multipliés. Augmentation de 26 % du nombre de bénéficiaires du RSA socle.

Cette situation conduit nombres de français et de française à subir la pauvreté de plein fouet et à douter de plus en plus de la capacité des institutions et des politiques à répondre à la crise. Et alors que cet état structurel demande des solutions innovantes, les vieilles recettes du 20e siècle ont encore bonne presse.

Les uns veulent déréguler le marché du travail en baissant son cout, les autres compenser les excès d'une économie trop libérale par des pansements sociaux et continuent à nous faire croire au mythe de la croissance créatrice d'emploi sans même penser à questionner les modèles alternatifs. De plus en plus d'économistes le disent et pas seulement les écologistes. Tout cela nous conduira droit dans le mur,

La situation économique locale nous interpelle et nous exprimons toute notre solidarité avec salariés de STX-Lanester.

Alors que le site du chantier naval STX de Saint-Nazaire annonce une commande de deux nouveaux paquebots pour l'armateur américain RCCL, lui garantissant de la charge jusqu'en 2020, les salariés de STX-Lanester ont appris il y a quinze jours que 47 emplois sur 90 allaient être supprimés. **Afin de réduire les frais fixes de STX. C'est ce qui a été avancé par la direction, en réunion de comité d'entreprise.**

La stratégie de STX est désormais claire, et on sait qu'elle est tout sauf industrielle. Ce gouvernement doit être en première ligne pour trouver un repreneur.

Le Député a de nouveau évoqué la piste d'une reprise par la société Kership née d'une alliance entre le groupe concarnois Piriou et DCNS.

Ce repreneur doit être un acteur d'une stratégie industrielle durable et présenter des garanties dans la solidité de son engagement. L'Etat, actionnaire à hauteur de 33 % par le biais du Fonds stratégique d'investissement (FSI), doit également protéger l'entreprise. Il en va de la pérennisation de l'outil de production à Lanester.

Nous le constatons, L'industrie est en crise comme nombre de secteurs et nous devons pousser à sa diversification ou reconversion vers des nouvelles filières selon les cas, filières en phase avec la contrainte énergie-climat et capables de répondre à des besoins émergents. Sans perdre de vue que Le Pays de Lorient est un territoire propice au développement d'une production d'énergies propres et donc d'une future autonomie énergétique.

Afin d'aboutir aux engagements de réduction de son déficit (sous la barre des 3 % d'ici à 2017), l'Etat français programme notamment une réduction de la dépense publique de 50 Md€ sur 3 ans. **L'effort national des collectivités territoriales de 11 milliards annoncé d'ici à 2017, se traduirait par 500 000 € de baisse à LANESTER chaque année d'ici à 2017. En trois ans, la CAF nette annuelle chuterait de 1,7 million si on inclut la baisse de 2014.**

Dans le contexte financier actuel, où les collectivités ont du mal à emprunter aux banques, nous avons noté avec satisfaction que la ville se désendette de 500 000 €. En terme de dépenses de travaux et d'équipement, la capacité d'investissement de la ville se situerait entre 3,5 et 4 millions d'euros.

Dans ce débat d'orientations budgétaires, il est essentiel de rappeler que les collectivités locales assurent 71 % de l'investissement public. Nous devons donc être ambitieux et poursuivre notre politique d'investissement. **Il est donc impératif de ne pas impacter les baisses de dotation de l'Etat sur le niveau d'investissement de la ville.** La ville poursuivra un programme d'investissement important en termes d'entretien du patrimoine bâti afin de maîtriser les dépenses d'activités.

Europe Ecologie—Les Verts soutient les **orientations budgétaires** que vous avez présentées pour 2015. A savoir, une politique affichée d'une gestion prudente, poursuivant le désendettement sans sacrifier les investissements, ni les services assurés à la population, et ceci sans augmenter la pression fiscale.

Nous notons également avec satisfaction tous les investissements programmés en **2015** pour des équipements structurants. Autant d'équipements au service de l'éducation, de la culture ou du sport, qui contribuent au développement de liens sociaux et à l'épanouissement de chacun.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. L'HENORET : La situation de notre pays reste difficile, nous l'avons tous compris. Le chômage est toujours au centre de nos préoccupations et sa diminution reste encore trop hypothétique.

La réussite des contrats aidés permet d'en atténuer l'impact mais ce n'est pas bien sûr satisfaisant. Des mesures comme le contrat de génération commencent à entrer en phase active. Le pacte d'avenir devrait produire les effets escomptés mais bon il faut le temps.

Mais la reprise de l'activité et malgré les frémissements sont encore trop timides pour apporter les résultats souhaités en terme d'emploi.

Malgré cela il convient de ne pas baisser les bras, de ne pas céder à la sinistrose. Le Président de la République et le gouvernement nous le rappelle tous les jours.

Il y a des efforts à faire, le redressement ne se fera pas sans effort. Ce n'est pas d'aujourd'hui, c'était même avant les Elections, nous le savions. Et il ne s'agit pas de s'apitoyer et seulement de pester contre notre gouvernement quand celui ci recherche la diminution des déficits et la relance du dynamisme économique qui est créateur d'emploi (c'est simple : pas de marché, pas de commande, pas de production, donc pas d'emploi).

Mais les efforts c'est aussi en parallèle de préserver notre modèle social. Notre modèle social serait en danger si collectivement nous n'apportons pas notre contribution.

Demain si rien n'est fait en ce sens, nous devons aller à l'hôpital avec notre carte bancaire et non pas notre carte vitale.

Demain l'école de la république qui reste garante, même si elle est perfectible, de l'égalité des chances pourrait laisser la place aux écoles de l'inégalité.

Demain la retraite pourrait être réservée à ceux qui auront eu les moyens de faire fructifier un capital pendant leur carrière. Il ne faut pas sombrer dans l'immobilisme et le repli sur soi.

Aujourd'hui, il faut le dire, nous ne sommes pas en mesure de faire de la redistribution à outrance. Même si des gestes sont et doivent être fait vers les citoyens les plus en difficulté.

C'est dans ce contexte que se prépare le budget de notre Commune.

Les collectivités n'échappent pas à l'effort et en particulier à la baisse des dotations qui sont plus fortes cette année mais qui ont déjà baissé en 2014. On passe en 2015 de 3 à 7 % de baisse. Bien sûr, on ne peut pas s'en réjouir même si cette baisse sera atténuée par le fonds de péréquation.

Pour participer à ces efforts au niveau local, nous devons agir, comme l'a expliqué Mme Le Maire :

- sur nos tarifs municipaux avec une hausse modérée, il faut le dire, qui préservera l'attractivité des services offerts à la population lanesterienne. Il faudra d'ailleurs à mon sens s'interroger sur les tarifs extérieurs qui sont pour nous peut-être pas suffisamment marqués.
- sur une diminution des crédits de fonctionnement qui feront l'objet d'une baisse d'environ 8 %. C'est une bonne avancée mais il faudra sans doute ne pas en rester là si la conjoncture ne changeait pas dans les années qui viennent.
- sur les subventions aux associations qui baisseront globalement de près de 2 %. Et là c'est vrai, comme disait Mme Le Maire, c'est jouer collectif, nous sommes tous devant des choix et il faut aussi que tout le monde agisse et je pense qu'avec un bon travail d'explication comme le souhaite François-Xavier Munoz, cela devrait quand même le faire.
- sur la gestion de la dette en poursuivant notre désendettement et en apurant nos emprunts structurés.
- sur la masse salariale en poursuivant la recherche d'un service à moindre coût mais à qualité égale voire supérieure. Ce travail est déjà commencé avec les réorganisations dans la collectivité, la GPEC, la recherche d'optimisation, de mutualisation.
- sur le service public lui-même en mettant en œuvre sa modernisation via les outils numériques et de nouvelles procédures, simplifiées pour augmenter la réactivité et le service rendu. Cette modernisation sera un des axes du schéma de développement du Numérique.

Ce budget est un budget de sobriété et de solidarité qui fait place au souci collectif de pouvoir parfaire notre service public, de préparer les investissements dont la commune a besoin.

Ce n'est pas un budget de facilité puisque nous ne cédon pas aux hausses d'impôts (les taux ne seront pas relevés) ni à la fuite en avant comme certains le préconisent via un endettement non maîtrisé.

Ce budget nous permettra de poursuivre notre politique en terme d'attractivité du territoire, du mieux vivre ensemble.

Les actions d'aménagements du territoire sont en plein dynamisme, avec les différentes opérations immobilières ou commerciales, voire sportives ou culturelles avec la rénovation à terme de la piscine et la construction de l'ECL qui est en cours.

L'affichage prioritaire vers l'enfance, la jeunesse, les familles reste un des axes majeurs de notre politique, le soutien à la politique sociale est toujours là avec la subvention ville qui reste importante.

En conclusion notre Groupe est solidaire des orientations budgétaires présentées par le Maire.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. LE GAL : Je voudrais également remercier les services financiers et son directeur pour le travail effectué et tous les supports transmis qui nous ont permis de comprendre les pistes des orientations budgétaires.

Mme Le Maire, chers collègues, Mmes, Mrs,

Nous nous apprêtons à faire des choix importants pour la construction du budget 2015 de la ville.

Nous faisons ce travail de manière contrainte par la baisse des dotations imposée aux collectivités territoriales. L'impôt local servira, dans bien des communes et collectivités, de variable d'ajustement.

Ce levier, pourtant, sera difficilement utilisable, particulièrement dans les communes où le revenu par habitant est très faible. C'est notre cas à LANESTER puisque le RI est un des plus faibles de l'Agglomération.

La crise économique profonde que nous connaissons, oblige le gouvernement à la responsabilité. Les chances de voir repartir la croissance et notre économie ne doivent pas être hypothéquées.

Nous nous posons quand même des questions sur la pertinence du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et le Pacte de responsabilité sans engagement des entreprises. Ces dispositifs ont été mis en place pour soulager les capacités d'investissement du tissu économique par une baisse de 20 milliards d'euros d'impôts sur les profits et une baisse de 20 milliards d'euros sur les cotisations sociales. A ce jour moins d'une dizaine de branches professionnelles sur 40 ont signé un accord en contrepartie des allègements fiscaux et sociaux accordés par l'Etat. Nous pensons que les efforts de la collectivité nationale devraient aller prioritairement en direction des PME/PMI et TPE qui structurent le tissu local, vital pour la vie économique de nos territoires.

Nous nous interrogeons aussi sur les économies annoncées par le gouvernement qui risquent d'avoir des répercussions importantes sur nos grands équilibres. En effet c'est 21 milliards annoncés en 2015 pour atteindre 50 milliards d'ici 2017. Nous sommes tout particulièrement inquiets pour l'investissement et le service public.

Sur la ville les efforts et le travail de fond réalisés par les Elu(es) sur le budget de la commune les années passées, permettent aujourd'hui des arbitrages pertinents qui préservent l'ensemble de nos capacités collectives. L'anticipation et le désendettement réalisés sur les trois derniers exercices (500 000 € chaque année) permettent notamment d'établir aujourd'hui les orientations budgétaires 2015 avec plus de sérénité. Nous garantissons le niveau fiscal municipal en ne faisant pas appel à l'impôt pour boucler le budget. Nous conservons notre capacité d'investissement, c'est essentiel afin de protéger l'activité du tissu économique. Il faut rappeler que 75 % de l'investissement public vient des collectivités locales. Il faut noter aussi qu'avec notre budget de fonctionnement nous faisons travailler près de 700 entreprises, principalement au niveau local.

En interne, les efforts seront portés particulièrement sur l'optimisation des moyens et la mutualisation, autant que possible, avec les autres collectivités locales. Nous devons aussi bientôt, préparer l'avenir du service public de proximité, le faire évoluer afin de garantir son avenir pour des services à la population de qualité, préservés. La révision mesurée des tarifs municipaux et le resserrement de notre budget municipal sur le subventionnement associatif auront un effet financier atténué et limité. La contribution, la responsabilité et l'implication collective des acteurs du mouvement associatif permettront, à terme, de préserver l'essentiel des moyens que nous mettons à sa disposition, nécessaires à sa vitalité.

L'ensemble des mesures prises dans ces orientations budgétaires vise des objectifs essentiels et déjà bien définis dans notre contrat de mandature. Nous devons renforcer l'attractivité de la ville par le dynamisme de son tissu économique, ses nombreux équipements de qualité et ses services publics qui assurent notre politique de solidarité. Il est impératif à nos yeux, de garantir les grands équilibres de vie commune au sein de notre collectivité en y contribuant tous et en protégeant les plus exposés. Le mot collectivité prend tout son sens à LANESTER où il a toujours eu des déclinaisons d'appartenance, de forte culture locale, de solidarité, de liens intergénérationnels, de visions et de projets collectifs.

Nous avons ces projets collectifs d'avenir : Equipement Culturel et de Loisirs, développement du centre-ville et de l'économie locale, animations et aménagements de la ville. Quant au sentiment d'appartenance, c'est quand les contraintes nous dérangent et font appel à notre intelligence commune que nous devons encore jouer collectif pour préserver l'essentiel. Nous avons la responsabilité de construire ensemble l'avenir de la collectivité, le Groupe des Elu(es) de Lanester Nouvelle Citoyenneté approuve ces orientations budgétaires pour 2015.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. SCHEUER : Avant de laisser place aux réponses par le Maire et de l'équipe majoritaire, je voulais rajouter une question adressée à toute l'Assemblée. Est-ce vraiment le moment de se désendetter au nom de choix idéologiques alors que l'économie a besoin d'aide ? Tout simplement.

Mme Le Maire : Merci. Nous voyons bien que la question de la dette reste une des questions sur laquelle nous reviendrons sûrement encore au moment de la construction budgétaire. Quelqu'un a même parlé de dette préoccupante.

D'abord rappeler en effet qu'il y a deux dettes : une dette structurelle et un endettement conjoncturel et que notre volonté est de faire en sorte que nous puissions maintenir un encours de dette auquel nous puissions répondre. Car la vraie question de la dette, c'est que bien entendu à quoi elle sert et que chacun aura compris qu'en matière d'investissement tel que l'Equipement Culturel et de Loisirs et tels que d'autres investissements qui l'ont précédé, compte tenu d'un usage sur 20-30-40 voire 50 ans ont nécessité un endettement ce qui est parfaitement compréhensible, de la même manière que chacun peut s'endetter pour acquérir une maison, un appartement, peu importe, chacun comprend le sens de la dette. Au-delà la vraie question pour une dette, c'est comme dans la vie courante d'un ménage, est-ce que l'on peut rembourser ? Et en la matière, notre document d'orientations budgétaires nous rassure, si tenté que nous ayons besoin d'être rassurés car ce choix qui est le nôtre en particulier sur la mobilisation de l'équipement culturel et de loisir s'appuie sur cette capacité de désendetter, vous l'avez en page 15 : en 2006 il fallait 14 ans pour que la ville puisse se désendetter, aujourd'hui il en faut un peu plus de 7,8 années et en 2001, Myrienne COCHE qui était l'Adjointe aux Finances à l'époque, me rappelle qu'il fallait 17 ans en 2001 ! Oui en 2001, c'était préoccupant, nous l'avons bien montré et d'ailleurs cela a été dit par l'un ou par l'autre que la gestion de la dette est un travail permanent. Et pour l'occasion je remercie à nouveau le directeur financier, cela se gère, cela se travaille, cela se négocie. Nous aurons l'occasion avec Philippe JESTIN de rencontrer à nouveau les banques en 2015 mais la vraie question, c'est notre capacité à rembourser. Donc je rassure : oui, nous avons la capacité à rembourser et cette capacité, en terme d'années, est considérablement améliorée.

Au-delà de cette question de gestion de la dette, je rappelle donc que nous avons 2 niveaux de dette et que parallèlement nous sommes bien sur une volonté de dire un encours de dette limité. Pourquoi ? Parce que cela nous permet à la fois de maîtriser nos charges financières et notre remboursement de capital et en même temps d'anticiper sur d'éventuels futurs besoins d'emprunts.

Au-delà de la question de la dette, en particulier dans l'intervention du Groupe Une Vision Nouvelle pour Lanester, j'ai senti un certain pessimisme. Il y a deux manières de vivre ces défis qui

sont les nôtres aujourd'hui. C'est un pessimisme, un apitoiement ou bien une mobilisation collective de relever un défi. Personnellement nous jouons cette capacité à jouer collectif, cela a été rappelé et Jean-Yves Le Gal l'a extrêmement bien dit, en disant qu'à Lanester nous savions ce que voulait dire le mot collectivité. C'est vraiment cela qui est en jeu dans nos orientations budgétaires. Et je ne sais plus qui a dit : pessimisme de la réflexion, optimisme de l'action. Et bien nous, nous sommes dans l'optimisme de l'action, au quotidien. Et pour confirmer mes propos, nous parlions de l'importance de l'emploi industriel en particulier chez STX, et dire que demain midi, nous allons avec Jean-Yves LE GAL, adjoint aux affaires économiques, rencontrer Mathieu Robic qui est un jeune chef d'entreprise qui vient d'ouvrir une succursale au Rohu, dont son entreprise est implantée dans le Golfe du Morbihan dénommée SMM, qui répond à des commandes de DCNS. Je crois me souvenir qu'il y a 8 emplois. Ce sont des choses comme cela aussi qui nous aiguillonnent pour dire que nous sommes quand même dans une vision qu'il faut garder dynamique mais sans être dans un optimisme béat, bien entendu mais dans un optimisme de l'action parce qu'encore une fois, si M. ROBIC décide de s'y installer, il a aussi été accompagné et nous avons travaillé avec lui pour faciliter le dossier de son implantation.

La vraie question qui a été remontée aussi par plusieurs d'entre nous, c'est la question de la solidarité et la question de l'Épicerie Solidaire, et Claudine De Brassier en parlerait sûrement mieux que moi, mais je fais le croisement entre cette idée, tout en regrettant comme vous que trop de foyers lanestériens la fréquentent. Dire néanmoins que c'est un outil innovant, et cela me donne l'occasion de remercier et de féliciter l'équipe qui suit cet équipement qui fait un important travail. Et cette épicerie solidaire, c'est véritablement un outil d'innovation. Et en matière d'intelligence collective, cela a été dit aussi par plusieurs personnes, c'est de cela dont il s'agit de notre capacité que nous aurons à innover pour trouver des solutions pour relever ensemble le défi.

Il y a eu également des questions très précises auxquelles nous aurons l'occasion de répondre, en particulier sur la direction des ressources humaines et pour cette occasion nous avons un bordereau à voter aujourd'hui concernant le sujet mais sur la question des Associations, je crois que Bernard LE BLE voulait intervenir tout à l'heure ?

M. LE BLE : Je voulais répondre d'abord à François-Xavier et à Christèle Rissel ensuite.

François-Xavier a pointé un déficit d'information auprès du monde associatif. Je lui rappellerais que nous avons mis à profit, d'abord Mme Le Maire, les deux événements principaux relatifs au monde associatif qui était le Forum et la définition du calendrier des manifestations, pour indiquer que les temps allaient être plus durs et en indiquant également qu'il allait falloir procéder à la mutualisation des moyens.

Mme NOVA quitte la séance et donne pouvoir à M. MUNOZ.

M. LE BLE continue : Nous n'avons pas souhaité communiquer de chiffres précis, en respect du calendrier budgétaire et en respect de votre propre information en qualité de membres de l'Opposition. Le 1^{er} chiffre a été cité par le Maire lors de la réunion publique sur le budget. C'était à dessein. Ensuite je voulais rappeler qu'en tant qu'Elu(es) nous avons communiqué dans chaque assemblée ou réunion interne associative auquel nous avons participé, sur le fait que les temps allaient être plus durs mais nous avons rappelé aussi un point qui n'est peut-être pas assez souvent rappelé en public, c'est le maintien de la gratuité pour toutes les prestations en nature. Cela commence par la fourniture du local, cela continue par la fourniture de fluides, qui eux augmentent bel et bien et cela se termine par des mises à disposition de matériels tels que des bancs, des chaises, des tables et autres. Pour tout cela, il n'y a aucune remise en cause de la part de la majorité municipale sur l'année 2015 du principe de gratuité. Tout cela pour en arriver à une explication qui pourrait prendre la forme suivante en fait, c'est que nous avons souhaité quand même ne pas occulter une baisse dont nous Commune, et autour de la table nous sommes tous à équité, dont nous

ne sommes pas responsables, mais en même temps rester dans la raison. C'est-à-dire que les 1,9 %, lorsqu'on les traduit en euros, nous sommes à peu près sur 13 000 euros. Comme l'a dit Mme Le Maire, il ne faut pas dramatiser l'événement non plus, même si nous ne nions pas sa portée symbolique. Enfin, ce que je conclurai mon intervention en indiquant que nous avons décidé avec les services de tenir une réunion plénière exclusivement destinée au monde associatif début Février. Cette réunion aura 3 objectifs : un objectif d'explication dont j'espère avoir donné quelques éléments dès maintenant, un autre objectif aussi de travail sur le subventionnement, plus sur les principes que sur sa valeur, que l'on ne peut pas faire sans eux, l'idée c'est un peu ce qu'a déjà fait l'O.M.S. dans le passé, et également de tenter de satisfaire un de nos engagements du contrat de mandature, c'est-à-dire c'est de proposer une continuité au Forum des Associations. Car les remontées du terrain, c'est que le Forum c'est très bien, nous n'avons pas eu de critiques négatives au contraire, cela fait plaisir aux Elu(es) bien sûr mais aux agents aussi qui oeuvrent pour le mettre en place. Nous avons des propositions à leur faire pour essayer de combler en fait ce trou qu'il y a entre deux éditions du Forum mais nous sommes obligés de le leur soumettre, nous espérons ne pas être, comme l'on dit en français courant, « à côté de la plaque ».

Voilà les éléments que je souhaitais apporter face aux observations des deux Groupes d'Opposition.

Mme Le Maire : Merci Bernard. D'autres interventions ?

M. MUNOZ : J'invite Bernard LE BLE à relire mon intervention, je n'ai jamais dit à un moment donné que j'avais critiqué une mauvaise communication envers les Associations. Tout ce que l'on souhaitait, c'est que l'on saluait la décision prise par la majorité et que toutes les associations aient le même niveau d'information par rapport à la décision prise et que l'on voit avec elles. Ce qui n'est pas du tout, loin de là mon idée, de dire qu'il y avait une mauvaise information.

Mme Le Maire : En tous les cas, la communication et l'information seront au rendez-vous dès 2015. D'autres interventions ?

M. JESTIN : Déjà, une petite note d'optimisme. D'après ce que j'ai entendu, c'est qu'avec tous les Groupes, vous êtes tous globalement d'accords avec les Orientations Budgétaires qui sont proposées, je trouve que c'est déjà pas mal. Il y a quelques différences sur quelques points mais qui ne sont pas insurmontables. C'est vrai que tout le monde s'est posé des questions sur le désendettement. Ce que je peux dire, c'est que si nous ne nous étions pas penchés sur la question du désendettement depuis quelques années, les marges de manœuvre aujourd'hui ne seraient pas les mêmes. Nous serions en difficulté et je crois que nous n'aurions pas eu le choix sur : soit ne pas investir, soit d'augmenter les impôts. Heureusement que nos prédécesseurs, et je les remercie encore car ils ont bien travaillé, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Concernant les Associations, j'ai lu dans la presse locale à sensation, le poids des mots, le choc des propos, que les Associations allaient « trinquer » ! Restons relatifs sur le sujet. C'est quand même comme l'a dit Bernard, ce n'est qu'un 1,9 %. Ce n'est quand même pas quelque chose de difficile. Nous avons eu ce débat aussi au sein des Elu(es) en se disant : comment fait-on ? Et nous sommes partis du principe qu'il fallait jouer collectif. C'est plus facile de jouer collectif quand les chiffres vont dans le bon sens mais par contre quand les chiffres s'inversent, il faut aussi savoir jouer collectif. Et c'est le but de cette baisse, c'est que chacun comprenne que les marges de manœuvre sont différentes et qu'il faut que chacun réfléchisse à son fonctionnement et au sein des Associations aussi, il faut qu'elles réfléchissent à leur fonctionnement. L'argent public devient rare et chaque euro dépensé doit être reversé pour la Collectivité.

Après sur le compte d'activité, que peut-on dire ? C'est sûr que si on le baisse de 8 %, nous n'allons pas pouvoir le baisser pendant 10 ans de 8 % ! Mais le travail qui va être fait au premier semestre doit permettre encore de trouver quelques possibilités. Mais on le dit bien, sans détériorer le service

public. C'est déjà savoir ce qu'une commune a à faire comme services publics à rendre, ce qui est fait peut-être en doublon par rapport à d'autres collectivités, donc il faut bien que l'on travaille là-dessus. Il faut qu'après, chaque collectivité prenne ses responsabilités sur les actions qu'elles doivent mener.

Personnellement j'ai trouvé les interventions de chaque Groupe constructives. Cela m'a plu. Je n'étais pas de bonne humeur quand je suis rentrée mais maintenant cela va mieux !

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : D'autres interventions ?

M. SCHEUER : J'aimerais pondérer par rapport aux Associations justement, par rapport à leur place, le choc qui sera ressenti. J'étais à l'Assemblée Générale du Foyer Laïque de Lanester et il ne me semble pas non plus que les gens « aient sauté » de leurs chaises quand vous leur avez annoncé cette baisse. Mais j'aimerais rappeler aussi que le Président de la Ligue de l'Enseignement avait signifié que 1 euro investi dans le milieu associatif, c'était 10 euros dans l'économie réelle. Il faut en tenir compte, ici c'est environ 14 000 euros en moins, cela fait en moyenne 140 000 euros en moins dans l'économie réelle si l'on fait une moyenne. Et concernant ce que vous disiez par rapport à la citation que vous avez bien voulu nous faire part...

Mme Le Maire : Comment s'appelle-t-il ?

Mme RISSEL : C'est Antonio GRAMSCI.

M. SCHEUER : C'est le fondateur du Parti Communiste Italien qui a théorisé le matérialisme dialectique qui se situe dans le prolongement du matérialisme historique conçu par Marx et Engels. C'est intéressant de savoir que l'on se retrouve sur certains points.

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : En tous les cas, merci pour ce travail collectif autour des orientations budgétaires. Je partage la vision positive de Philippe JESTIN sur le travail que nous venons de partager. Je pense en effet que les mois qui vont venir vont nous permettre de poursuivre cette mise en œuvre de nos orientations et de travailler sur la vision que nous avons de notre cœur de métier.

Le Conseil Municipal en prend acte.

V – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Rapport de M. JESTIN

La décision modificative n°1 du budget principal s'équilibre à 81 459 € en fonctionnement et 72 321,01 € en section d'investissement.

Elle présente plusieurs ajouts et retrais de crédits budgétaires, destinés à assurer le paiement et l'encaissement des dépenses et recettes de fin d'exercice.

Ainsi en fonctionnement, 80 000 € de crédits sont ajoutés à l'enveloppe de la masse salariale. Celle-ci se chiffre à 13,3 millions d'euros.

Le crédit des charges financières est rehaussé de 10 000 € pour atteindre un montant de 1,75 million d'euros.

L'équilibre s'obtient d'une part en recette, par l'ajustement de la somme versée au titre du Fond de Péréquation Intercommunal et Communal (+ 47 459 €), et d'autre part grâce à la réduction de 49 000 € (pour l'exercice 2014) de la participation versée à Lorient Agglomération dans le cadre des missions d'urbanisme.

En investissement, l'ajout de 50 000 € de crédits a permis de lancer le projet de développement des pratiques numériques et de dématérialisation. Par ailleurs, l'enveloppe de paiement des raccordements électriques des projets immobiliers est abondée de 15 076 €.

L'équilibre de la section est obtenu par l'ajustement des produits de cession d'actifs (+ 59 257 €).

Vu l'avis de la Commission Ressources du 9 décembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative n° 1 du budget principal.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - 2014 - DECISION MODIFICATIVE - DM1

Gest	Svce	Nature	Libellé Inscription	Investissement		Fonctionnement	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ajouts et retraits de Crédits Budgétaires							
Finances	Fina	6554	Mise à jour Participation Urbanisme			-49 000,00	
Finances	Dett	66111	Intérêts de la dette			10 000,00	
Enseigt	Rest	62872	Rembourst de repas à la cuisine centrale			34 000,00	
Enseigt	Rest	7067	Recette de vente de repas				34 000,00
Personnel	Pers	64111	Masse salariale			80 000,00	
Finances	fina	7325	FPIC				47 459,00
Aménagement	Urba	20422	Subventions ravalement	3 000,00			
Aménagement	Urba	2138	Raccordements électriques projets immobiliers	15 076,00			
Finances	Dett	1641	amortissement de la dette	2 600,00			
Finances	Fina	165	Dépôt et cautionnement	40,00			
Finances	Info	2183	Projet numérique - dématérialisation (tablettes)	50 000,00			
Finances	Fina	10226	Taxe d'aménagement		5 000,00		
Finances	Fina	024	Cession d'actifs		59 257,00		
Culture	Bati	2313	Construction ECL	-223 000,00			
Aménagt	Urba	2128	Aménagement du site ECL	148 000,00			

Aménagt	Urba	2138	Aménagement du site ECL	75 000,00			
Enseignement	rase	6067	Fournitures scolaires			-169,00	
Enseignement	ecol	6067	Fournitures scolaires			-111,15	
Enseignement	ens	6067	Fournitures scolaires langues étrangères			-259,86	
Enseignement	ens	2188	Acquisition four	169,00			
Enseignement	ens	2188	Acquisition découpeuse	111,15			
Enseignement	ens	2183	Scanner et casques	259,86			
Culture	mdth	60632	travaux salle multimédia - bois			-265,00	
culutre	bati	21318	travaux salle multimédia - bois	265,00			
Culture	mus	6232	frais exposition spectacles			-2 150,00	
Culture	mus	64131	concours divers			2 150,00	
culture	musi	275	caution pour location partitions	600,00			
culture	musi	275	reversement caution		600,00		
Culture	Cult	6257	Animations médiation culturelle			-1 200,00	
Enseingt	ecoles	6068	Fêtes de Noël - écoles			-2 800,00	
Culture	vila	6451	Cotisations intermittents spectacles			4 000,00	
dgs	médi	60628	matériel médiation			-200,00	
dgs	médi	2188	acquisition matériel médiation	200,00			
Equilibre de la décision modificative							
finances	fina	022	Dépenses imprévues				
finances	fina	023	Virement à la section d'investissement			7 464,01	
finances	fina	021	Virement de la section de fonctionnement		7 464,01		
				72 321,01	72 321,01	81 459,00	81 459,00

M. Philippe JESTIN continue :

V – BIS - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Rapport de M. JESTIN

La décision modificative n°1 du budget Cuisine Centrale s'équilibre à 50 000 € en fonctionnement et ne présente pas de variation en section d'investissement. 25 000 € supplémentaires sont inscrits en crédits d'alimentation et 25 000 € en rémunération du personnel pour parer aux remplacements observés sur 2014. L'équilibre s'effectue par une hausse des recettes usagers et de remboursements sur rémunération par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Vu l'avis de la Commission Ressources du 9 décembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget annexe de la Cuisine Centrale.

BUDGET CUISINE CENTRALE - 2014 - DECISION MODIFICATIVE - DM1

Gest	Nature	Libellé Inscription	Investissement		Fonctionnement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ajouts et retraits de Crédits Budgétaires						
cuisine	60623	Alimentation			25 000,00	
personnel	64111	Rémunération du personnel			25 000,00	
Cuisine	6419	Remboursement sur rémunération				10 000,00
Cuisine	7067	Redevance usagers				40 000,00
			0,00	0,00	50 000,00	50 000,00

DECISION DU CONSEIL :

M. JESTIN : Ce que je peux dire sur ces 2 bordereaux, c'est que nous jouons avec les tiroirs, c'est du comptable. Ce n'est pas de l'argent que nous allons chercher ailleurs, c'est entre les différentes lignes budgétaires, c'est un jeu comptable pour pouvoir équilibrer les comptes comme il se doit.

Mme Le Maire : Merci Philippe, une question ?

M. SCHEUER : J'avais simplement une question technique concernant les 50 000 euros attribués au numérique et de dématérialisation. J'ai oublié de poser la question en commission. Je sais que cela concerne les tablettes mais j'aurais voulu savoir ce que cela inclut d'autres comme frais ?

Mme RISSEL : C'est un exemple les tablettes, entre autres.

M. JESTIN : Sur le projet numérique, il y a plusieurs points. Il y a la dématérialisation qui entre en ligne de compte. Toutes les factures notamment sont dématérialisées.

Mme Le Maire : Tout ce qui part de la Mairie en terme de factures est quasiment 100 % dématérialisé, et ce qui rentre, c'est-à-dire l'utilisateur vers la mairie, c'est une facture sur 4 à peu près qui est dématérialisée. Cela veut dire qu'il y a encore une nécessité de poursuivre la communication car évidemment il y a une marge de progrès en la matière.

M. JESTIN : Je dirais que c'est du bon investissement.

Mme RISSEL : Les tablettes ne sont pas exclusives, cela regroupe d'autres matériels.

Mme Le Maire : D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Les deux bordereaux sont adoptés à l'unanimité.

VI – PASSAGE EN INVESTISSEMENT DES FACTURES INFÉRIEURES A 500 €

Rapport de Mme HEMON

L'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la compétence pour décider que des biens meubles de faible valeur (< 500 €) peuvent être payés en section d'investissement.

Montant arrêté pour 2014 : 36 169.96 €.

Vu l'avis de la Commission Ressources du 9 décembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'imputation en section d'investissement des acquisitions dont le montant est inférieur à 500 €, et qui revêtent un caractère de durabilité.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau ?

M. MUNOZ : Mme le Maire, Cher(e)s collègues,

En propos introductif et concernant la forme de ce bordereau, il aurait été souhaitable que l'ensemble des conseillers puissent disposer, en même temps que les bordereaux, de la liste des biens annexés à cette délibération soumise aux membres de la Commission « Ressources » en pleine séance le mardi 09 décembre 2014.

S'agissant du fond, bien que des instructions codificatrices de la nomenclature comptable M14 fixent à 500 Euros toutes taxes comprises, le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés à la section de fonctionnement, ces dernières prévoient que des biens meubles peuvent être considérés comme valeurs immobilisées, quelle que soit leur valeur unitaire, et être intégrées à ce titre dans le patrimoine de la collectivité.

Nonobstant le fait que la collectivité puisse récupérer la TVA, s'agissant des dépenses d'investissement, nous ne sommes pas forcément convaincus concernant le dispositif présenté ce soir dans ce bordereau. En effet, nous ne voyons pas le grand intérêt d'immobiliser des biens ayant une valeur résiduelle inférieure à 500 Euros hormis le fait d'alourdir le travail des services financiers en augmentant considérablement les immobilisations et corollairement le nombre de fiches d'amortissement à saisir (157 au total) ainsi que l'inventaire du patrimoine communal.

Enfin, suite à la lecture du listing, plusieurs dépenses nous interpellent sur lesquelles nous ne sommes point d'accord (ex : tiges d'accrochage, distributeurs de savons, talkie-walkie ou encore des gilets, etc.) et particulièrement les animaux amortis (chevrette et oies). Nous tenons à rappeler au conseil municipal que l'Assemblée nationale a adopté le 30 octobre 2014 le projet de loi donnant aux animaux le statut d'« êtres vivants doués de sensibilité ». Bien que la Loi ne soit pas entrée immédiatement en vigueur puisque les Sénateurs doivent se prononcer sur ce projet d'ici la fin de l'exercice 2014, nous estimons que ces cinq animaux doivent être retirés de cette liste et ne peuvent être donc amortis.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme Le Maire : D'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Mme RISSEL : Il s'agit de la ferme pédagogique de St-Niau donc il y a des animaux.

M. JESTIN : Pourquoi passe-t-on cette somme en investissement ? Le Directeur financier est un peu comme moi, il est feignant !

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : C'est un excellent directeur financier quand même !

M. JESTIN : Comme il est comme moi, il le fait que si vraiment cela a un intérêt. Nous gagnons quand même de l'argent en faisant cela.

Mme Le Maire : J'espère que vos remarques ont été exprimées aussi en Commission.

M. MUNOZ : Tout à fait. Le souci c'est que nous avons reçu la liste avec les différents objets, en même temps lors de la séance. Le temps de l'étudier, je suis intervenu que partiellement.

Mme Le Maire : C'est noté. Mais en tous les cas c'est vrai que des questions de ce niveau trouvent toutes leurs places dans les travaux des commissions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

5 abstentions (MM. IZAR - MUNOZ – Mmes GAUDIN - NOVA - GUENNEC)

Bordereau adopté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

XII – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE BRETAGNE SUD HABITAT

Rapport de M. LE BLE

La société Bretagne Sud Habitat projette la réalisation de plusieurs logements locatifs sociaux à « Lann Gazec », sur la Commune de Lanester.

Afin de réaliser ces travaux, Bretagne Sud Habitat prévoit de signer deux contrats de financement, chacun intégrant plusieurs prêts aidés, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La garantie de la ville de Lanester est sollicitée à hauteur de 50 % du montant total de chaque prêt, soit un total de 810 191,50 €.

18 logements financés selon les modalités suivantes :

	PLAI*	PLAI FONCIER	PLUS**	PLUS FONCIER
Montant	479 211,00 €	87 096,00 €	760 909,00 €	128 266,00 €
Durée totale du prêt	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Livret A - 0,2 %	Livret A - 0,2 %	Livret A + 0,6 %	Livret A + 0,6 %
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Progressivité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Montant garantie / collectivité	239 605,50 €	43 548,00 €	380 454,50 €	64 133,00 €

2 logements financés selon les modalités suivantes :

	PLUS	PLUS FONCIER
Montant	144 014,00 €	20 887,00 €
Durée totale du prêt	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Livret A +0,6 %	Livret A +0,6 %
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Progressivité	0,00%	0,00%
Montant garantie / collectivité	72 007,00 €	10 443,50 €

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Bretagne Sud Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage à se substituer à Bretagne Sud Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

* PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

**PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

Vu l'avis de la Commission Ressources du 9 décembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi de cette garantie d'emprunt.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des observations sur ce bordereau ?

M. MUNOZ : Simplement que je souhaiterais regrouper mes interventions après le bordereau n° 8. Ce sera plus simple.

Mme Le Maire : Pas de souci. Sur le bordereau n° 7, d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

5 abstentions (MM. MUNOZ – IZAR – Mmes GAUDIN. NOVA. GUENNEC)

Bordereau adopté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

VIII – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE LE LOGIS BRETON

Rapport de M. LE BLE

Dans le cadre du financement de 28 logements collectifs au sein de la résidence Othello, rue Verdi à Lanester, la société Le Logis Breton sollicite la garantie de la ville sur les quatre emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. La garantie est requise à hauteur de 50 % des sommes, soit un total de 1 354 283,50 €.

	PLAI	PLAI FONCIER	PLUS	PLUS FONCIER
Montant	655 714,00 €	129 950,00 €	1 581 695,00 €	341 208,00 €
Durée totale du prêt	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Livret A - 0,2 %	Livret A - 0,2 %	Livret A +0,6 %	Livret A + 0,6 %
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Progressivité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Montant garantie / collectivité	327 857,00 €	64 975,00 €	790 847,50 €	170 604,00 €

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Le Logis Breton dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Vu l'avis de la Commission Ressources du 9 décembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi de cette garantie d'emprunt.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il d'autres interventions que celle de François-Xavier Munoz ? Il n'y en a pas. Vous pouvez intervenir.

M. MUNOZ : Mme le Maire, Cher(e)s collègues,

Vous connaissez pleinement mon avis sur cette méthode d'aide financière octroyée au profit des personnes de droit privé quand bien même la construction de logements est essentielle à notre sens puisque les demandes ne désemplassent pas, bien au contraire.

Néanmoins, d'autres solutions existent en la matière moins risqué pour la collectivité accordant sa garantie, en effet ce dispositif peut se révéler très lourd de conséquences en cas de défaillance de l'emprunteur pour nos concitoyens, mais je vous ferai grâce derechef de les énumérer puisque par le passé lors de précédents conseils municipaux, nous les avons évoquées.

Toutefois et même si je passe pour un technicien à vos yeux Mme le Maire, nous souhaiterions porter à connaissance des membres du conseil municipal le fait que la commission des finances du Sénat a été saisie de la question relative aux garanties d'emprunt accordées par les collectivités territoriales afin de mieux encadrer ce dispositif et devrait rendre ses travaux au Gouvernement dans les prochains mois, mais peut être en avez-vous eu connaissance ?

Rassurez-vous je serai concis, malgré la création de deux règles prudentielles instaurées par la loi dite d'amélioration de la décentralisation (la règle de division du risque et la règle du partage du risque avec les organismes prêteurs), cette Chambre du Parlement français souhaiterait renforcer la portée du principe de plafonnement des engagements et limiter ce plafond (actuellement 70 % des recettes réelles de la section de fonctionnement pour les collectivités).

Pour en terminer, nous citerons juste deux chiffres l'un correspondant aux deux bordereaux et l'autre s'agissant d'un petit calcul personnel :

- La ville va garantir 810.191,50 Euros au profit de Bretagne Sud Habitat et 1.354.283,50 Euros au profit du Logis Breton, soit un montant total de **2.164.475,00 Euros**.
- *In fine*, pour l'année civile 2014 depuis les Elections et sauf erreur de ma part, la nouvelle Municipalité a garanti des nouveaux emprunts pour un montant total s'élevant à hauteur de **3.683.626,00 Euros**, ce qui est loin d'être négligeable.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. LE BLE : Suite à l'échange que nous avons eu en Commission et de cette présente intervention, je souhaiterais apporter au moins un complément sur une des deux garanties d'emprunt, au-delà j'atteins mes limites administratives, ce n'est pas mon métier. Sur la garantie d'emprunt apportée à Bretagne Sud Habitat, elle n'est pas une personne de droit privé, BSH est un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial). Il y en a 2 sortes, des nationaux dont on ne précise pas l'objectif et des locaux (et là on précise que lorsqu'ils sont créés par une collectivité territoriale). Ce sont des établissements publics comme leur nom l'indique, de droit public. Ils sont simplement par rapport à une administration traditionnelle dotée d'une personnalité. Au moins pour cette garantie d'emprunt, voilà à quel genre d'objet on l'accorde. On ne fait pas n'importe quoi, vers n'importe qui. Il y a un contrôle public total de ce type d'organisme. Je reconnais que j'atteins mes limites pour le cas du Logis Breton qui est une société anonyme, à capitaux variables et coopérative. C'est créé par un Décret et sujet à autorisation en Préfecture mais je serai beaucoup moins disert sur le sujet. Mais au moins sur la 1^{ère} garantie d'emprunt, il s'agit d'un établissement public, nous n'accordons pas notre garantie à quelqu'un qui vient purement du secteur privé, ce n'est pas le cas.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. SCHEUER : Je tiens juste à remarquer que le Groupe de Droite est moins prompte à émettre des doutes quant aux garanties d'emprunts concernant les bâtiments du diocèse, comme nous avons pu le voir au dernier conseil.

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : Voilà. D'autres interventions ?

Mme DUMONT : Je voulais simplement rajouter que lors du conseil municipal du 6 Novembre nous avons adopté une garantie d'emprunt envers l'Association d'Education St-Joseph du Plessis qui n'avait pas soulevé de problème et le Groupe de M. MUNOZ ne s'était pas abstenu.

Mme Le Maire : Ce qui fait écho aux propos d'Alexandre Scheuer. Oui ?

M. MUNOZ : Juste pour répondre à mes deux collègues qui viennent d'intervenir, la garantie d'emprunt dont vous faites état était déjà existante, mon propos là-dessus c'est sur les nouvelles garanties d'emprunts. Je tiens juste à rappeler cela, même si cela a échappé à certaines personnes.

Mme DUMONT : L'emprunt reste quand même à rembourser, et même si cela a été décidé bien avant lors d'un autre mandat.

Mme Le Maire : Deux choses, même si nous ne sommes pas étonnés de votre intervention, elle est bien pardonnable compte tenu de votre jeunesse dans ce mandat d'Elu, quitte à même et cela a été d'une certaine manière relevé par Bernard LE BLE, qui vous amène quelquefois à confondre le côté professionnel et la limite administrative, puisque c'est votre métier. Ce que j'ai envie de rappeler c'est qu'il y a des questions d'ordre technique qui font l'objet de rencontres avec nos services et qu'à ma connaissance, le Directeur Général des Services ou le Directeur financier n'a refusé aucun rendez-vous pour expliquer et confronter cette question de garanties d'emprunts. 2^{ème} observation, c'est que cette garantie d'emprunt, et en l'occurrence le bordereau le dit, que ceci est une procédure utilisée dans les collectivités, derrière ces garanties d'emprunts, c'est la capacité que nous avons de créer des logements, comment feraient les collectivités si nous n'avions pas cette procédure ? Voilà, nous allons donc passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

5 abstentions (MM. IZAR – MUNOZ - Mmes GAUDIN – NOVA - GUENNEC)

Bordereau adopté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

Mme LOPEZ-LE GOFF quitte la séance et donne pouvoir à Mme HEMON.

IX – VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2015

Rapport de Mme HEMON

Il est proposé d'appliquer pour 2015 une revalorisation de + 1,00 % aux tarifs suivants :

- I – Location des salles municipales
- II – Tarifs de location de matériels
- III – Tarifs et redevances diverses

I – LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Salle Pierre François	Extérieurs			
	2014	2015	2014	2015
Associations, Syndicats	gratuit	gratuit	378,37	382,15
Associations à entrées payantes	335,23	338,58	670,45	677,16
Comités d'Entreprises	252,37	254,89	504,73	509,78
Particuliers	189,18	191,07	378,37	382,15
Module supplémentaire	85,13	85,99	85,13	85,99

Ces tarifs sont augmentés de 20 % en période d'hiver (du 1er Novembre au 30 Avril). La location s'entend jusqu'à 2 h du matin + 1 h de nettoyage.

Salle place Delaune	Extérieurs			
	2014	2015	2014	2015
Associations, Syndicats	gratuit	gratuit	253,50	256,03
Associations à entrées payantes	208,67	210,76	417,33	421,50
Comités d'Entreprises et entreprises privées	167,62	169,30	335,23	338,58
Particuliers	126,75	128,02	253,50	256,03
Bals à entrées payantes programmés sur l'année	53,25	53,78	Sans objet	Sans objet

Comme pour le Centre Pierre François, ces tarifs sont augmentés de 20 % en période d'hiver (1^{er} Novembre au 30 Avril). La location s'entend jusqu'à 2 h du matin + 1 h de nettoyage

Salle Romain Rolland, salle Larnicol, « Grande salle » Maison des associations

La salle **R. ROLLAND** est louée uniquement aux Associations lanestériennes, sans utilisation de la cuisine.

La Salle **LARNICOL** ne peut être louée qu'une seule fois par week-end.

Tarif unique : **102,44 €** pour les particuliers, comités d'entreprises, entreprises privées et associations à entrées payantes.

Gratuit pour les associations lanestériennes et Syndicats locaux.

Salle Jean Vilar	Extérieurs			
	2014	2015	2014	2015
Spectacle culturel payant	244,62	247,07	489,22	494,11
Exposition payante et manifestation à but commercial	406,37	410,43	812,72	820,85
Association, Syndicat ou animation culturelle gratuite	gratuit	gratuit	335,23	338,58
Autres	167,62	169,30	335,23	338,58
Arbres de Noël (sans goûter)	101,40	102,42	202,81	204,84

Au prix de location il convient d'ajouter le temps du Technicien au prix de **100 €** la demi-journée.

Ces tarifs sont augmentés de 20 % en période d'hiver (du 1^{er} Novembre au 30 Avril). La location s'entend jusqu'à 2 h du matin + 1 h de nettoyage.

Salle « 1789 » à Locunel

Le tarif de location de la salle "1789" à la Ferme de Locunel est fixé à **86,80 €** par jour.
Ce tarif sera augmenté de 20 % en période d'hiver (du 1er Novembre au 30 Avril).

Vaisselle cassée ou perdue

Un forfait de **3 €** par pièce de vaisselle perdue ou cassée sera demandé aux locataires.

II – TARIFS DE LOCATION DE MATERIEL

Matériel de fêtes			
	En euros	2014	2015
<u>Divers</u>			
- chaises empilables - la pièce		1,80	1,82
- tables pliantes - la pièce		4,07	4,11
- bancs		2,56	2,58
- barrières métalliques - le ml		1,99	2,01
- guirlandes électriques - le ml		1,80	1,82
- podium - l'unité (montage et démontage compris)		472,95	477,68
- urne		2,74	2,77
- isoloir complet - 1 case		4,25	4,30
- 2 cases		4,64	4,68
- 3 cases		7,57	7,64
- 4 cases		9,83	9,93
- 6 cases		12,39	12,51
- panneau affichage		2,56	2,58
<u>Drapeaux tricolores</u>			
- petits (0,60 X 0,90) - la pièce		2,17	2,20
- moyens (1,00 X 1,50) - la pièce		2,56	2,58
- grands (1,50 X 2,00) - la pièce		2,93	2,96
Location de Plantes vertes pour les cérémonies			
		2014	2015
- Plantes en pot ou bouquet		8,54	8,63
- Plantes en jardinières		10,88	10,99
- Plantes en bac		20,91	21,12
- Grands palmiers		38,29	38,67

Véhicules de transport	TARIF HORAIRE	TARIF
-------------------------------	----------------------	--------------

(transport de matériel loué uniquement)	KILOMETRIQUE				
	En euros	2014	2015	2014	2015
- Fourgonnette		33,54	33,88	1,71	1,73
- Camion		46,60	47,06	2,08	2,10

Les tarifs horaires ci-dessus s'entendent pour véhicules avec chauffeur et carburant, à ces tarifs s'ajoutent les indemnités kilométriques indiquées.

III – TARIFS ET REDEVANCES DIVERSES

Mise en Fourrière	2014 (€uros)	2015 (€uros)
-------------------	-----------------	-----------------

Enlèvement des véhicules (à l'unité)

- Véhicules légers	120,79	122,00
- Poids Lourds	292,39	295,32
- 2 roues	29,69	29,99

Gardiennage (par mois)

- Véhicules légers	120,90	122,11
- Poids Lourds	288,36	291,24
- 2 roues	30,31	30,61

Dépôt de matériaux sur le domaine public	2014 (€uros)	2015 (€uros)
--	-----------------	-----------------

Occupation temporaire

- supplément publicité - le M2 / mois	5,58	5,64
- dépôt matériaux cloisonnés - le M2 / mois	2,56	2,59
- dépôt matériaux non clos- le M2 / mois	4,64	4,69

Canalisation souterraine privées sur le domaine public

- jusqu'au Ø 100 - droit annuel par ml	3,13	3,16
- au-dessus Ø 100 - droit annuel par M2 de projection	20,07	20,27

Main d'œuvre	2014	2015
--------------	------	------

	(€uros)	(€uros)
- Taux horaire	27,43	27,71

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des observations ?

Mme HEMON : Simplement pour indiquer que nous avons ajouté dans la liste des tarifs, la location de la grande salle à la Maison des Associations qui n'avait pas de tarifs jusqu'à présent.

Mme Le Maire : D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

X – VOTE DES TARIFS DES POMPES FUNEBRES POUR L'ANNEE 2015**Rapport de Mme DOUAY**

Il est proposé d'appliquer pour 2015 une revalorisation de + 1,00 % sur les tarifs des Pompes Funèbres

	2014 HT	2015 HT	2015 TTC
FOURNITURES (TVA 20 %)			
CERCUEILS SANS ACCESSOIRE			
PARISIEN TEINTE CIRE	362,16	365,78	438,93
PARISIEN CHENE MASSIF PASSY	478,88	483,67	580,40
PARISIEN CHENE MASSIF PARAY	514,92	520,07	624,08
PARISIEN CHENE MASSIF PLINE	607,84	613,92	736,70
PARISIEN CHENE MASSIF SULLY	757,79	765,36	918,44
CERCUEIL HORS GABARIT	1 399,73	1 413,72	1 696,47
TOMBEAU CHENE MASSIF ATHOS	750,00	757,50	909,00
TOMBEAU CHENE MASSIF RAINCY	1 068,46	1 079,14	1 294,97
TOMBEAU CHENE MASSIF AMSTERDAM	1 557,63	1 573,21	1 887,85
CERCUEILS ENFANTS			
Prix coutant			
CERCUEILS INCINÉRATION			
PARISIEN 1ER PRIX	188,80	190,69	228,83
PARISIEN BOIS BLANC OU AIX	310,67	313,78	376,53
TOMBEAU PERIGORD OU AZAY	510,63	515,74	618,89
TOMBEAU BREZE	583,33	589,16	707,00
URNES (TVA 20 %)			
Acier inoxydable uni	46,82	47,29	56,75
Acier inoxydable peinture	83,33	84,17	101,00
Potiche albâtre	136,65	138,01	165,62
Saturnia albâtre	104,98	106,03	127,23
Urne Granit	129,14	130,43	156,52

Urne Bois	117,18	118,36	142,03
Urne céramique galet	166,67	168,33	202,00
Larme Laiton		385,42	462,50
AUTRES FOURNITURES (TVA 20 %)			
Filtre épurateur	82,73	83,56	100,27
Zinc cercueil adulte	364,22	367,87	441,44
" " enfant	182,79	184,62	221,55
Bombe désodorisante	10,30	10,40	12,48
cache vis laiton	1,72	1,74	2,09
cache vis incinération	1,12	1,13	1,35
Vis tire-fond incinération	2,58	2,60	3,12
Poignées enfant	8,41	8,50	10,19
Poignées nickel	11,16	11,27	13,53
Poignées Cuivrée	13,73	13,86	16,64
Poignées dorées ou cuivrées parisienne	25,57	25,83	30,99
Poignées Export dorées ou cuivrées	27,80	28,08	33,69
Poignées laiton demi lune	27,80	28,08	33,69
Poignées incinération	10,47	10,57	12,69
Hublot (pour zinc parisien)	83,25	84,08	100,90
Trappe (pour cercueil parisien)	71,57	72,29	86,74
Plaque columbarium plastique	81,01	81,82	98,18
Plaque Jardin du souvenir	40,51	40,92	49,10
Plaque d'identification pour cercueil	34,50	34,85	41,82
Plaque Urne	8,11	8,19	9,83
Flambeau, palme	28,67	28,95	34,74
Croix Italienne nickel	28,67	28,95	34,74
Croix romaine cuivrée	33,30	33,63	40,36
Croix Export dorée	38,28	38,66	46,40
Croix parisienne dorée	38,28	38,66	46,40
Croix incinération	15,62	15,78	18,93
Croix Marly laiton	28,67	28,95	34,74
Croix enfant	28,67	28,95	34,74
Sels	9,61	9,71	11,65
Housse	47,72	48,20	57,84
Plaque d'identification	28,67	28,95	34,74
Cuvette	21,63	21,85	26,22
Housse d'exhumation	131,13	132,44	158,93
Boîte à cartes	18,20	18,38	22,06
Pétales de fleur	40,43	40,83	49,00
CAPITONS (TVA 20 %)			
Satin broché ou imprimé à volant	150,19	151,69	182,03
Capiton Santoréa		100,00	120,00
Capiton Nymphéa	166,67	168,33	202,00
Capiton Hosta	187,50	189,38	227,25
Capiton Astelia	208,33	210,42	252,50
Capiton incinération	28,67	28,95	34,74
LES SERVICES (TVA 10 %)			
CONVOIS			
Convoi adulte (corbillard)	194,19	196,13	215,75
enfant	133,28	134,61	148,08
Convoi indigents			

adulte	97,09	98,06	107,87
enfant	66,16	66,82	73,51
TRANSPORT (TVA 10%)			
Transport avant mise en bière			
<i>a) horaires normaux (1)</i>			
adulte	116,75	117,92	129,71
enfant	56,04	56,60	62,26
<i>b) hors horaires normaux</i>			
adulte	183,10	184,93	203,42
enfant	91,55	92,47	101,72
Supplément déplacement hors commune (2), le km	1,29	1,30	1,43
Transport effectué par un prestataire extérieur			prix coutant
Transport après mise en bière			
par corbillard, le km	1,29	1,30	1,43
SERVICES (TVA 20 %)			
Forfait Maître de cérémonie + porteurs. Adulte	150,70	152,20	182,64
Forfait Maître de cérémonie + porteurs. Enfant	75,52	76,28	91,53
véhicule porte-couronnes	68,66	69,34	83,21
Transport enfant mort-né au cimetière	27,97	28,25	33,90
Heure supplémentaire x 5 porteurs (si cérémonie supérieure à 2 h 30)	107,79	108,87	130,64
Prise en charge pour transport hors commune	33,99	34,33	41,20
Mise à disposition des porteurs	138,17	139,55	167,46
Heure d'arrêt	30,72	31,03	37,24
Heure de porteur (transport hors heures normales) (1)	17,51	17,68	21,22
Démarches administratives	38,87	39,26	47,12
Frais de parution (prix coûtant public)			
SERVICES (20%) KERLETU - REFACTURES PRIX COUTANT			
Dépôt de corps en salon à Lorient Kerletu	56,67	57,23	68,68
Location salle technique Lorient Kerletu horaires normaux*	60,00	60,60	72,72
Loc. salle technique Lorient Kerletu hors horaires normaux*	90,00	90,90	109,08
Hommage civil Lorient Kerletu (salle d'hommage, sono, video, maître de cérémonie)	125,83	127,09	152,51
Recueillement civil Lorient Kerletu (salle d'hommage et sono)	33,33	33,67	40,40
Taxe de crémation Lorient Kerletu cercueil>1m50	78,33	79,12	94,94
Taxe de crémation Lorient Kerletu cercueil<=1m50	50,83	51,34	61,61
Crémation cercueil bois tendre>1m50	415,83	419,99	503,99
Crémation cercueil bois tendre>0,80 et <=1m50	202,50	204,53	245,43
Crémation cercueil bois tendre<=0m80	80,83	81,64	97,97
Crémation cercueil chêne	512,50	517,63	621,15
Dispersion des cendres jardin du souvenir de Kerletu	30,83	31,14	37,37
Frais de dossier Lorient Kerletu	8,33	8,42	10,10
INHUMATIONS (TVA 20 %)			
Inhumation	112,94	114,07	136,88
Creusement à 2m	245,08	247,53	297,04
Aménagement de zone sur jardin cinéraire		208,33	250,00
Reliquaires ou urnes cinéraires	39,14	39,53	47,43
Reliquaire ou urne cinéraire	39,14	39,53	47,43
Dépôt d'urne dans un columbarium	21,63	21,85	26,22
Dispersion des cendres	29,52	29,82	35,78

DIVERS (TVA 20 %)			
Registre de condoléances	12,87	13,00	15,60
Chambre funéraire			
Dépôt de corps sans mise en bière	64,53	65,18	78,21
Par jour supplémentaire (toute journée commencée est due en entier)	47,88	48,36	58,03
Dépôt de corps sans exposition	34,33	34,67	41,61
Hommage civil	73,64	74,37	89,25
Location salle technique aux entreprises (3)	58,87	59,46	71,35
Prise en charge du défunt hors horaires normaux		50,00	60,00
Toilette adulte (3)	64,53	65,18	78,21
Toilette enfants (3)	32,27	32,59	39,11
Forfait table réfrigérante	58,31	58,89	70,67
location table les jours suivants	20,83	21,04	25,25
Soins de thanatopraxie		154,17	185,00
Soins de thanatopraxie hors horaires normaux		189,17	227,00
MISE EN BIÈRE (distincte de la levée du corps)			
a) semaine horaires normaux			
Cercueil bois adulte	50,12	50,62	60,75
" " enfant	23,69	23,92	28,71
Cercueil doublé zinc	58,36	58,95	70,73
b) au-delà des horaires normaux (1)			
dans les 2 premières heures	58,36	58,95	70,73
au-delà des 2 premières heures	X2	X2	X2
dimanches et jours fériés	X3	X3	X3

(1) du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Le samedi de 9 h à 12 h.

(2) transports sur Lanester et entre l'hôpital du Scorff et Lanester

(3) majoration de 50 % en dehors des horaires normaux (1)

Vu l'avis de la Commission Ressources du 9 décembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la grille tarifaire 2015.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XI – VOTE DES TARIFS DU CIMETIERE POUR L'ANNEE 2015

Rapport de Mme DOUAY

Il est proposé d'appliquer pour 2015 une revalorisation de + 1,00 % sur les tarifs du cimetière.

Concessions dans les cimetières	2014	2015
Pleines terres - 15 ans 2 m²		
1ère demande & renouvellement	161,39	163

Caveaux - 30 ans - 1ère demande et renouvellement		
2m²	402,24	406
3m²	602,75	609
le m² supplémentaire	256,75	259
Caveaux - 50 ans - 1ère demande et renouvellement		
2m²	821,60	830
3m²	1 237,29	1 250
le m² supplémentaire	507,39	512
100 ans - m² supplémentaire	894,61	904
Perpétuelle - m² supplémentaire	2 937,56	2 967
Case de colombarium		
10 ans - 1ère demande	372,82	377
10 ans - renouvellement	372,82	207
30 ans - 1ère demande		791
30 ans - renouvellement		621
changement de plaque		170
Jardin cinéraire		
10 ans - 1ère demande & renouvellement	253,08	256
30 ans - 1ère demande		1 018
30 ans - renouvellement		768
Autres	2014	2 014
Dépositaire		
Séjour cercueil ou reliquaire / jour <i>gratuit en attente des inhumations pleine terre pendant la période de la Toussaint</i>	14,67	15
Taxe d'inhumation cercueil	59,91	61
Taxe d'inhumation urne	25,44	26
Taxe d'inhumation reliquaire	59,91	61
Cession des caveaux	2014	2 014
1 place	385,08	389
2 places	479,01	484
3 places profondeur	635,21	642
4 places	645,46	652
6 places	853,84	862

Vu l'avis de la Commission Ressources du 9 décembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la grille tarifaire 2015.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des observations ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XII – APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANT ET DE COMBUSTIBLES POUR L'ANNEE 2015

Rapport de M. LE GUENNEC

Une consultation pour la fourniture et la livraison de carburants et de combustibles pour l'année 2015 a été lancée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert, par envoi en date du 18 septembre 2014 d'un avis d'appel à publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

Conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics, le marché avec des caractéristiques inchangées est reconductible tacitement pour trois périodes d'un an (pour les années 2016, 2017 et 2018).

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 novembre 2014 a attribué le marché à bons de commande :

Entreprise retenue : ARMORINE S.A.
Montant annuel du marché : sans minimum, ni maximum.

Les crédits seront inscrits au budget Ville – Nature 60621 et 60622.

Vu l'avis de la Commission Ressources du 9 décembre 2014,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le marché.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XIII – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – RENOUELEMENT DU BAIL DE POLICE NATIONALE

Rapport de Mme DOUAY

En vue du maintien du bureau de police de Lanester dans ses locaux, l'Etat a décidé de renouveler la location des bureaux sis à Lanester 74, rue Marcel Sembat appartenant à la Ville de Lanester. Arrivé à terme le 22 juin 2014, il convient de renouveler le bail pour une durée de trois ans. Le loyer d'un montant de 8 415 € sera révisé en fonction des variations de l'indice des loyers d'activités tertiaires (ILAT) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Le loyer sera payable trimestriellement et d'avance.

Le Conseil Municipal en prend acte.

XIV – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport de Mme DOUAY

I-Modification de l'organigramme de la Direction Générale des Services et création d'un emploi de directeur général adjoint

Afin de rationaliser le fonctionnement des services municipaux et pour tenir compte des évolutions actuelles et futures, il est proposé de modifier l'organigramme des services en le fondant sur trois pôles :

- un pôle « Services aux Habitants » - Directeur Général Adjoint
- un pôle « Aménagements et Patrimoine » - Directeur des Services Techniques
- un pôle « Ressources et Moyens » - Directeur Général Adjoint

Chaque pôle regroupe des directions opérationnelles et est dirigé par un emploi fonctionnel placé sous la responsabilité du Directeur Général des Services. Le nouvel organigramme de la Direction Générale dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ne prévoit pas de création de poste supplémentaire.

Au vu de cette nouvelle organisation et conformément à l'article 53 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et à l'article 2 du décret n°87-1101 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés, il est proposé de créer pour le pôle « Ressources et Moyens » un second emploi fonctionnel de directeur général adjoint.

M. L'HENORET : 2 points dans ce bordereau : d'abord la modification de l'organigramme de la Direction Générale des Services et création d'un emploi de Directeur Général Adjoint. Ceci rentre dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Jusqu'à présent depuis plusieurs années, autour de 2002 si je ne me trompe pas, il y avait le DGS avec un râteau avec tous les services en parallèle mais aujourd'hui, dans la réflexion que nous avons pour optimiser les services, nous convenons que nous sommes à la limite de l'exercice. C'est pourquoi dans un premier temps les services ont réfléchi sous la direction du DGS que l'on remercie pour son travail sur le sujet, -ce n'est pas qu'il anticipe sur son départ- mais il souhaitait mettre les choses au clair. Nous souhaitons donc réorganiser l'organigramme de la direction en trois pôles. Et par rapport à la question posée tout à l'heure par François-Xavier MUNOZ, il n'y a pas de création, c'est une réorganisation, ce sera à moyens constant. Sachant que suite aux interventions que nous avons eues lors des orientations budgétaires,

nous n'aurions pas commencé à discuter de cela dans le débat en prévoyant d'optimiser et de rationaliser, de réfléchir à une meilleure organisation, en prévoyant seulement d'ajouter des postes. Il faut être cohérent, c'est clairement dit, il n'y aura pas de création de poste supplémentaire.

II-Direction des Services Techniques

Suite à la réussite à concours d'un agent de la direction des services techniques, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

CREATION	MOTIF	Equivalent temps plein	SUPPRESSION	MOTIF	Equivalent temps plein
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Réussite à concours	1	Technicien	Suite réussite à concours	1

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget 2015.

La commission ressources du 30 octobre 2014 et le Comité Technique Paritaire du 14 novembre ont émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau ?

M. MUNOZ : Je regrette finalement que dans la 1^{ère} partie du bordereau, il n'est pas clairement indiqué que c'est à moyens constants. Sauf erreur de ma part, je n'avais pas vu cela, d'où pourquoi mon intervention.

M. L'HENORET : Je réponds tout de suite pourquoi cela n'avait pas été inscrit. A la date d'aujourd'hui, ce dossier est passé au Comité Technique Paritaire. Aujourd'hui nous sommes encore en discussion avec les organisations syndicales à ce niveau et nous n'avons pas parlé de personnes, nous n'avons pas parlé de moyens, tout est envisageable mais aujourd'hui notre volonté sera à moyens constants.

Mme Le Maire : Et pour compléter au niveau du Directeur de l'Equipeement Culturel ou de la Directrice, nous serons bien dans une phase de redéploiement, de la même manière que nous ouvrirons un poste à la direction de l'équipement culturel et de loisirs.

M. L'HENORET : La GPEC de la direction de la culture commencera en Janvier.

Mme Le Maire : Donc nous aurons l'occasion d'en reparler mais nous sommes bien mobilisés et vigilants sur la masse salariale.

M. MUNOZ : J'ajoute qu'il faudra féliciter l'agent des services techniques qui vient de réussir son concours. Je souhaite que la Directrice des Services Techniques apporte nos remerciements à l'agent ayant réussi ce concours de notre part à tous.

Mme Le Maire : Voilà une bonne idée que nous relayons. Je vais donc mettre le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XV – MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CHEQUES VACANCES

Rapport de M. L'HENORET

Les modalités d'attribution des chèques vacances aux agents sont définies par la délibération du 18 décembre 1998. Le barème de quotient de participation a été réévalué suivant les délibérations du 10 juillet 2003, 8 juillet 2004 et 5 novembre 2009. Je vous propose de réévaluer ce barème applicable au 1^{er} janvier 2015 selon le tableau ci-dessous. L'enveloppe budgétaire n'est pas modifiée, elle évolue sur les mêmes bases que les dépenses de fonctionnement.

QUOTIENTS		Participation Employeur
ACTUELS	PROPOSITIONS (au 1^{er} janvier 2015)	
Inférieur à 705	Inférieur à 752	50 %
De 705 à 760	De 752 à 810	40 %
De 761 à 816	De 811 à 870	30 %
De 817 à 872	De 871 à 930	20 %
De 873 à 929	De 931 à 990	10 %
Supérieur à 929	Supérieur à 990	0 %

La Commission des Ressources Humaines du 30 octobre 2014 et le Comité Technique Paritaire du 14 novembre 2014 ont émis un avis favorable.

La dépense est inscrite au chapitre 012 du budget communal 2015.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des questions sur ce bordereau ?

Mme RISSEL : Quel est le nombre d'agents qui bénéficient des chèques vacances ?

M. L'HENORET : C'est une bonne question. Nous mettrons la réponse dans le compte rendu. Tout ce que je peux dire, c'est que l'enveloppe prévue au budget est de 23 000 euros environ et que 17 000 euros sont utilisés. Un groupe de travail avec les syndicats a été constitué également pour examiner les modalités, les coefficients. Aujourd'hui nous apportons une modification puisque l'enveloppe n'avait pas été augmentée depuis 2009, donc ceci est un rattrapage.

Mme Le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions, je le soumetts au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XVI – PROJET D'AIDE LOCALE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE

Rapport de Mme COCHE

L'accueil de nouveaux habitants constitue une préoccupation des élus alors que l'on constate depuis quelques années une légère tendance à la diminution de la population municipale malgré la construction de nouveaux logements. C'est le problème de la diminution régulière du taux de cohabitation par logement, conséquence notamment du vieillissement de la population qui est en cause (de 2.4 à 2 actuellement). L'intercommunalité porte cette préoccupation et a instauré depuis quelques années un dispositif d'aide dénommé « Prêt Prim'access » concernant aussi bien l'ancien que le neuf.

La mise en œuvre d'une aide complémentaire de la commune prévue par le contrat de mandature s'inscrit dans cette démarche mais doit être adaptée aux particularités de la commune :

- un habitat ancien accessible dont le coût est en baisse
-

Mme COCHE : Sur ce sujet, j'ai interpellé Maître Rozenn LE BELLER, notaire à Lanester, qui m'a confirmé que le coût de l'ancien accuse bien une baisse sur notre Commune.

- des équipements publics de qualité (école, sport, culture, enfance, jeunesse...)
- une tendance au vieillissement de la population
- un habitat neuf dont le coût est un obstacle à l'accession pour certains ménages et particulièrement les jeunes ménages.

Mme COCHE : Nous savons que la faible évolution des ressources des ménages pèse également sur leur solvabilité marquant ainsi la frilosité des organismes bancaires.

- un renforcement nécessaire des bases fiscales dans un contexte difficile

Mme COCHE : C'est tout le débat que nous venons d'avoir lors de la présentation des Orientations Budgétaires.

Il est proposé les critères d'intervention suivants :

- Le fond ne concernera que les logements neufs (appartements ou maisons)

Mme COCHE : Nous réfléchissons dans un 2^{ème} temps à apporter une aide pour le logement ancien, une aide qui concernerait plus la rénovation thermique de ces logements, la majorité des maisons anciennes sur Lanester concernées par les transactions affichant un diagnostic performance énergétique classé souvent en E.

- Il sera ouvert aux primo accédant (être locataires dans les 2 années qui précèdent l'acquisition)

Mme COCHE : Contrairement à ce qui est dit dans le bordereau, ce n'est pas « être locataire dans les 2 années qui précèdent l'acquisition » mais « ne pas avoir été propriétaire dans les deux années qui précèdent l'acquisition » car on peut avoir les 2 statuts : propriétaire d'un logement et locataire d'un autre logement.

- Niveau de ressources inférieur ou égal au plafond des PSLA
- Superficie habitable supérieure à 60 m²
- Un critère d'âge dans le but de favoriser les familles : un des acquéreurs ayant moins de 40 ans.
- Prix plafond de la construction à 2400 euros ttc par mètre carré de plancher (hors parking ou garage)
- Pour les pavillons terrain inférieur ou égal à 450 m² avec un prix plafond de 140 euros (TTC) au mètre carré.
- Clause d'interdiction de revente dans les 5 premières années.

Mme COCHE : Cette clause présente quelques exceptions, en cas de force majeure, qui sont précisées dans l'annexe jointe.

Le montage juridique et financier étant dérogatoire et traité manuellement par les banques, il convient de respecter les mêmes procédures que celles actuellement en vigueur dans les autres collectivités, à savoir :

- Capital de 15 000 euros avec une prise en charge des intérêts en un seul versement soit 4000 euros forfaitaires par dossier à la signature du contrat de prêt (soit un taux de 2,9 %).
- Instruction des dossiers par l'ADIL
- Suivi par le pôle habitat de Lorient Agglo avec participation des élus de Lanester
- Paiement par la commune.

Une convention (modèle en annexe) formalise le partenariat de la ville de Lanester avec les banques.

Il est proposé de retenir comme dénomination pour le dispositif : «LANESTER ACCESS ».

Vu l'avis favorable de la Commission du Développement Territorial du 3 décembre 2014, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la mise en place d'un fond d'aide locale et à autoriser le Maire de Lanester à signer la convention de partenariat avec les banques et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Communal 2015, article 2042.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau important ?

M. MUNOZ : Par rapport aux banques, sont-elles toutes intéressées par ce projet ?

Mme COCHE : Le dispositif est ouvert à toutes les banques, à ce jour le partenariat est acté avec le Crédit Agricole, nous sommes aussi en contact avec le Crédit Mutuel et le Crédit Foncier, ces 3 organismes bancaires se sont inscrits dans le dispositif de Lorient agglomération. Si d'autres banques souhaitaient y adhérer, il n'y a pas de souci, au contraire ce ne serait que mieux.

Mme Le Maire : D'autres interventions ?

Mme RISSEL : Nous n'avons pas d'opposition sur cette forme d'aide qui vraiment est une bonne initiative, seulement des interrogations quand même sur le fait que pourquoi nous n'avons pas fait autrement, plus ou moins. Pourquoi nous nous limitons au logement neuf puisque nous savons que le parc immobilier ancien est largement disponible, il y a beaucoup de maisons ou d'appartements à vendre sur la Commune et que l'offre, puisque les prix descendent, est large. Cela pourrait aussi être bénéfique pour les maisons qui sont déjà construites. Et d'un point de vue écologique, cela pourrait aussi être une bonne chose d'aider les gens à acheter des maisons existantes. J'ai entendu aussi qu'il y avait une réflexion pour aider les gens pour la rénovation thermique, il est grand temps d'ailleurs. A force de subir de fortes hausses sur les fluides, les gens vont commencer à regarder ce qu'ils peuvent réaliser, sauf que le coût est réel pour les familles. Quand on veut acheter une nouvelle chaudière ou les vitreries, c'est vraiment très cher et pouvoir bénéficier d'un prêt à taux zéro pour ces travaux, cela paraît nécessaire. Autre interrogation aussi, c'est le critère de l'âge qui nous pose problème, est-ce légal de le réserver à un des acquéreurs de moins de 40 ans ? C'est une question. Est-ce que cela n'a pas un caractère discriminant ?

Mme Le Maire : J'ai plein de demandes d'intervention, ce sont les plus de 40 ans qui réagissent ! D'autres interventions ?

M. IZAR : Nous avons travaillé dans ces commissions et le projet me paraît très bon. Aujourd'hui existent déjà des prêts à taux zéro, jusqu'à 15 000 €, pour des rénovations d'habitat. Je pense que notre rôle en tant qu'Elu(es), c'est d'aider mais pas d'aller plus loin. Et 2^{ème} point, pour confirmer ce que Maître LE BELLER vous a dit, aujourd'hui l'immobilier, c'est 100 € de moins au m2. C'est énorme et là il faut réagir vite.

Mme Le Maire : D'autres interventions ?

Mme COCHE : Quelques réponses. La 1^{ère} est une préoccupation financière : comment monter en puissance dans le dispositif. Je regarde mon collègue Philippe Jestin, la question du budget se pose et nous avons réservé une ligne budgétaire dès l'année 2015 correspondant à une dizaine de dossiers Lanester Access. Nous allons mesurer ce que représentent les demandes dans l'année. Ma 2^{ème} réponse : nous avons de nouveaux projets de construction qui sortent sur Lanester et nous aimerions bien accompagner les jeunes ménages. La question sur l'âge a été très longuement débattue en Commission, nous étions partagés et la décision finale a été prise par le Bureau Municipal. C'est pourquoi nous avons décidé de retenir sur cette 1^{ère} année le critère âge des moins de 40 ans, et si nous avons beaucoup de demandeurs ayant plus de 40 ans, nous reconsidérerons l'année suivante ce critère. Comme proposé dans le bordereau, expérimentons ce dispositif sur un an.

Le choix sur la rénovation thermique, oui il est important. De nombreux ménages avec enfants accèdent à la propriété compte tenu du prix des maisons sur Lanester accessible, en moyenne 150 000 € auxquels il conviendra souvent cependant d'ajouter le coût des travaux pour pouvoir résorber tous les problèmes énergétiques. L'idée c'est de travailler dans l'année

ce nouveau dispositif. Quand nous avons commencé à réfléchir à ce projet, les nouvelles aides de l'ANAH n'étaient pas encore connues, nous avons discuté avec Lorient Agglomération qui nous a conseillé d'attendre parce qu'eux-mêmes allaient certainement être obligés de revoir les critères et les montants de leurs aides. Donc en deux paliers si l'on peut parler ainsi, dispositif 2015 consacré à l'accession et 2016 à la performance énergétique.

Mme Le Maire : Donc à suivre. D'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XVII – CAMPAGNE DE RABLEMENT 2015

Rapport de Mme LE MOEL-RAFLIK

Le Conseil Municipal dans sa séance du 19 décembre 2013, a approuvé pour 2014, la poursuite de la campagne de ravalement, en retenant les rues Jean Jaurès, Ambroise Croizat, Gabriel Péri, Général Leclerc, François Billoux, Marcel Sembat, Kesler-Devillers et François Mitterrand.

Le bilan de cette campagne 2014 se traduit par 11 demandes et dépôts de dossiers pour des travaux d'embellissement d'immeubles pour un montant de 17 235,79 €.

Bilan des dossiers traités et montant des subventions accordées depuis 2005

	Nombre de dossiers	Montant des subventions accordées
2005	14	12 039,11
2006	6	5 391,05
2007	22	12 620,97
2008	14	13 367,19
2009	14	13 125,60
2010	15	14 097,90
2011	4	7 501,52
2012	4	3 900,14
2013	17	15 820,82
2014	11	17 235,79

Les axes retenus pour la campagne 2014 constituaient des entrées de ville très fréquentées et l'effort d'amélioration peut y être poursuivi en 2015.

Les conditions d'attribution de la subvention accordée par immeuble, se font suivant les modalités indiquées dans le règlement ci-annexé, avec les critères suivants :

- 20 % du montant des travaux de ravalement des façades et pignons visibles de la rue, quels que soient les revenus des propriétaires,
- 20 % maximum par immeuble géré par une copropriété ou un syndic,

à laquelle s'ajoutent entre 5 et 35 % du montant des travaux de ravalement pour les propriétaires, selon les revenus nets imposables ; la subvention totale n'excédant pas 1 600 € par bâtiment.

L'enveloppe accordée en 2014 à cette subvention était de 15 000 € imputée sur le budget « dépenses d'investissement » (aménagement urba ligne 20422 - rubrique 820).

La Commission du Développement Territorial du 3 décembre 2014 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur :

- sur la poursuite de l'opération de la campagne de ravalement pour l'année 2015
- sur le périmètre de l'opération tel qu'annexé au présent bordereau
- sur le maintien d'une enveloppe de 15 000 euros pour l'année 2015.
- sur le règlement et les critères d'attribution de la subvention accordée par immeuble tels que proposés en annexe.

CAMPAGNE DE RAVALEMENT 2015
RUES JEAN JAURES, AMBROISE CROIZAT, GABRIEL PERI,
GENERAL LECLERC, FRANCOIS BILLOUX, MARCEL SEMBAT,
KESLER DEVILLERS ET FRANCOIS MITTERRAND

SUBVENTION DE LA VILLE

PREAMBULE :

Les rues Jean Jaurès, Ambroise Croizat, François Billoux, Gabriel Péri, Général Leclerc, Marcel Sambat, Kesler Devillers et François Mitterrand, représentent des voies très fréquentées de la Commune. Elles ont un rôle structurant dans l'organisation de la Ville et traversent les quartiers en même temps les plus anciens et les plus densément bâtis de la commune.

Les immeubles qui les bordent sont souvent anciens et typiques de la période de la reconstruction. Leur ravalement, conformément aux principes retenus dans l'étude de colorisation réalisée par la Ville, permettrait d'embellir ces rues et d'améliorer le paysage comme son cadre de vie.

ARTICLE 1 – OBJET DU REGLEMENT

La Ville de Lanester met en place une opération de ravalement des façades et pignons visibles donnant sur les rues Jean Jaurès, Ambroise Croizat, François Billoux, Gabriel Péri, Général Leclerc, Marcel Sambat, Kesler Devillers et François Mitterrand. Ces ravalements pourront donner lieu à des subventions dans les conditions décrites ci-après.

A titre exceptionnel, il pourra être attribué une subvention pour un immeuble situé en lisière de ce périmètre pour des raisons d'intérêt architectural, ainsi que pour un immeuble remarquable recevant du public.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Pour ouvrir droit à la subvention, l'immeuble doit être situé en bordure de ces voies, et compris dans le périmètre indiqué au plan joint. La subvention correspond à :

- 20 % du montant des travaux de ravalement des façades et pignons visibles de la rue quels que soient les revenus des propriétaires, 20 % maximum par immeuble géré par une copropriété ou un syndic. la subvention totale n'excédant pas 1 600 € et versée au copropriétaire ou au syndic,

- à laquelle s'ajoute entre 5 et 35 % du montant des travaux de ravalement pour les propriétaires dont les revenus nets imposables figurent dans le tableau ci-après.

La subvention globale ne pourra excéder la somme de 1 600 € pour les propriétaires bailleurs comme pour les propriétaires occupants.

S'agissant d'une copropriété ou d'un syndic, la subvention est versée au syndic ou à la copropriété et n'excède pas 20 % du montant des travaux de ravalement de chaque immeuble avec une subvention n'excédant pas 1 600 € par immeuble.

ARTICLE 3 - NATURE DES TRAVAUX

Ouvriront droit à la subvention :

- tous les travaux de ravalement permettant d'aboutir au but général poursuivi : lavage, sablage, peinture, réfection éventuellement des enduits,
- tous les travaux de peinture des menuiseries extérieures de la façade sur rue, y compris les ferronneries,
- le ravalement des entourages de pierres s'il en existe : piliers, linteaux ...,
- la peinture sur enduits.

L'intervention sur les vitrines et la partie essentiellement commerciale du bâtiment ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 4 - DOSSIER DE SUBVENTION

Les dossiers de demandes de subventions seront présentés à Madame ou Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme et au Service Urbanisme-Foncier de la Ville qui jugeront si les travaux envisagés peuvent entrer dans le cadre des travaux permettant d'aboutir au but général poursuivi. Le dossier de demande de subvention devra comporter les pièces suivantes :

- lettre signée du propriétaire demandeur, adressée au Maire de Lanester ;
- déclaration de travaux exemptés de permis de construire datée et signée ;
- photos de la façade et des pignons à raveler ;
- devis descriptif et estimatif précis des travaux de ravalement pour la partie subventionnée, faisant apparaître les prix unitaires ;
- dernier avis d'imposition sur le revenu ;
- s'agissant d'une copropriété, le procès verbal de l'Assemblée Générale ;
- dans le cas d'une société ou d'une association, extrait des statuts permettant d'attester le but non lucratif de l'opération de ravalement, relevé d'identité bancaire, postal ou de compte de Caisse d'Epargne.

Le dépôt du dossier de subvention vaut accord du demandeur du présent règlement.

ARTICLE 5 - INFORMATION DU DEMANDEUR

Le demandeur pourra obtenir tout renseignement auprès du Service Urbanisme-Foncier de la Ville chargé de l'instruction de la demande.

Lors du dépôt de la demande de subvention, le demandeur sera informé de la procédure appliquée pour l'instruction de son dossier. L'acceptation du dossier de déclaration de travaux vaut accord de principe pour la subvention.

ARTICLE 6 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention se fera par mandatement sur présentation des factures acquittées pour les travaux effectués par une entreprise, ou d'une attestation de fin de travaux en ce qui concerne les travaux en régie et du dernier avis d'imposition reçu.

Les travaux devront être conformes à l'autorisation mentionnée dans l'article précédent.

Si le devis est jugé trop élevé (prix unitaires) par rapport aux prix moyens constatés, ceux-ci pourront servir de référence pour fixer le niveau de la subvention.

ARTICLE 7 - DUREE DE L'OPERATION

Cette opération prendra fin le **31 décembre 2015**.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

Mme COCHE : Juste préciser que nous sommes dans la reconduction du dispositif et que nous allons nous donner l'année 2015 pour retravailler les critères, les périmètres, etc...

Mme Le Maire : Pas d'intervention ? S'il n'y en a pas, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XVIII – TARIFICATION DES EMPLACEMENTS POUR LE MARCHE DE NOEL DES CREATEURS

Rapport de M. LE GAL

A l'occasion de l'organisation d'un marché de Noël rue Mauriac (parking de la poste), il convient de fixer le tarif qui sera appliqué aux exposants. Il est proposé le prix forfaitaire de 20 € pour la mise à disposition d'un demi-stand sur la période allant du 19 décembre après-midi au 23 décembre au soir, d'ajouter une pénalité de 50 € pour toute occupation discontinuée afin de garantir la présence des exposants.

Les sommes correspondantes seront encaissées à l'article 7336, chapitre du budget communal 2015.

La Commission du Développement Territorial du 8 octobre 2014 a émis un avis favorable sur ce bordereau.

DECISION DU CONSEIL :

M. LE GAL : Après le débat important et sérieux des orientations budgétaires, nous allons passer maintenant aux animations de Noël et notamment au marché de Noël. Je pense que vous avez tous vu l'installation des structures, rue Mauriac. Nous avons souhaité instaurer des tarifs pour l'occupation des m², 20 €, c'est modeste, ce qui permet d'une part de contribuer au budget de l'opération mais d'autre part, d'avoir une lisibilité quant à la présence des exposants. Je voudrais surtout remercier les services ayant travaillé sur cette opération et

notamment Gilles NAUDIN pour la pertinence dans la mise en place de cette opération d'animation commerciale.

Mme Le Maire : Ce bordereau nous envoie vers les fêtes de Noël, une intervention ?

M. IZAR : Une demande de confirmation : c'est 20 € du m² ?

Mme Le Maire : Non, 20 € le ½ stand.

M. IZAR : J'ai eu peur.

Mme Le Maire : D'autres interventions ? En profiter qu'au-delà de ce marché de créateurs évidemment nous sommes tous invités à le fréquenter sans modération à partir de demain soir, demain soir également il y aura les animations de Noël, peut-être que Mireille veut nous en parler, pour nous donner envie ?

Mme PEYRE : Une plaquette sur ce sujet a été distribuée à tous les Elu(es), il y aura des animations tous les jours, pendant la période de vacances scolaires car il n'est pas toujours évident de trouver des activités pour les plus petits et les plus grands. Cela commence demain soir par une animation musicale et ensuite par un feu d'artifice. Nous nous sommes renseignés, la météo devrait être plus clémente car à partir de 16 h, cela devrait s'améliorer mais si je ne vous dis pas qu'il fera beau ! Il fera meilleur normalement. Et un beau spectacle à la salle Jean Vilar mis en scène par les professeurs de l'école de musique.

Mme Le Maire : Merci. Sur le bordereau n° 18, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

Mme Le Maire : Je vous fais juste une remarque sur le fait que les 3 derniers bordereaux me paraissent être tout à fait des bordereaux significatifs en matière de volonté des Elu(es) de la majorité de mettre en œuvre une politique pour l'attractivité de notre territoire. C'était juste une vision concrète des choses.

XIX – DENOMINATION DE VOIE – ROUTE DU THEATRE DE KERHERVY

Rapport de Mme JANIN

L'INSEE a transmis à l'état civil une liste de jeunes adultes à inscrire d'office sur les listes électorales. L'un d'entre eux a pour adresse « route du théâtre de Kerhervy », or cette route ne porte aujourd'hui aucun nom. Il est proposé de dénommer cette voie « route du Théâtre de Kerhervy ». La Commission Cadre de vie du 20 novembre 2014 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Est-ce que ce bordereau vous appelle des observations ou des interventions. Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XX – RESTAURATION SCOLAIRE – TARIF 2015**Rapport de Mme DOUAY**

Il est proposé d'augmenter de 1 % les tarifs de la restauration municipale pour 2015. Les tarifs seraient donc ainsi fixés pour l'année 2015 :

	Tarifs 2014	Propositions pour l'année 2015
Enfants de Lanester*		
Repas : - tarif minimum	0,56 €	0,57 €
- tarif maximum	4,00 €	4,04 €
Petit déjeuner : - tarif minimum	0,17 €	0,17 €
- tarif maximum	0,97 €	0,98 €
* à savoir qu'une famille habitant Lanester à la rentrée bénéficie jusqu'à la fin de l'année scolaire le tarif "Lanester" même si elle quitte la commune		
Correspondants de classes maternelles ou élémentaires publiques de la commune	3,49 €	3,52 €
Enfants extérieurs à la commune : - repas	4,92 €	4,97 €
(sauf enfants fréquentant les filières CLIS et bilingue et les enfants en garde alternée si un des parents est domicilié hors Lanester)	4,00 €	4,04 €
- petit déjeuner	1,30 €	1,31 €
Stagiaires de Lanester et les AVS	2,85 €	2,88 €
Personnel municipal, enseignants subventionnés conseillers municipaux	3,73 €	3,77 €
Stagiaires extérieurs	2,85 €	2,88 €
Apprentis	0,57 €	0,58 €
Personnel en contrat aidé avec la Ville	0,57 €	0,58 €
Enseignants non subventionnés et conjoints personnel municipal	5,01 €	5,06 €
Adultes extérieurs	7,09 €	7,16 €
Boisson	0,51 €	0,52 €
Membres associations locales : - repas	3,78 €	3,82 €
- petit déjeuner	1,00 €	1,01 €
- goûter	0,54 €	0,55 €
Membres associations extérieures	7,67 €	7,75 €

Taux d'effort appliqués durant l'année 2014

Quotients familiaux (Q.F.)	Taux d'effort	Observations
<u>Repas</u>		
QF < 183,00 €	0,0042	prix du repas = QF x 0,006 - 30 %
183,00 € ≤ QF < 260,00 €	0,0051	prix du repas = QF x 0,006 - 15 %
260,00 € ≤ QF < 575,00 €	0,006	prix du repas = QF x 0,006
QF ≥ 575,00 €	0,1% + 2,87	prix du repas = QF x 0,1% + 2,87
<u>Petit déjeuner</u>	0,0017	

La commission municipale des affaires scolaires et périscolaires, de l'enfance et de la jeunesse réunie le 4 décembre dernier, a émis un avis favorable. Les recettes seraient enregistrées aux articles 7067 et 70688, fonction 251 du budget de la Ville.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Je voulais juste faire écho à ce que je disais dans le débat des orientations budgétaires. Le tarif maximum d'un repas à la restauration municipale est de 4,04 € pour 2015. Ce qu'il faut que vous sachiez les uns et les autres, c'est que le prix d'un repas servi, c'est 7,50 €. Cela veut dire que, qui que l'on soit, même si l'on est confronté aux tarifs maximum, et c'est grosso modo 40 % des familles qui le sont, ces familles sont néanmoins aidées et de manière significative puisque c'est 4,04 € sur 7,50 € du prix réel du repas. Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 votes contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER).

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à la majorité.

XXI – GARDERIES ET ETUDES SURVEILLEES – ACCUEILS PRE ET POSTSCOLAIRES – TARIFS 2015

Rapport de M. LE GUENNEC

Il est proposé d'augmenter de 1% les tarifs des études surveillées – accueils pré et post scolaires pour l'année 2015.

	Tarifs 2014	Propositions pour l'année 2015
. Enfants de Lanester.....	0,67 € la ½ h	0,68 € la ½ h

. Enfants extérieurs à la commune	1,36 € la ½ h	1,37 € la ½ h
---	---------------	---------------

La commission des affaires scolaires et périscolaires, de l'enfance et de la jeunesse réunie le 4 décembre dernier, a émis un avis favorable à ces propositions.

Les recettes seront enregistrées à l'article 7067, fonction 421 (pour les accueils pré et postscolaires) et fonction 255 (pour les études surveillées) du budget de la Ville.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 voix contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à la majorité.

XXII – BUS ACTIVITES – TARIFS 2015

Rapport de M. MUNOZ

Il est proposé d'augmenter de 1 % les tarifs du bus activités.

Tarifs 2014	Propositions 2015
0,67 €	0,68 €

(Pour mémoire tarif identique à ½ de garderie)

La commission des affaires scolaires et périscolaires, de l'enfance et de la jeunesse réunie le 4 décembre dernier, a émis un avis favorable à ces propositions. Les recettes seront enregistrées à l'article 7067, fonction 421.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Même principe, y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 voix contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Bordereau adopté à la majorité.

XXIII – PROJETS D’ACTIONS CULTURELLES DANS LES ECOLES**Rapport de Mme DOUAY****- Ecole Élémentaire Paul Langevin – Parcours d’éducation artistique et culturelle – 218 € (54 élèves)**

En s’appuyant sur les ressources locales et en partenariat avec les acteurs de l’éducation artistique et culturelle, les différentes sorties, rencontres et séances en classe devront :

- Permettre aux élèves d’acquérir une culture artistique personnelle fondée sur des repères communs
- Les initier aux différents langages de l’art
- Diversifier et développer leurs moyens d’expression
- Favoriser la maîtrise du geste et l’acquisition de savoirs et de techniques spécifiques par des pratiques régulières et diversifiées
- Enrichir le vocabulaire lié à l’art et à la pratique artistique
- Développer la curiosité des élèves et leur fournir des clés pour entrer dans une œuvre.

- Ecole Élémentaire Paul Langevin – Projet en arts visuels – 113 € (28 élèves)

A travers la connaissance d’un milieu spécifique (la mer), il s’agira pour les élèves d’expérimenter les rapports et les jeux entre lumière, couleur, opacité et transparence. Il leur sera proposé d’explorer les possibilités plastiques qu’offre la déformation comme porte d’entrée vers l’expression abstraite.

- Maternelle Pauline Kergomard – Projet d’école sur la Bretagne – 173 € (43 élèves)

Les élèves découvriront la Bretagne soutenus par l’association LUTIG :

- Chants bretons
- Danses bretonnes
- Jeux bretons
- Instruments bretons
- Les symboles de la Bretagne
- Le paysage breton
- La littérature bretonne

- Ecole Élémentaire Joliot Curie – Projet de création d’un spectacle associant théâtre et musique – 202 € (50 élèves)

Les séances de travail : lectures, écritures, écoute musicale, théâtre, mise en scène... auront les objectifs suivants :

- Ecrire en collaboration avec M. Christophe Maréchal une trame narrative à partir de chansons et de musiques sur le thème de l’enfance
- Développer des compétences théâtrales : jeu, mise en scène, expression corporelle et vocale
- Enrichir les connaissances culturelles des élèves notamment en ce qui concerne le répertoire enfantin
- Collaborer avec d’autres élèves, les élèves musiciens du conservatoire communal.

2 représentations sont envisagées lors du festival enfance et famille les 10 et 11 avril 2015.

La commission municipale chargée des affaires scolaires et périscolaires, de l'enfance et de la jeunesse réunie le 4 décembre, a émis un avis favorable pour le versement de ces subventions.

Les dépenses seront imputées à la fonction 255, nature 6188.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Pas d'intervention ? Je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXIV – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION – COLLEGE JEAN LURCAT – COLLEGE HENRI WALLON – LYCEE JEAN MACE

Rapport de M. LE MAUR

Conformément au nouveau Décret n° 2014-1236 du 24 Octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, il convient de revoir la composition des collèges et lycées de la Commune :

I – Election des représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration des Etablissements du second degré – Lycée Jean Macé

Sont proposés :

TITULAIRES

- Thérèse THIERY
- Anaïg LE MOEL-RAFLIK

SUPPLEANTS

- Olivier LE MAUR
- Alain L'HENORET

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

8 abstentions (MM. IZAR. MUNOZ. Mmes GAUDIN. NOVA. GUENNEC. Mmes RISSEL. LE BOEDDEC. M. SCHEUER)

Bordereau adopté à l'unanimité, moins 8 abstentions.

II – Election des représentants de la Commune au sein du Conseil d’administration des Etablissements du second degré – Henri Wallon

Sont proposés :

TITULAIRES

- Alain L’HENORET

SUPPLEANTS

-Olivier LE MAUR

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n’y en a pas. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s’abstiennent ?

8 abstentions (MM. IZAR. MUNOZ. Mmes GAUDIN. NOVA. GUENNEC. Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Bordereau adopté à l’unanimité, moins 8 abstentions.

III – Election des représentants de la Commune au sein du Conseil d’administration des Etablissements du second degré – Jean Lurçat

Sont proposés :

TITULAIRES

- Olivier LE MAUR
- Anaïg LE MOEL-RAFLIK

SUPPLEANTS

- Sophie HANSS
- Philippe LE STRAT

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n’y en a pas. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s’abstiennent ?

8 abstentions (MM. IZAR. MUNOZ. Mmes GAUDIN. NOVA. GUENNEC. Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Bordereau adopté à l’unanimité, moins 8 abstentions.

XXV – CENTRE DE LOISIRS MERCREDI ET PETITES VACANCES – TARIFS 2015

Rapport de Mme JANIN

Il convient pour l'année 2015 de relever les tarifs des centres de loisirs du mercredi et des petites vacances. L'augmentation décidée des tarifs est de 1 %.

	TARIFS 2014	PROPOSITIONS 2015
Lanesteriens	2.62 €	2.65 €
Extérieurs	12.19 €	12.31 €

Pour les Lanesteriens, il convient d'ajouter au tarif journalier le prix du repas. Les recettes seront inscrites : nature 7067 fonction 421.

La Commission Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse du 4 décembre 2014 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

3 votes contre (Mmes RISSEL. LE BOEDDEC. M. SCHEUER)

Bordereau adopté à la majorité.

XXVI – TARIFS 2015 ET CONVENTION POUR L'ACCUEIL DE GROUPES ET DE CLASSES EXTERIEURES A LA FERME DE SAINT-NIAU

Rapport de Mr LE GUENNEC

1/ TARIF POUR L'ACCUEIL DE GROUPES A LA FERME DE SAINT NIAU ANNEE 2015

Il convient pour l'année 2015 de relever les tarifs pour l'accueil de groupes pour des activités à la ferme.

Pour que ces groupes fonctionnent en autonomie sur la ferme, un animateur est mis à disposition pendant quelques heures pour la définition du projet.

Le tarif horaire de cet accueil est de 22.22 € pour 2014

L'augmentation est de 1%, soit **pour 2015 : 22.44 €**

Les recettes seront imputées : nature 7067 fonction 421.

2/ TARIF POUR L'ACCUEIL A LA FERME DE SAINT NIAU DE CLASSES EXTERIEURES A LA COMMUNE ANNEE 2015

Il convient pour l'année 2015 de relever les tarifs pour l'accueil des classes extérieures à la commune qui sont accueillies sur le site de Saint Niau pour mener leurs projets pédagogiques.

Avec la participation d'animateurs, celles-ci sont accueillies en fonction des disponibilités du planning.

Le tarif de cet accueil, avec 2 animateurs, est de 133.34 € la ½ journée pour 2014 (9h/11h30 ou 14h/16h30).

L'augmentation est de 1%, soit **pour 2015 : 134.67€**

Les recettes seront imputées : nature 7067 fonction 421.

La Commission Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse du 4 décembre 2014 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXVII – ACCUEIL D'ENFANTS ET D'ADULTES SUR LE SITE DE SAINT-NIAU – SIGNATURE DE CONVENTIONS – TARIFS 2015

Rapport de M. LE MAUR

La ville de Lanester collabore sur le site de la ferme pédagogique de Saint Niau avec un certains nombres de partenaires éducatifs spécialisés pour enfants, adolescents, adultes. Pour chaque groupe une convention type est établie sur le modèle ci-joint.

La participation financière demandée de 56.11 € (tarifs 2014 +1%) correspond à la mise à disposition d'un animateur pendant 2h30. Cette participation contribue aux frais liés à l'activité (achat de petits matériels, graines, plants...)

Nous accueillons également certains groupes gratuitement. Ceux-ci participent aux travaux généraux de la ferme : montage d'un muret, fabrication et installation de panneaux de balisage.

Il y a lieu d'autoriser le Maire à signer les conventions de support pédagogique et d'application professionnelle.

	Nombre d'accueil semaine	Participation financière demandée
L'Association pour l'Intégration des Personnes en Situation de Handicap Villa Cosmao	1	56.11€
Service d'Education Spécialisé et de Soins A domicile A Denn Askell	1	56.11€

Institut D'Education Adaptée Renouveau, Le Bondon, Vannes	1	56.11€
Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique de Guidel	1	56.11 €
Groupe d'Entraide Mutuel l'Escale	1	56.11 €
Foyer la Clé des Champs	1	56.11 €
Foyer Carnot Avel Vor	1	56.11€
Institut Médico Educatif de Kerdiret	6	6 x 56.11 €
Institut Médico Educatif d'Inguiniel	1	56.11 €
Foyer Le Chêne	1	gratuit
Institut Médico Educatif de Kerpont	3	gratuit
Le centre hospitalier Charcot dont dépendent les structures suivantes :		
le centre d'adultes autistes Ker héol	2	2 x 56.11 €
Clinique Guy Grosse – Paul Sivadon	1	56.11 €
le Centre Psychothérapeutique Enfants et Adolescents Yves Racine	1	56.11 €
le Centre Psychothérapeutique Enfants et Adolescents de Kervenane	1	56.11 €

Les recettes seront imputées : nature 7067 fonction 421

La Commission Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse du 4 décembre 2014 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

M. MUNOZ : Ce n'est pas une intervention proprement dite, je ne vais pas prendre part au vote de ce bordereau pour raisons professionnelles.

Mme Le Maire : Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité (M. MUNOZ ne prenant pas part au vote).

XXVIII – SEJOUR DE NEIGE – TARIFS 2015

Rapport de Mme DOUAY

Lieu du séjour : Autrans (Isère)
 Période : du 7 au 15 février 2015
 Coût du séjour : 549 € (soit + 1.8 %)
 Nombre de places : 56 enfants de 8 à 17 ans

Il convient pour l'année 2015 de revoir les tarifs du séjour de neige.

L'augmentation des tarifs est de 1%.

	minimum/j	*maximum/j	Extérieurs/j
TARIFS 2014	8.80 €	58.49 €	78.00 €
PROPOSITIONS 2015	8.89 €	58.82 €	78.43 €

Le tarif maximum Lanester correspond au prix réel du séjour - 25 % de prise en charge par la commune.

Le tarif extérieur correspond au prix réel du séjour

Les recettes seront inscrites : nature 70632 fonction 423

La Commission Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse du 4 décembre 2014 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

M. LE MAUR : Juste un éclaircissement et une question, pour les 1,8 %, c'est pour vous donner un ordre d'idée sur l'augmentation des séjours de nos prestataires. Pour comparer avec les autres années, toutes les prestations extérieures coûtent de plus en plus chères et nous avons souhaité vous le mettre pour information.

Mme Le Maire : Par enfant, le séjour coûte 549 € et la Ville augmente ses tarifs seulement à 1 %. Des interventions ou des précisions sur ce bordereau ? Ce qui montre aussi d'une certaine manière la solidarité de la Ville avec tous les enfants. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXIX – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LANESTER ET L'ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Rapport de Mme LE BOEDEC

L'association « les petits débrouillards » développera pendant l'année 2015 un atelier TAP à l'école élémentaire Henri Barbusse et animera le groupe d'animateurs porteurs de projets scientifiques.

Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention.

La Commission Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse du 4 décembre 2014, a émis un avis favorable.

Les lieux et jours d'intervention pour les années scolaires à venir seront décidés en concertation avec la Direction Enfance Loisirs.

Fonctionnement

L'intervenant devra se conformer aux instructions qui seront données par les services municipaux dans le cadre du projet éducatif mis en œuvre. Dans l'école il sera placé sous la responsabilité de l'animateur référent et devra se conformer aux instructions notamment en matière de sécurité.

L'intervenant sera inclus dans le ratio d'encadrement.

Le matériel nécessaire à la mise en œuvre des ateliers pourra être fourni par la commune dans le cadre de la procédure de validation des ateliers par les services municipaux.

Pour des raisons de bon fonctionnement du service public et de sécurité tout remplacement d'un intervenant titulaire devra être porté au préalable à la connaissance du Service Enfance Loisirs (tél. : 02.97.76.81.90).

Si exceptionnellement l'association se trouvait dans l'impossibilité d'assurer un atelier elle s'engage à en informer sans délai les services municipaux au numéro de téléphone indiqué ci-dessus afin de permettre à la commune la mise en sécurité du dispositif.

Responsabilités

L'intervenant salarié assurant la prestation de service au nom de l'association, cette dernière conservera ses responsabilités d'employeur dans le cadre général du droit du travail.

A toutes fins utiles, l'Association informera son propre assureur de l'existence de la présente convention, tant en matière de responsabilité civile que de garanties individuelles accidents de ses intervenants notamment bénévoles.

La Commune, organisatrice des TAP a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages pouvant être causés au tiers du fait de l'activité.

Modalités de paiement

Chaque Atelier sera payé à hauteur d'un forfait de 30 €. Un état devra être établi par période (de vacances à vacances) par l'Association et remis au Service Enfance. Le paiement se fera par mandat administratif après vérification du service fait.

Résiliation

En cas de manquement grave aux règles de fonctionnement du service public mettant en cause la sécurité des enfants, la Commune dispose d'un droit de résiliation unilatérale de la présente convention et ce sans préavis.

Litiges

Les parties conviennent de se réunir pour solutionner les difficultés éventuelles d'application de la présente convention qui pourra faire l'objet d'avenants si nécessaires.

Fait à Lanester le

Le, la Président(e) de l'Association

Le Maire

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

Mme RISSEL : Cette Association est située sur Lorient, elle n'existe pas sur Lanester ?

Mme COCHE : Ils sont basés sur Vannes et ils interviennent sur Lorient et Lanester. Nous avons déjà des partenariats depuis plusieurs années avec eux, dans les quartiers et les centres de loisirs.

Mme Le Maire : Je vous encourage à les voir lors des fêtes dans les centres ou autres manifestations car même pour les adultes, c'est très intéressant. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXX – CENTRE DE LOISIRS PASSEPORTS PETITES VACANCES – TARIFS 2015

Rapport de Mme HANSS

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application des tarifs suivants pour l'année 2015. Le Bureau Municipal a proposé une augmentation de 1 % aux tarifs 2014.

	<i>TARIFS 2014</i>		<i>PROPOSITIONS 2015</i>	
	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Lanesteriens	2.62 €		2.65 €	
Extérieurs (journée avec repas)	12.19 €		12.31 €	
Stages Sportifs °	6.62 €		6.69 €	
Supplément Activité °°	3.35 €		3.38 €	
Activités Spécifiques °°°	4.91 €	16.91 €	4.96 €	17.08 €

° Ce tarif s'applique aux jeunes résidants sur l'extérieur qui pratiquent une activité (sportive ou culturelle) sur Lanester

Détail du Tarif : Journée Passeports (2.65 €) + tarif Maximum Lanester du prix du repas (4.04 €)

°° Sorties Cinéma, Bowling

°°° Autres activités spécifique avec facturation d'un prestataire extérieur (ty nadan, laser blade, parc d'activités) : Application du tarif « Passeports Spécifiques sans hébergements »

Pour les Lanestériens, il convient d'ajouter au tarif journalier le prix du repas.

Les recettes seront inscrites : nature 7067 fonction 421.

La Commission chargée des affaires Scolaires, de L'Enfance et de la Jeunesse réunie le Jeudi 04 Décembre a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 voix contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à la majorité.

XXXI – CENTRES MUNICIPAUX D'HEBERGEMENT COLLECTIF LOCUNEL ET PEN MANE – TARIFS 2015

Rapport de Mme HANSS

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application des tarifs suivants pour l'année 2015.

Le Bureau Municipal a proposé une augmentation de 1 % aux tarifs 2014.

La Ville de Lanester dispose de structures d'hébergement collectif mises à disposition des associations lanestériennes.

2 cas d'utilisations associatives lanestériennes :

* Stage en interne

* Accueil d'une association extérieure dans le cadre d'un stage, d'une compétition ou d'un festival, avec ou sans valorisation financière.

Ces mises à disposition nécessitent l'intervention de plusieurs agents municipaux :

* Préparation des couchages (livraison puis nettoyage du linge pour la literie) : 2 h

* Etat des lieux : 1heure

* Nettoyage : 2 heures

Stage interne Associations lanestériennes	gratuit
Accueil Associations extérieures	3.21 €/ couchage/nuit

Les recettes seront inscrites : nature 70631 fonction 413.

La Commission chargée des affaires Scolaires, de L'Enfance et de la Jeunesse réunie le Jeudi 04 Décembre a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Nous votons. Des voix contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXII – AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CHOUFF MC DARTS (Club de fléchettes) – mise à disposition du préau de la salle de Locunel

Rapport de M. MUNOZ

Les licenciés de l'Association « Club de Fléchettes » utiliseront le préau de la salle de Locunel, exclusivement pour la pratique de rencontres de fléchettes le samedi de 14 h à 21 h. L'utilisation du Préau de la salle de Locunel est accordée à titre gratuit. Cette présente convention est consentie jusqu'au 30 juin 2015. Elle peut être renouvelée, après concertation avec la ville de Lanester. La Commission chargée des affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse réunie le 4 Décembre 2014 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions ? S'il n'y en a pas, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXIII – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GEPETTO

Rapport de Mme DE BRASSIER

L'association GEPETTO propose aux lanestériens un service de garde d'enfants sur des horaires atypiques. En contrepartie, la ville de Lanester contribue financièrement au coût du service.

En 2014, le montant de la subvention est de 42 840 € pour un panier de 2000 heures maximum (21,42 € net par heure).

Au 31 juillet 2014, la totalité des heures a été réalisée. Le service n'est pas pour autant interrompu mais financé par la CAF uniquement.

L'association GEPETTO assure une prise en charge temporaire des enfants lanestériens de 0 à 13 ans, uniquement au domicile de leurs parents lorsque ceux-ci ne peuvent être présents ou ne peuvent pas s'occuper des enfants.

La commission affaires sociales a émis un avis favorable sur :

- Le renouvellement de la convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015
- L'attribution d'une aide financière de 42 840 € au titre de l'année 2015

La Commission des Affaires Sociales réunie le 2 Décembre 2014 a émis un avis favorable. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif Communal 2015, nature 6288, fonction 63 (gestionnaire social).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de la convention avec l'association GEPETTO pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015
- d'approuver l'attribution d'une aide financière au titre de l'année 2015, identique à celle accordée en 2014, soit 42 840 € pour un volume d'heure égal à 2000.
- d'autoriser le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau ?

M. IZAR : Peut-être qu'il serait possible de nous présenter cette Association ?

Mme DE BRASSIER : C'est une association qui existent depuis quelques années, historiquement pour les plus anciens, au départ, cette association était portée par ADAPAR, ensuite Bambino Service et maintenant Gépetto. C'est un dispositif de garde d'enfants avec horaires décalées ou horaires atypiques. En l'occurrence en 2012, suite à un appel à projets de la CNAFF, Gépetto a postulé sur le territoire en partenariat avec la ville de Lanester, Lorient et Vannes. L'Association emploie des salariés qualifiés en CDI pour garder les enfants. Les horaires : avant 7 h 30 le matin, démarrage de la garderie dans les écoles, après 19 h le soir, ou en complément après 19 h à la fin du multi accueil quand ce sont des enfants de 0 à 3 ans. La particularité aussi c'est que ce mode de garde est destiné jusqu'à l'âge de 13 ans, sachant qu'entre 0 et 6 ans, c'est le tarif PSU (prestation de service unique) de la CAF qui est appliqué. Disons que c'est le même tarif que si l'enfant était accueilli en multi accueil par exemple et entre 6 et 13 ans, c'est une autre tarification. Globalement sur Lanester, la Ville apporte une aide qui équivaut à peu près à un panier de 2 000 heures, bon an mal an, sachant que sur l'année 2014, les 2 000 heures ont été consommées à la fin août et donc après c'est la CAF qui a pris le relais pour le financement des autres heures. J'ajoute que le dispositif concerne majoritairement des familles mono parentales, et il y a quelques heures utilisées pour des

couples mais cela représente un volume horaire moindre et c'est plutôt dans des situations de dépannage, une reprise d'activités ou l'accès à une formation, dans des critères précis.

Mme Le Maire : Voilà, en tous les cas une réponse adaptée aux besoins des familles, les chiffres nous le montrent. Y a-t-il d'autres observations ou d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXIV – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LANESTER ET L'ASSOCIATION DES AVEUGLES ET HANDICAPES VISUELS (AAHVB) ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CESSIWEBFORMATION

Rapport de Mme GALAND

Afin de favoriser l'accès et l'accompagnement des personnes handicapées visuels à la citoyenneté par le biais de l'initiation aux nouvelles technologies et de la communication, la ville de Lanester souhaite poursuivre sa convention de partenariat avec l'association AAHVB œuvrant dans ce domaine.

Cependant, pour des raisons économiques, cette association a dû se séparer d'un de ses salariés et par conséquent doit réduire son action à la transcription en version audio du magazine mensuel d'information de la commune.

La poursuite de la mise en place des permanences multimédia pour tout Lanesterien déficient visuel est proposée désormais par une seconde association, Céciwebformation.

La Commission des Affaires Sociales réunie le 2 Décembre 2014 a émis un avis favorable. Les crédits sont inscrits au budget communal, article 6288.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention avec l'Association Céciwebformation selon le projet joint au présent bordereau.
- d'approuver la convention avec l'Association AAHVB (Association des Aveugles et Handicapés Visuels) selon le projet joint au présent bordereau.
- d'autoriser le Maire à signer les conventions et tous les documents s'y rapportant

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Les deux Associations sont des associations liées au handicap visuel. Nous sommes vraiment dans notre collaboration dans le cadre de notre communication. Et erreur à rectifier dans le nom du responsable de l'Association Céciwebformation, il faut lire M. RAGUI. S'il n'y a pas d'interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXV – TARIFICATION DES LOGEMENTS D'URGENCE

Rapport de Mme HANSS

Depuis 2004, le loyer des deux logements d'urgence, situés dans le périmètre de l'école Henri Barbusse, rue de la République, avait été fixé à 380 € (charges comprises).

	ANCIEN TARIF (depuis 2004)	PROPOSITION 2015
Logement d'urgence (Charges comprises)	380 €	400 €

Pour rappel, ces logements sont destinés à l'accueil en urgence des victimes de sinistre dont leur logement habituel a été rendu inhabitable de façon soudaine. L'équipement des logements d'urgence permet de loger une famille éventuellement nombreuse.

L'attribution de ces logements relève du Maire ou d'un Adjoint.

Toute utilisation de ce logement dans les autres cas que des sinistres ne peut être que tout à fait exceptionnelle et relève exclusivement du Maire (ou de l'Adjoint qui assure la suppléance)

Cette proposition de loyer reste inférieure au marché actuel locatif sur Lanester (9.35 € du m² au 1^{er} semestre 2013, soit pour les 2 logements d'urgence de 71 m² chacun un loyer théorique potentiel de 663.85 €)

En général, le loyer est pris en charge par les assurances des familles sinistrées.

La Commission des Affaires Sociales réunie le 2 Décembre 2014 a émis un avis favorable. Les crédits sont inscrits au budget communal, article 758.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'augmentation des tarifs mensuels de location des logements d'urgence à compter du 1^{er} janvier 2015
- d'acter pour une revalorisation annuelle des loyers des logements d'urgence en fonction de l'IRL (indice de référence des loyers) qui se situe au 3^{ème} trimestre 2014 à 125.24
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à la revalorisation des loyers

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Mme RISSEL : Pour une fois nous voterons pour cette augmentation puisque la dernière date de 2004. Nous ne sommes pas contre cette augmentation, même si ce sont des logements d'urgence.

Mme Le Maire : C'est noté.

Mme COCHE : Comme ce sont des logements d'urgence, ce sont souvent les assurances qui prennent en charge le paiement, pas la personne à reloger.

Mme Le Maire : En tous les cas, ce sont des logements qui sont souvent bien utiles dans certains cas. S'il n'y a pas d'intervention, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXVI – AIDE A L'ENCADREMENT – FOYER LAIQUE DE LANESTER

Rapport de Mme ANNIC

La Ville, en concertation avec L'office Municipal des Sports, a engagé une réflexion destinée à harmoniser les dispositifs d'aide à l'encadrement existants (Fonds pour la Promotion du Sport – aide à l'encadrement, mise à disposition d'animateurs municipaux, subventions de compensation des mises à disposition ayant pris fin)

La nouvelle attribution des aides a été définie sur la base de différents critères :

- Effectifs dans les catégories moins de 18 ans
- Niveau de pratique des adultes
- Qualification de l'encadrement
- Valorisation de l'intervention des bénévoles

La période prise en compte va du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014.

1 – Avenir Cycliste Lanester 56, compensation de 16 h d'encadrement par semaine, soit 3 240 €

2 – Association Sportive Lanestérienne, compensation de 19h d'encadrement par semaine, soit 4 156 €

3 - Enfants Du Plessis, compensation de 14h d'encadrement par semaine, soit 3 360 €

4- Foyer Laïque de Lanester

- **Section Badminton**, compensation de 12h d'encadrement par semaine, soit 2 880 €
- **Section Basket**, compensation de 12h d'encadrement par semaine, soit 2 880 €
- **Section Boxe Française**, compensation de 12h d'encadrement par semaine, soit 2 880 €
- **Section Canoë Kayak**, compensation de 4h d'encadrement par semaine, soit 960 €

- **Section Judo**, compensation de 22h d'encadrement par semaine, soit 5 280 €
- **Section Tennis**, compensation de 40h d'encadrement par semaine, soit 9 600 €
- **Section Tennis de Table**, compensation de 14h d'encadrement par semaine, soit 3 360€
- **Section Voile**, compensation de 7h d'encadrement par semaine, soit 1 680€

5 – Lanester Gymnastique, compensation de 36h d'encadrement par semaine, soit 5 885 €

6 – Lanester Handball, compensation de 44 h d'encadrement par semaine, soit 10 560 €

7 – Société Hippique de Lanester, compensation de 10h d'encadrement par semaine, soit 2 400 €

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet, **nature 6574, fonction 40**

La commission chargée des Affaires Sportives réunie le 26 novembre 2014 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions ?

Mme ANNIC : Je ne vais pas rentrer dans le détail car c'est un bordereau que nous avons déjà vu au mois de Mai. Par contre quelques erreurs dans votre bordereau, pour l'ACL 56, concernant la compensation des 16 h, il faut lire 3 840 € au lieu de 3 240 €. Et vous avez dû tous remarqué que la somme inscrite pour le Lanester Gymnastique pour les 36 h, devrait être supérieur à la somme indiquée mais un trop perçu sur le fonds pour la promotion du sport a été défalqué de la somme de l'aide à l'encadrement.

Mme Le Maire : J'en profite pour dire même si cela n'a pas été dit dans le débat des orientations budgétaires qu'a été pris en compte la question des équipements sportifs où nous insisterons en 2015 sur l'hygiène et la sécurité de nos équipements. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXVII – HALTE-NAUTIQUE DE ST-GUENAEL – BAREME N° 33 – TARIFS 2015

Rapport de Mme LE MOEL-RAFLIK

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application des tarifs suivants pour l'année 2015. Le Bureau Municipal a proposé une augmentation de 1 % aux tarifs 2014.

	TARIFS 2014		TARIFS 2015	
	HT	TTC	HT	TTC

REDEVANCE ANNUELLE				
Mouillages < 6,5 m	167,89 €	201,47 €	169,57 €	203,48 €
Mouillages 6,5m <...< 8,5 m	206,70 €	248,04 €	208,77 €	250,52 €
Mouillages 8,5m <...< 10,5 m	245,44 €	294,53 €	247,89 €	297,47 €
REDEVANCE MENSUELLE HIVERNAGE				
Mouillages < 6,5 m	67,30 €	80,70 €	67,97 €	81,56 €
Mouillages 6,5m <...< 8,5 m	82,74 €	99,29 €	83,57 €	100,28 €
Mouillages 8,5m <...< 10,5 m	98,20 €	117,84 €	99,18 €	119,02 €
REDEVANCE JOURNALIERE PASSAGE				
Mouillages < 6,5 m	16,78 €	20,14 €	16,95 €	20,34 €
Mouillages 6,5m <...< 8,5 m	22,77 €	27,32 €	23,00 €	27,60 €
Mouillages 8,5m <...< 10,5 m	28,57 €	34,28 €	28,86 €	34,63 €

Les recettes seront inscrites au compte 706 du budget de la Halte Nautique.

La commission chargée des Affaires Sportives réunie le 26 novembre 2014 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a –t-il des interventions ?

M. IZAR : Juste une explication sur la gestion du centre nautique, j'aimerais bien savoir la confirmation, la Ville de Lanester a bien 62 % des pontons ?

Mme Le Maire : Non, ce sont les mouillages.

Mme ANNIC : La halte-nautique, ce sont les mouillages, il y en a 99 et une redevance annuelle est attribuée en fonction de la grandeur du bateau que vous possédez. C'est un budget annexe de la halte nautique.

Mme Le Maire : Avec une Assemblée Générale toujours très importante.

Mme ANNIC : Ah non, c'est autre chose, vous avez le budget de la halte nautique et vous avez l'Association Nautique de St-Guénaël. Cela n'a rien à voir.

Mme Le Maire : Bon, si moi aussi je confonds tout maintenant !

Mme ANNIC : Et c'est à cette assemblée de l'association nautique qu'il y avait beaucoup de monde.

Mme Le Maire : Nous allons y arriver. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous le votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXVIII – PISCINE – TARIFS 2015**Rapport de Mme LE MOEL-RAFLIK**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application des tarifs suivants pour l'utilisation de la piscine pendant les horaires scolaires par les établissements de l'extérieur. Le Bureau Municipal a proposé une augmentation de 1 % aux tarifs de 2014.

Durée	Tarif par personne	
	2014	2015
	€	€
Pour ½ heure	1.36	1,37
Pour ¾ d'heure	1.97	1.99
Pour une heure	2.63	2.66

Les recettes seront inscrites Nature 70631, Fonction 413.

La commission chargée des Affaires Sportives réunie le 26 novembre 2014 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions ? Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXIX – APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL ET DE LOISIRS**Rapport de Mme PEYRE**

Vu le lancement d'un appel d'offres ouvert par envoi de l'avis de publication en date du 18 juillet 2014, pour la réalisation d'un Equipement Culturel et de Loisirs à Lanester, Vu le classement des offres, effectué par la Commission d'appel d'offres réunie le 9 décembre 2014, la liste des attributaires par lot, est la suivante :

		Entreprises retenues CAO du 09 décembre 2014 Montant HT	
Lot 1	Gros œuvre - Charpente Métallique	JAFFRE-ANGEVIN	2 165 937,78
Lot 2	Etanchéité	SMAC	329 994,14

Lot 3	Couverture, vêtue, façade	AXIMA MAINTENANCE	722 900,00
Lot 4	Menuiserie extérieure, vitrerie	REALU	144 880,00
Lot 5	CFO/CFA	AM3I	357 944,24
Lot 6	Plomberie, Désenfumage	GUIBAN	856 595,36
Lot 7	Appareil élévateurs	CFA	36 160,00
Lot 8	Equipement Office	CAILLAREC	21 800,58
Lot 9	Menuiseries Intérieures	PLASSART MENUISERIES	325 358,32
Lot 10	Plâtrerie, faux plafond, doublages	ARMOR ISOLATION	529 945,80
Lot 11	Cloisons mobiles	ALGAFLEX	41 216,00
Lot 13	Revêtement de sol souple	NICOL PERE ET FILS	41 329,00
Lot 14	Carrelage - Faïence	ETS DUPUY	23 245,58
Lot 15	Peinture Revêtement muraux	RAUB	113 773,19
Lot 16	Serrurerie - Machinerie Scénique	CLEMENT ET FILS	425 685,00
Lot 18	Tribunes télescopiques	JEZET SEATING	272 800,00
TOTAL			6 409 564,99

Le lot 12 « Serrurerie » et le lot 17 « Réseau scénique » ont été déclarés infructueux.

Vu l'avis de la Commission Ressources du 9 Décembre 2014,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Les crédits sont inscrits au Budget Communal, fonction 314, nature 2313.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Ce bordereau mérite que l'on s'y arrête un peu.

Mme PEYRE : Vous dire que 70 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Comme vous pouvez le constater, 18 lots ont été attribués à la suite de la commission. Aujourd'hui nous sentons que nous rentrons dans du concret et que nous passons à une étape supérieure. Si tout va bien la pose de la 1^{ère} pierre aura lieu en Février. Derrière tout cela c'est du travail pour les entreprises et de l'emploi.

Mme Le Maire : Et en l'occurrence on peut se réjouir qu'un certain nombre d'entreprises locales ont pu se positionner sur un budget aussi important parce que c'est vrai que c'est un budget de plus de 6 millions d'€ dans le secteur du bâtiment. C'est plutôt bon signe de voir que les entreprises locales répondent à ce genre d'appel d'offres. Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Par contre nous attendrons jusqu'au 16 janvier pour connaître le nom de ce nouvel équipement. J'espère que les uns et les autres, vous avez fait part de votre avis.

Mme PEYRE : La date a été fixée au samedi 20 décembre inclus.

Mme Le Maire : Tout le monde a le temps d'aller sur le site de la ville de Lanester pour donner sa préférence. Nous votons le bordereau. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XXXX – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN –
OPTION THEATRE COLLEGE JEAN LURCAT****Rapport de Mme COCHE**

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement culturel et artistique, le Conseil Général du Morbihan peut participer au financement de projets artistiques engagés dans les collèges morbihannais, tel que celui porté entre l'espace Jean Vilar, la compagnie de l'Embarcadère et le collège Jean Lurcat, dans le cadre de la classe théâtre.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à présenter, en ce sens, une demande de subvention auprès du Conseil Général, recette qui sera imputée au Budget Primitif 2015 de la Ville en recettes de fonctionnement (fonction 314– nature 7473).

La commission Culture du 4 décembre 2014 a émis un avis favorable sur cette demande de subvention auprès du Conseil Général du Morbihan.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : C'est un bordereau technique. Nous avons vu cette question de la convention avec l'Association. Des questions ? S'il n'y en a pas, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XXXXXI – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL DU
MORBIHAN – CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL MUSIQUE
ET DANSE – ATELIER D'ARTS PLASTIQUES****Rapport de Mme DUMONT**

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement des enseignements artistiques, le Conseil Général du Morbihan peut participer au financement du fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Communal Musique et Danse ainsi que de l'atelier Municipal d'Arts Plastiques.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à présenter des demandes de subventions auprès du Conseil Général, recettes qui seront imputées au Budget Primitif 2015 de la Ville en recettes de fonctionnement (fonction 311– nature 7473, et fonction 312 nature 7473).

La commission Culture du 4 décembre 2014 a émis un avis favorable sur ces demandes de subvention auprès du Conseil Général du Morbihan.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXXII – CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE – ATELIER MUNICIPAL D'ARTS PLASTIQUES – TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Rapport de Mme PEYRE

Vu l'avis favorable de la commission Culture, réunie le 4 décembre 2014, il est proposé pour l'année scolaire 2014-2015 de revaloriser, les tarifs du Conservatoire Musique et Danse et de l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques, comme suit :

CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE

1 - TARIFS & LOCATIONS D'INSTRUMENTS

S'agissant des tarifs du Conservatoire Musique et Danse et de la location des instruments, il est proposé de les revaloriser, pour l'année scolaire 2014-2015, comme proposé dans l'annexe jointe.

Les recettes seront enregistrées au code nature 7062 fonction 311 du Budget de la Ville.

2 - SORTIE PEDAGOGIQUE

Le conservatoire de Lanester favorise l'accompagnement au spectacle des élèves en organisant des sorties pédagogiques.

Pour l'année scolaire 2014-2015, il est proposé de fixer à **5 €** la participation par élève par sortie.

Les recettes seront enregistrées au code nature 7062 fonction 311 du Budget de la Ville.

3 - VACATION DE JURY D'EXAMEN

Des professeurs et directeurs de conservatoires de Musique et de Danse participent au jury pour les examens de notre conservatoire.

Pour 2015, cette vacation est maintenue au montant 2014, soit **55.30 €**.

Cette dépense sera imputée au code nature 6251 fonction 311 du Budget de la Ville.

ATELIER MUNICIPAL D'ARTS PLASTIQUES

Ainsi, il est proposé de modifier les tarifs de l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques, pour l'année scolaire 2014-2015, comme suit :

	LANESTER		EXTERIEUR	
	2013/2014	2014/2015	2012/2013	2014/2015
ADULTE (Minimum)	43.98 €	44.42 €		
ADULTE (Maximum)	184.65 €	186.50 €	248.93 €	255.00 €
ENFANTS (Minimum)	37.30 €	37.67 €		
ENFANTS (Maximum)	146.73 €	148.20 €	206.21 €	210.00 €

Les recettes seront enregistrées au code nature 7062 fonction 312 du Budget de la Ville

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau ?

Mme RISSEL : C'est juste pour dire que, concernant ces tarifs, notre Groupe votera ce bordereau, puisque l'accent a été porté sur l'augmentation des extérieurs adultes qui fréquentent ces deux établissements.

Mme Le Maire : C'est une des clés de lecture de la tarification. Mireille voulait intervenir ?

Mme PEYRE : Simplement ajouter que le but était que nous restions sur les tarifs d'appel que nous avons voté il y a un an, en ce qui concerne le tarif à 10 € de la médiathèque, afin de pouvoir faire en sorte d'augmenter le nombre d'abonnés et c'est une réussite car nous avons largement augmenté notre nombre d'abonnés.

Mme Le Maire : Je crois que Mireille est déjà passée au bordereau suivant !

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : Ce n'est pas grave, nous sommes dans la même politique !

Mme PEYRE : Excusez-moi !

Mme Le Maire : Il n'y a pas de souci, nous suivons, c'est la même politique sur les accessibilités à des services de qualité. Nous allons donc voter le bordereau n° 42. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXXIII – MEDIATHEQUE ELSA TRIOLET – TARIFS ANNEE 2015

Rapport de Mme PEYRE

Vu l'avis favorable de la commission Culture, réunie le 4 décembre 2014, il est proposé à partir du 1^{er} janvier 2015 de revaloriser, les tarifs de la Médiathèque Elsa Triolet, comme suit :

Abonnés (tous supports)	Lanester	Extérieur	Quota et durée
Adulte	10 €	26 €	
Enfants, Jeunes jusqu'à 25 ans	Gratuité	16 €	20 documents
Première inscription « adulte résidant à Lanester »			Dont au maximum 3 DVD fiction et méthodes de langue
Personnes bénéficiaires des minima sociaux			3 semaines

Par ailleurs, dans le cadre de partenariats établis avec la médiathèque Elsa Triolet, les professionnels exerçant sur la ville de Lanester des actions pédagogiques en direction des lanestériens bénéficieront de la gratuité.

Le renouvellement de la carte informatisée est maintenu au tarif facturé de **1,50 €** à l'adhérent en cas de perte.

Les recettes seront enregistrées au code nature 7062, fonction 321 du Budget de la Ville.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Ce qui veut dire que les 1 % d'augmentation se retrouvent sur les extérieurs. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXXIV – VŒU POUR LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Rapport de M. LE STRAT

Le frelon asiatique *Vespa velutina* a été classé danger sanitaire de 2^{ème} catégorie pour l'abeille domestique *Apis mellifera* sur tout le territoire français par un arrêté ministériel du 26 décembre 2012.

Introduit en France en 2004, le frelon asiatique connaît depuis une expansion démographique rapide mettant en danger les abeilles ainsi que l'ensemble des insectes pollinisateurs sur le territoire.

Dans le Morbihan, alors que 4 nids de frelons asiatiques étaient recensés en 2011, ce sont déjà plus de 800 nids qui ont été détruits en 2014. Sur la commune de Lanester, 17 nids déclarés ont déjà dû être détruits (13 sur le domaine public, 4 chez des particuliers).

Le classement en danger sanitaire de 2^{ème} catégorie renvoie la lutte contre le frelon asiatique au volontarisme des collectivités locales. L'ampleur de l'expansion démographique du frelon asiatique sur l'ensemble du territoire national nécessiterait un classement en 1^{ère} catégorie. Ce changement de catégorie permettrait alors de mettre en place une action coordonnée au niveau national de lutte contre cette espèce invasive sur l'ensemble du territoire et financée par l'Etat. Aujourd'hui si la destruction des nids est assurée gratuitement par le SDIS lorsque ceux-ci se trouvent sur le domaine public, les particuliers doivent avoir recours à des entreprises privées avec un coût d'intervention pouvant être rédhibitoire pour certaines personnes.

Considérant la dangerosité du frelon asiatique pour la biodiversité,

Le Conseil Municipal demande :

– à l'Etat d'inscrire par arrêté le frelon asiatique *Vespa velutina* sur la liste des dangers sanitaires de 1^{ère} catégorie pour l'abeille domestique *Apis mellifera* sur tout le territoire français, rendant ainsi obligatoires les mesures de destruction des nids

– que l'Etat, seul compétent pour la lutte contre les espèces invasives et nuisibles, assure le financement des opérations de destruction de nids sur les territoires concernés

-que l'Etat définisse une réglementation autorisant uniquement l'usage de techniques respectueuse de l'environnement pour lutter contre le frelon asiatique.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Merci Philippe pour la lecture de ce vœu ? Y a-t-il des interventions ?

M. GARAUD : La lutte contre le fléau de l'invasion du frelon asiatique est l'affaire de tous. Il s'attaque aux insectes pollinisateurs qui dans la chaîne alimentaire est primordiale pour notre propre survie.

On s'aperçoit que pour endiguer ce fléau l'organisation et la méthodologie n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements.

Ce vœu est un premier pas pour construire le socle de cette lutte.

Si les pompiers assurent gratuitement la destruction des nids sur le domaine public, il n'en est pas de même pour les particuliers.

C'est un aspect de la proximité auquel je suis attaché. J'ai pu constater lors des permanences sur le marché, des personnes dans l'embarras, ne sachant pas à qui s'adresser, quelles démarches faire ? Quel intervenant appeler ? Sans parler de l'aspect financier, qui, pour certains représente une grosse dépense. Mais aussi avec un sentiment de culpabilité d'avoir un nid chez soi.

On s'aperçoit aussi que les réponses que nous pouvons apporter aujourd'hui mettent les demandeurs plus dans le désarroi que dans le réconfort.

Au-delà du vœu et dans l'attente d'une réponse qui peut prendre un temps certain ou un certain temps, je propose que Lorient Agglo s'empare du sujet car on constate que quelques communes essaient de commencer la lutte mais chacun fait avec les moyens dont il dispose en faisant ce qu'il croit être le mieux.

Lorient Agglo pourrait fédérer autour d'une assemblée ou chaque commune aurait un élu référent. Cela permettrait d'établir un véritable plan d'action :

→ Information auprès du grand public

→ Mise à disposition d'un n° de téléphone vert

- Convention avec les destructeurs de nids
- Prise en charge totale du coût de la destruction

Depuis je me suis renseigné auprès du Conseil Général, et ce matin, j'ai reçu le compte rendu de la première réunion du comité de pilotage qui s'est déroulée le 1^{er} Décembre 2014 sous la présidence du sénateur Joël Labbé.

Ce compte rendu va tout à fait dans le sens du vœu proposé ce soir mais également dans les propositions que j'ai suggérées ci-dessus.

Un certain nombre d'actions ont été arrêtées :

En 2015 le conseil général versera, sur justificatif une subvention, 50 % de la dépense, la dépense étant plafonnée en fonction de la hauteur du nid et des moyens mis en œuvre.

La désignation d'un référent par commune avant le 31 Janvier 2015

Le choix des entreprises sera effectué sur les bases suivantes :

- Détention du certificat Cerbiocide au 1^{er} Juillet
- de la qualité du travail
- et des tarifs

On constate que ça va devenir très règlementé, avec un suivi par les référents qui permettra de mieux cerner le problème afin de mieux agir.

La campagne de destruction sera comprise entre le 1^{er} Mai et le 15 Septembre. Mais chacun peut participer (doit participer) à cette lutte avec des moyens qui peuvent être très simples comme le piégeage par exemple.

La ville de Lorient va mettre à disposition des habitants 1000 pièges mais toutes les communes ne pourront pas assumer le financement de ces pièges, c'est là que l'Agglo peut jouer son rôle.

Mais le piège, on peut le faire soit même : je vous donne la recette d'un apiculteur de Gestel : Le meilleur moment pour les poser sera de mi-février à la fin avril afin de détruire les fondatrices :

- Prendre une bouteille plastique de 1 litre 5,
- La découper au trois quart et retourner le quart supérieur,
- Y verser sur une hauteur de dix centimètres un mélange de bière brune, de vin blanc et de sirop de cassis.

Vous allez me dire : les abeilles françaises elles vont se faire prendre au piège aussi, et bien non, car elles savent que le vin blanc donne mal à la tête, alors elles n'y vont pas !

Rires dans la salle.

M. GARAUD continue : Je voterai ce vœu sans restriction et avec conviction.

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je remercie Philippe pour ces explications et pour la recette ! Il faut que l'on mesure de la gravité du sujet par delà cette recette du piège. Et les risques que cela peut comporter par rapport à la chaîne alimentaire. Philippe LE STRAT voulait intervenir ?

M. LE STRAT : Il me semble que mon collègue a bien détaillé le risque puisque avant de venir au Conseil, j'ai adressé le vœu à Gilles LANNIO qui est le Président des Apiculteurs du Morbihan, il est tout à fait favorable à notre initiative et ce dernier m'indiquait qu'il a rencontré le Ministre de l'Agriculture, Stéphane LE FOLL, qui lui a annoncé que la décision devrait être prise très rapidement pour le passer en 1^{ère} catégorie.

Mme Le Maire : Le vœu va être concrétisé mais néanmoins ce vœu va être transmis aux députés et aux autorités lambda. Et de la même manière, nous évoquerons cette question, même si nous l'avons déjà évoqué à Lorient agglo même si elle n'avait pas fait l'objet d'un bordereau. Nous en reparlerons certainement, et pas plus tard que demain matin. Je mets donc ce vœu aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

Mme Le Maire : En vous remerciant pour cette séance particulièrement de qualité et en vous invitant, oui, M. IZAR, vous voulez intervenir ?

M. IZAR : J'aimerais ajouter un mot avant que vous clôturiez la séance, Mme Le Maire.

Mme Le Maire : Allez-y.

M. IZAR : Mme Le Maire et vous tous, au nom de mon Groupe, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et sachez que l'année prochaine, nous aurons un grand optimisme !

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : L'optimisme de l'action ! Et bien bonnes fêtes de fin d'année aussi à tous.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h 30.

THIERY Thérèse Maire	COCHE Myrienne	L'HENORET Alain
LE STRAT Philippe	LE GAL Jean-Yves	JANIN Michelle
ANNIC Sonia	DE BRASSIER Claudine Secrétaire de séance	PEYRE Mireille
LE MAUR Olivier	JESTIN Philippe	GUEGAN Marie-Louise
LE GUENNEC Patrick	DOUAY Catherine	NEVE Jean-Jacques
GALAND Claudie	MAHE Eric	GARAUD Philippe
CILANE Wahmetrua	FLEGEAU Pascal	DUMONT Françoise
LE BLE Bernard	LOPEZ-LE GOFF Florence donne pouvoir à Mme HEMON page 326	HEMON Morgane
HANSS Sophie	BERNARD Nicolas	LE MOEL-RAFLIK Annaïg
IZAR Joël	GAUDIN Marie-Claude	NOVA Nathalie donne pouvoir à M. MUNOZ page 315
MUNOZ François-Xavier	LE BOEDDEC Nadine	RISSEL Christèle
SCHEUER Alexandre	GUENNEC Mareta	

